



OUVRIR L'ACCÈS
AUX TERRITOIRES,
POUR TOUS,
AUJOURD'HUI
ET DEMAIN

RAPPORT FINANCIER 2010



RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

SOMMAIRE GÉNÉRAL

- 2** Informations générales
 - 6** Rapport de gestion comptes consolidés au 31 décembre 2010
 - 22** États financiers consolidés au 31 décembre 2010
 - 85** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
 - 87** Rapport de gestion comptes annuels
 - 104** Comptes annuels au 31 décembre 2010
 - 143** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
-

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.

Renseignements de caractère général concernant Réseau Ferré de France

1.1 Dénomination et siège social

Réseau Ferré de France – en abrégé RFF

Siège social : 92, avenue de France, 75648 Paris Cedex 13

1.2 Forme juridique, textes applicables, contrôleurs légaux

Réseau Ferré de France est un établissement public national à caractère industriel et commercial. Il a été créé par la loi n° 97-135 du 13 février 1997 en vue du renouveau du transport ferroviaire modifiée notamment par les lois n° 2006-10 du 5 janvier 2006 et n° 2009-1503 du 8 décembre 2009.

La loi précitée, les décrets n° OS97-444, 97-445 et 97-446 du 5 mai 1997 modifiés fixent respectivement les missions et statuts de Réseau Ferré de France, le patrimoine initial de l'établissement public « Réseau Ferré de France » et les redevances d'utilisation du réseau ferré national.

En application de l'article 3 de la loi, Réseau Ferré de France est soumis, en matière de gestion financière et comptable, aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales. Il tient sa comptabilité conformément au plan comptable général. Ses comptes sont certifiés par des commissaires aux comptes.

RFF est également soumis au contrôle économique, financier et technique de l'État. Les modalités de contrôle sont précisées par les articles 56 à 65 du titre 4 « Contrôle de l'État » du décret n° 97-444 du 5 mai 1997.

Ainsi, le contrôle administratif et technique est assuré par les services du ministre chargé des Transports.

Le contrôle économique et financier de l'État sur RFF est assuré par la Mission de contrôle économique et financier des transports pour le compte des ministres chargés de l'Économie et du Budget. La mission, en outre :

— Est chargée d'un rôle d'information et de conseil auprès de l'établissement public.

— Procède à la vérification des sommes que l'État et les autres collectivités publiques versent à l'établissement public.

— Veille au respect des procédures de mise en concurrence, de passation de marchés et vérifie leurs régularités.

1.3 Législation

La législation applicable à Réseau Ferré de France est la législation française et communautaire.

1.4 Date de constitution

En application de l'article 1^{er} de la loi du 13 février 1997 en vue du renouveau du transport ferroviaire, Réseau Ferré de France est créé à compter du 1^{er} janvier 1997.

1.5 Objet statutaire

L'article 1^{er} de la loi n° 97-135 du 13 février 1997 dispose que Réseau Ferré de France a pour objet, conformément aux principes du service public et dans le but de promouvoir le transport ferroviaire en France dans une logique de développement durable, l'aménagement, le développement, la cohérence et la mise en valeur du réseau ferré national. Il est gestionnaire du réseau ferré national.

Compte tenu des impératifs de sécurité et de continuité du service public, la gestion du trafic et des circulations sur le réseau ferré national ainsi que le fonctionnement et l'entretien des installations techniques et de sécurité de ce réseau sont assurés par la SNCF pour le compte et selon les objectifs et principes de gestion définis par RFF, qui la rémunère à cet effet.

Le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 précise les modalités d'exercice des missions de Réseau Ferré de France ainsi que les modalités selon lesquelles RFF exerce la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement sur le réseau ferré national ou la confie à des tiers (article 3).

Il indique également que :

— RFF soumet chaque année au gouvernement un programme d'investissements et les modalités de son financement (article 4);

— RFF exerce lui-même sa maîtrise d'ouvrage ou confie des mandats de maîtrise d'ouvrage à des personnes qu'il désigne, dont notamment la SNCF pour un ensemble d'opérations (article 6);

— RFF définit les objectifs et principes de gestion relatifs au fonctionnement et à l'entretien des installations techniques et de sécurité sur le réseau ferré national, ainsi que ceux relatifs à la gestion du trafic et des circulations sur ce réseau, dont les missions sont assurées par la SNCF (articles 7 et 11).

— RFF met à la disposition de la SNCF l'ensemble des installations et équipements nécessaires à l'exercice des missions qui lui sont confiées (article 12).

— Le réseau ferré national est utilisé par les entreprises ferroviaires pour l'exploitation des services de transports ferroviaires (article 13).

— RFF assure la gestion de son domaine (article 17).

De plus, le décret n° 2003-194 du 7 mars 2003 modifié notamment par les décrets n° 2006-1534 du 6 novembre 2006 et n° 2008-1204 du 20 novembre 2008 charge Réseau Ferré de France de répartir les capacités d'infrastructures de réseau ferré national et de veiller à ce que toute entreprise ferroviaire satisfaisant aux conditions réglementaires ait accès sans discrimination au réseau ferré national.

1.6 Registre du commerce et numéro d'inscription

PARIS B 412 280 737.

1.7 Les documents sociaux peuvent être consultés au siège de l'Établissement

1.8 Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

1.9 Répartition statutaire des bénéfices

Cf. chapitre 2 ci-après.

1.10 Assemblée

Établissement public national, Réseau Ferré de France est administré, selon les dispositions de la loi n° 83-675 relative à la démocratisation du secteur public, par un conseil d'administration qui se réunit en séance ordinaire au moins quatre fois par an et qui est présidé par un Président désigné parmi les membres du conseil.

Le conseil d'administration délibère sur les affaires relatives à l'objet de l'établissement (articles 31 et 34 du décret n° 97-444 du 5 mai 1997).

Il est constitué conformément aux dispositions de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 rappelée ci-dessus.

Il comprend ainsi dix-huit membres, composé de sept représentants de l'État, six représentants des salariés et cinq personnalités choisies en raison de leur compétence.

1.11 Responsables du contrôle des comptes

En application de l'article 3 de la loi n° 97-135 du 13 février 1997 portant création de l'établissement public « Réseau Ferré de France » en vue du renouveau du transport ferroviaire, RFF est soumis, en matière de gestion financière et comptable, aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales. Il tient sa comptabilité conformément au plan comptable général.

Établissement public industriel et commercial créé par la loi du 13 février 1997, RFF est placé sous le contrôle de la mission de contrôle économique et financier des transports placée sous l'autorité directe du ministre de l'Économie. La Cour des comptes est compétente pour juger les comptes de RFF.

L'établissement entre également dans le champ des investigations de l'inspection générale des Finances.

Les commissaires aux comptes de Réseau Ferré de France sont les cabinets Mazars & Guérard et PricewaterhouseCoopers. Leur nomination a fait l'objet d'un arrêté du ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 4 juin 2009, conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi n° 84-148 du 1^{er} mars 1984 et de son décret d'application n° 85-295 du 1^{er} mars 1985.

Le mandat de ces deux cabinets est de six années, soit à échéance en 2015 après l'arrêté des comptes de l'exercice 2014 par le conseil d'administration.

1.12 Responsable de l'information

Hubert du MESNIL, Président de Réseau Ferré de France.



2.

Renseignements de caractère général concernant le capital

Établissement public industriel et commercial, Réseau Ferré de France n'a pas de capital au sens juridique du terme. En termes comptables, au moment de sa constitution, il disposait de 0,86 Md€ de fonds propres; cette somme correspondant à l'écart de valorisation entre l'actif et le passif.

L'État a accru ce capital initial par apports complémentaires chaque année depuis la création de RFF et ce jusqu'en 2002.

À la date du 31 décembre 2010, le montant cumulé des dotations en capital s'établit à 9,8 Md€.

Les capitaux propres s'élèvent à cette même date à 11,2 Md€, y compris le résultat de l'exercice 2010 et les subventions nettes.

RAPPORT DE GESTION COMPTES CONSOLIDÉS

... AU 31 DÉCEMBRE 2010

L'exercice 2010 se caractérise par un résultat net de **+ 197,4 M€**, comprenant un résultat opérationnel courant de **+ 1 490,8 M€** et un résultat financier de **- 1 193,8 M€**, contre un résultat net de **+ 304 M€** pour l'exercice 2009.

Les dépenses relatives aux projets d'infrastructure ferroviaire s'élevèrent à **3 226,7 M€** pour l'exercice 2010 contre 3 318,7 M€ pour l'exercice 2009.

Les capitaux propres restent négatifs à hauteur de **- 1 193,1 M€** au 31 décembre 2010.

I.

Activité au cours de l'année écoulée et commentaires sur les données chiffrées

1. RÉSULTAT

Le bénéfice constaté au 31 décembre 2010 est de 197,4 M€ contre un bénéfice de 304 M€ au 31 décembre 2009.

(en millions d'euros)

	31/12/2010 (12 mois)	31/12/2009 (12 mois)	Variation %
Résultat opérationnel courant	1 490,8	1 585,5	6,0
Charges et produits non courants	(0,8)	(0,2)	NA
Résultat financier	(1 193,8)	(1 128,6)	(5,8)
Impôts sur les bénéfices	(98,8)	(152,8)	(35,4)
Résultat net	197,4	304,0	(35,1)

Le résultat opérationnel courant est en diminution de 94,7 M€ par rapport à 2009. Cette dégradation s'explique d'une part par une diminution de la subvention d'exploitation d'État et d'autre part, par une augmentation des charges opérationnelles courantes.

Le tableau ci-après détaille les principales variations du résultat opérationnel courant.

Le résultat financier de (1 193,8) M€ se dégrade par rapport au 31 décembre 2009 de 65,2 M€. Cette dégradation s'explique essentiellement par l'augmentation du coût de la dette indexée sur l'inflation. L'augmentation de l'indice inflation est d'environ 2,5% sur 2010 à comparer à une diminution de 1% constatée sur 2009. Cette dégradation est partiellement compensée par une légère diminution des charges d'intérêts due aux baisses de taux constatées en 2010 par rapport à 2009.

1.1 Évolution du résultat opérationnel

(en millions d'euros)			
	31/12/2010 (12 mois)	31/12/2009 (12 mois)	Variation
Redevances réseau	4 337,7	2 985,5	1 352,2
Transport d'électricité	162,4	158,2	4,2
Produits hors trafic	83,1	79,6	3,4
Autres produits	53,9	57,3	(3,4)
Chiffre d'affaires	4 637,1	3 280,7	1 356,4
Subvention d'exploitation	1 020,8	2 421,6	(1 400,8)
Rémunération de la gestion déléguée	(2 990,8)	(2 954,1)	(36,7)
Autres charges de réseau	(165,9)	(156,6)	(9,3)
Impôts et taxes	(80,3)	(89,8)	9,6
Autres charges opérationnelles	(351,3)	(324,0)	(27,3)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciation des actifs	(989,4)	(989,6)	0,1
Dotations aux provisions clients, y compris provisions PHT (nettes de reprises)	(12,5)	5,2	(17,6)
Reprises de subventions d'investissement	337,9	295,3	42,7
Autres produits courants	125,5	192,9	(67,4)
Autres charges courantes	(40,5)	(95,9)	55,5
Résultat opérationnel courant	1 490,8	1 585,6	(94,8)
Produits non courants	0,1	1,1	(1,0)
Charges non courantes	(0,9)	(1,3)	0,4
Résultat opérationnel	1 490,0	1 585,4	(95,4)

1.1.1 Les redevances réseau

Les redevances d'infrastructure atteignent 4 337,7 M€ dont :

- 4 204,8 M€ au titre des prestations minimales ;
- 86,3 M€ au titre de la redevance complémentaire d'électricité (89,9 M€ en 2009) ;
- 46,6 M€ au titre des prestations complémentaires (39,7 M€ en 2009).

La structure tarifaire de l'horaire de service 2010 marque une évolution significative visant à prendre davantage en compte les coûts de l'infrastructure et la situation du marché.

Elle se compose désormais de trois types de redevances : la redevance d'accès, la redevance de réservation et la redevance de circulation (en substitution du droit d'accès, du droit de réservation des sillons, du droit de réservation des arrêts en gare et du droit de circulation).

Avec la réforme tarifaire, la redevance d'accès (montant forfaitaire pour les services conventionnés de voyageurs) est acquittée par le Syndicat des Transports d'Île-de-France pour le Transilien et par l'État, au titre des régions administratives, pour les autres services régionaux de voyageurs. Les redevances de réservation et de circulation représentent désormais chacune environ 50 % du coût du sillon.

(en millions d'euros)			
	31/12/2010	31/12/2009	Variation (%)
Droit d'accès (DA)	–	97,7	–
Droit de réservation des sillons (DRS)	–	1 627,8	–
Droit de réservation des arrêts en gare (DRAG)	–	439,1	–
Droit de circulation (DC)	–	480,0	–
Total redevances d'infrastructures barème 2009*	0,0	2 644,6	–
Redevance d'accès (RA)	1 449,9	72,2	–
Redevance de réservation (RR)	1 483,3	75,3	–
Redevance de circulation (RC)	1 271,8	63,8	–
Total redevances d'infrastructures barème 2010	4 205,0	211,3	–
Total prestations minimales	4 205,0	2 855,9	47,2

* dont 11,4 M€ de produits relatifs à des exercices antérieurs à 2009.

Dans le cadre de cette nouvelle structure tarifaire, 34 % des redevances sont dues au titre de la redevance d'accès payée exclusivement par les autorités organisatrices de transport, 35 % sont réglées au titre de la redevance de réservation et 30 % au titre de la redevance de circulation.

Les redevances sont perçues pour 96,5 % au titre de l'activité voyageurs qui représente 84 % des circulations et pour 3,5 % au titre de l'activité fret qui représente 16 % des circulations.

Les redevances de l'activité voyageurs se répartissent entre trains aptes à la grande vitesse pour 40 % (44 % des circulations), trains nationaux et régionaux de voyageurs pour 60 % (56 % des circulations). Les redevances de l'activité fret sont désormais versées, pour 17 % par les entreprises ferroviaires alternatives qui représentent désormais 16 % des circulations.

La hausse de prestations minimales imputable à la modification de la structure tarifaire masque une diminution globale des circulations de 6,5 %. Ce recul s'explique par de nombreux mouvements sociaux ayant impacté 40 jours de notre trafic ferroviaire avec un manque à gagner estimé à 70 M€ ainsi que par l'impact de la crise économique.

Cette baisse des circulations se traduit par la dégradation du ratio de circulation exprimé en trains-km/sillons-km qui ressort à 89 % en 2010 à comparer avec 93 % en 2009. La dégradation touche aussi bien l'activité voyageurs avec un ratio de 93 % en 2010 contre 97 % en 2009 que le fret avec un ratio de 71 % en 2010 contre 74 % en 2009.

(en millions de trains-km)			
	31/12/2010 (12 mois)	31/12/2009 (12 mois)	Variation %
Trains aptes à la grande vitesse	134,2	135,6	(1,1)
SNCF	132,6	135,6	(2,2)
Entreprises Ferroviaires Alternatives	1,6		
Corail et Corail intercity	45,8	51,0	(10,1)
Trains régionaux de voyageurs	227,4	236,3	(3,8)
Activité voyageurs	407,4	422,8	(3,7)
SNCF	63,1	72,5	(13,0)
Entreprises Ferroviaires Alternatives	12,3	10,4	19,2
Activité fret	75,4	82,9	(9,0)
Divers	2,0	12,6	(84,3)
Total	484,8	518,3	(6,5)

NB : Les périmètres des activités ont évolué entre 2009 et 2010. En effet, les hauts-le-pied ne font plus partie de l'activité Divers mais sont affectés dans chaque activité concernée. Depuis le 4^e trimestre 2010, Eurostar est une EFA.

- La diminution de l'activité voyageurs touche principalement les trains nationaux (Corail et Corail Intercités) en majeure partie due à des suppressions de liaisons et des transferts d'activités vers le TER, d'autre part par la baisse structurelle du trafic de cette activité alors que le trafic régional, certes touché notamment par les grèves et les intempéries, résiste mieux. La diminution globale de 1,1 % des circulations des trains aptes à la grande vitesse reste limitée grâce à la poursuite de la croissance sur les lignes à grande vitesse Est Européenne et Méditerranée.
- La baisse de - 9 % de l'activité Fret est imputable en totalité au principal client, Fret SNCF (- 13 %) dans un contexte marqué par la crise économique et l'amorce de l'abandon de la majeure partie du trafic de wagon isolé.
- Les trains régionaux de voyageurs constituent l'activité ayant le volume de réservation le plus important sur le réseau ferré national, devant les trains nationaux et internationaux de voyageurs (34,7 %) et de fret (19,4 %) et même si le volume de réservation en 2010, est également en recul de - 2,1 % par rapport à 2009.

Dans ce contexte, le cadencement coordonné en réseau, nouvelle façon d'organiser la circulation des trains et leurs horaires sur le réseau ferroviaire, revêt une importance particulière car il permettra de fluidifier le trafic, simplifier la lisibilité de l'offre et susciter une redynamisation du transport public. C'est à terme plus de trains et mieux remplis.

Après les premières régions pilotes passées au cadencement depuis 2008 (Rhône-Alpes, Sud Aquitaine), le programme a poursuivi sa progression en 2009 sur 5 régions, puis sur le réseau Paris Nord Est en 2010.

Ouvert à la concurrence pour le fret et, dès 2010, pour les lignes internationales de voyageurs, le ferroviaire français accueille de nouveaux opérateurs intégrés au projet du cadencement.

- La RCE : les redevances complémentaires d'électricité, qui rémunèrent la mise à disposition des caténaires pour les utilisateurs du réseau, s'élèvent à 86,5 M€, en diminution par rapport à celles de l'année 2009 (- 3.8 %).
- La RCTE : en vertu d'un contrat en date du 1^{er} mars 2007 signé auprès d'EDF Entreprise, RFF achète l'énergie consommée dans ses installations, c'est-à-dire essentiellement les pertes par effet joule. EDF Entreprise en tant que « responsable d'équilibre » assure à RFF par ce même contrat la fourniture de la consommation d'ajustement pour ses achats en propre. Les contrats d'accès au réseau signés avec RTE (contrat CART), EDF-ERD (contrat CARD) et Électricité de Strasbourg, assurent à RFF le transport de l'énergie consommée par l'ensemble des acteurs du monde ferroviaire sur les réseaux d'électricité haute et moyenne tension, en amont des sous-stations. L'ensemble de ces prestations représente une charge de 165,9 M€ au 31 décembre 2010, compte tenu d'une CSPE annuelle plafonnée à 0,5 M€. Ces charges sont réparties mensuellement sur les utilisateurs du réseau ferré national au prorata de leur trafic sous forme de la RCTE. Le montant refacturé au titre de l'exercice 2010 s'élève à 167,3 M€.
- Les prestations complémentaires : elles s'élèvent à 46,6 M€, en hausse de 6,9 M€, soit 17,4 % par rapport à 2009.

1.1.2 Les produits de location du domaine

Le montant des produits de location 2010 s'élève à 83,1 M€ dont 1,6 M€ au titre de refacturation de charges. Hors refacturation de charges, ces produits s'élèvent à 81,5 M€, à comparer à 81,7 M€ comptabilisés en 2009. Ce dernier montant 2009 intégrait pour 1,6 M€ des régularisations sur exercices antérieurs (avoirs de 0,6 M€ au titre de la régularisation du loyer SNCF EF et produit de 2,2 M€ lié aux dernières régularisations des produits facturés par la SNCF pour le compte de RFF à l'issue de la répartition des actifs).

Hors impact de ces régularisations, les produits locatifs 2010 affichent une hausse de 1,8 %, malgré la perte de redevance liée aux cessions de terrains estimée à 3 M€ soit 3,8 % des produits locatifs 2010.

Les produits de location sont répartis en 4 grandes catégories : ferroviaire (8,4 %), foncier et immobilier (64 %), télécommunications (23 %), réseaux et autorisations diverses (4,6 %).

(en millions d'euros)				
	2009			2010
	Régularisations sur exercices antérieurs	Activité de l'année 2009	Total 2009	Activité de l'année 2010
Produits locatifs - Ferroviaire	(0,61)	6,65	6,04	6,88
Produits locatifs - Foncier & Immobilier	2,20	51,03	53,23	52,17
Produits locatifs - Télécommunications	–	19,23	19,23	18,72
Produits locatifs - Autorisations diverses & Réseaux	–	3,23	3,23	3,74
Total	1,59	80,15	81,74	81,52

Les produits « fonciers et immobiliers » atteignent 52,2 M€, en hausse de 2,2 % par rapport à 2009, après neutralisation des produits sur exercices antérieurs. Ils intègrent, pour une part importante, les produits de la publicité (périmètres « en gares » et « hors gares ») qui totalisent 30,4 M€, et représentent 58,3 % du montant des produits de la catégorie « foncier et immobilier ».

Les produits « télécommunications » 2010 représentent 18,7 M€ à comparer à 19,2 M€ en 2009, la diminution étant notamment liée à la baisse des index de révision sur 2010 par rapport à 2009, ainsi qu'au reclassement analytique d'un certain nombre de contrats transférés de la catégorie « télécommunications » vers la catégorie « réseaux ».

Les produits « ferroviaires » se répartissent entre les redevances versées au titre des chantiers de transport combiné et les redevances d'occupation de SNCF Entreprise Ferroviaire.

1.1.3 La subvention d'exploitation État

L'évolution de la subvention d'exploitation État se présente de la façon suivante compte tenu de l'évolution tarifaire intervenue en 2010 :

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Trains Express Régionaux	–	1 140,8
Trains d'Équilibre du Territoire	242,0	358,7
Fret	707,8	826,3
Total	949,8	2 325,8

1.1.4 Les autres produits

1.1.4.1 Les embranchements particuliers

RFF a comptabilisé en 2010 un montant de 13,6 M€ au titre des produits générés par les I.T.E. Ce montant est à comparer au montant de 14,2 M€ enregistré au 31 décembre 2009.

Cette diminution de 4,2 % s'explique notamment par les rattrapages de facturation effectués en 2009 sur des exercices antérieurs (2007 et 2008).

1.1.4.2 Les ventes de fournitures

Ce produit correspond aux ventes et récupérations de vieilles matières réalisées par la SNCF pour RFF dans le cadre d'opérations d'entretien ou d'investissement.

Il s'élève à 30,9 M€ pour l'exercice 2010, contre 32,3 M€ pour l'exercice 2009.

1.1.5 Rémunération de la gestion déléguée

1.1.5.1 La gestion des infrastructures ferroviaires et des quais

Le gestionnaire d'infrastructure délégué est rémunéré dans le cadre de la convention de gestion pluriannuelle de l'infrastructure 2007-2010 signée par RFF et la SNCF le 25 mai 2007, et de ses avenants fixant le montant de la base annuelle prévisionnelle.

Pour l'exercice 2010 la rémunération de la gestion du réseau s'élève donc à 2 753 M€. Il convient d'ajouter divers ajustements, notamment l'impact financier sur la convention de la réforme des régimes spéciaux des retraites du personnel SNCF pour un montant de 52 M€, un bonus lié aux objectifs de 4 M€ et la rémunération d'autres prestations d'études ainsi que des dépenses complémentaires d'entretien courant et d'OGÉ en IDF pour 64,8 M€. Des régularisations sur exercices antérieurs ont également été enregistrées pour - 6,4 M€ en 2010.

Le montant comptabilisé en 2010 est ainsi de 2 867,4 M€, contre un total de 2 836,6 M€ en 2009.

Le coût de la gestion des quais déléguée à la SNCF est de 45,7 M€ pour l'exercice 2010 dont - 0,7 M€ de régularisations sur exercices antérieurs, contre 44,8 M€ comptabilisés en 2009.

1.1.5.2 La gestion du patrimoine

À compter de 2007, les missions de gestion du patrimoine, antérieurement confiées à la SNCF, ont été réparties entre la SNCF d'une part et Adyal et Nexity d'autre part.

Elles comprennent la gestion immobilière (location, charges, travaux), l'assistance aux cessions, la gestion de la fiscalité, ainsi que la gestion des procédures domaniales et d'urbanisme.

De plus, des missions nouvelles ont été confiées aux gestionnaires Adyal et Nexity : assistance à RFF pour sa responsabilité de propriétaire et gestion de l'occupation par la SNCF. Cette nouvelle organisation permet à RFF de maîtriser son système d'information et la mise à jour des données d'inventaire (assurées par le groupement Adyal IBM).

Les relations contractuelles avec la SNCF s'articulent désormais entre deux conventions : une convention de prestation de services pour les missions confiées à la SNCF et une convention financière pour les remboursements des charges immobilières des biens de la SNCF occupés par le GID, incluses de 1999 à 2006 dans la Convention de Gestion du Patrimoine conclue entre RFF et la SNCF.

Dans les comptes de l'exercice 2010, RFF a comptabilisé au titre de la convention de prestation de services un montant de 49 M€, comprenant la rémunération de la gestion de la fiscalité ainsi que les remboursements de sinistres. La hausse de 9,6 % par rapport à 2009 (44,7 M€) résulte des interventions croissantes sur le patrimoine (sinistres, réponses aux sollicitations des propriétaires voisins en conformité avec le durcissement de la réglementation et la couverture des assureurs). Le montant comptabilisé au titre de la convention financière est de 15,3 M€ en 2010.

Au total, la charge relative au mandataire SNCF s'élève à 64,3 M€ au 31 décembre 2010.

La gestion du patrimoine par les mandataires Adyal, Nexity et Adyal-IBM fait l'objet de conventions distinctes. Le montant de la prestation réalisée par les mandataires Adyal et Nexity ainsi que le groupement Adyal-IBM s'élève à 13,1 M€.

1.1.6 Autres charges de réseau : électricité

Au cours de l'exercice 2010, les charges de RFF en matière d'électricité se sont élevées à 165,9 M€.

Elles incluent la CSPE à hauteur de 0,5 M€, compte tenu du plafonnement annuel de cette dernière selon la loi de finances rectificative pour 2004.

Les charges de l'exercice sont réparties mensuellement sur les utilisateurs du réseau ferré national au prorata de leurs trafics sous la forme d'une Redevance Complémentaire pour le Transport de l'Électricité (RCTE) proportionnelle au parcours réalisé et dépendante des profils des trains. Une régularisation est opérée tous les trimestres.

Le montant total enregistré en produit par RFF au titre de cette période s'élève à 167,3 M€.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, RFF refacture les coûts relatifs à la gestion des contrats liés à la traction électrique aux entreprises ferroviaires utilisatrices du réseau (0,25 % de la Redevance complémentaire de transport d'électricité). Le montant de 0,5 M€ de la CSPE RFF a également été répercuté aux utilisateurs.

1.1.7 Les impôts et taxes

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Impôts, taxes gestion directe	(44,1)	(10,0)
Impôts et taxes gestion mandatée	(44,2)	(33,7)
(Dotations)/Reprises nettes aux provisions pour risques sur impôts	8,0	(46,1)
Total	(80,3)	(89,8)

La diminution de la charge en 2010 s'explique par la présence en 2009 d'impacts de régularisation de taxes.

1.1.8 Les autres charges opérationnelles

(en millions d'euros)			
	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Frais d'études nets de production immobilisée	(52,7)	(59,1)	6,4
Travaux et équipements ferroviaires nets de production immobilisée	(0,2)	(24,8)	24,6
Actes de malveillance	(42,5)	(32,7)	(9,8)
Autres achats externes nets de production immobilisée	(163,6)	(129,3)	(34,3)
Charges de personnel nettes de production immobilisée	(92,2)	(78,0)	(14,2)
Total	(351,3)	(324,0)	(27,3)

Les actes de malveillance, réalisés par des tiers identifiés ou non, ainsi que les conséquences des accidents et les dommages dus aux intempéries s'élèvent à 42,5 M€ pour l'exercice 2010 (dont - 1,5 M€ de régularisation sur exercices antérieurs), contre 32,7 M€ comptabilisés au titre de 2009.

1.1.8.1 Les dépenses d'études

(en millions d'euros)				
	31/12/2010	31/12/2009	Variation	(%)
Études d'exploitation	38,4	82,2	(43,8)	(53,3)
Études générales	14,3	22,2	(7,9)	(35,6)
Total	52,7	104,4	(51,7)	(49,5)
Production immobilisée	0,0	(45,3)	45,3	(100,0)
Total net de production immobilisée	52,7	59,1	(6,4)	(10,8)

Les dépenses d'études atteignent 52,7 M€ en 2010, en retrait de 10,8% par rapport à l'année 2009.

Elles se répartissent entre études de la phase d'émergence de projets d'investissement identifiés (73%) et études générales et stratégiques (27%).

La baisse constatée en 2010 concerne plus particulièrement les études sur projets.

Études d'exploitation

Les dépenses d'études sur projet atteignent 38,4 M€ et se répartissent entre projets de développement pour 80% et projets d'amélioration de la qualité du réseau

et de renouvellement pour 15%. Les 5% restant concernent des projets d'investissements sur les autres activités.

Les principales études sur les projets de développement concernent les grands projets nationaux avant travaux et plus précisément :

- LGV Poitiers Limoges pour 4,4 M€,
- LGV Paris Orléans Clermont pour 3,1 M€,
- LGV PACA pour 2,5 M€,
- Grand Projet Sud-Ouest pour 2 M€,
- Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan pour 1,4 M€,

Pour ce qui est des études sur les projets en PPP, elles ont concerné :

- LGV Sud Europe Atlantique pour 0,8 M€
- LGV Bretagne Pays de la Loire pour 3,2 M€
- Contournement de Nîmes Montpellier pour 1,9 M€

La diminution des dépenses constatée en 2010 résulte de la maturité des projets (fin de la phase d'études d'émergence). Elle se répartit de la manière suivante :

- 21 M€ sur les grands projets nationaux en travaux compte tenu de la baisse sur les projets LGV Rhin-Rhône et la 2^e phase de la LGV Est. ;
- 6 M€ sur les grands projets en partenariat public-privé, principalement sur le projet LGV Sud Europe Atlantique ;
- 6,7 M€ sur les projets régionaux de développement, les opérations des contrats de projets État-Région 2007-2013 étant pour la plupart en phase de réalisation ;
- 10,3 M€ sur la qualité et l'amélioration du réseau, dont
- 7 M€ sur le projet pilote ERTMS Est Européen, et
- 2,8 M€ sur le GSM-R (Principalement sur la tranche 1 et la préparation du contrat de concession) ;
- 2 M€ sur le renouvellement, principalement sur des opérations de renouvellement de la voie UIC 7 à 9, concernant les projets relevant du contrat de projets État-Région 2007-2013.

Études générales

Le montant des études générales s'élève à 14,3 M€ en retrait de 7,9 M€ par rapport à 2009.

Les études concernent principalement les axes :

- développer l'action commerciale.

1.1.8.2 Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent 92,2 M€ contre 78 M€ pour la même période en 2009 soit une augmentation de 18,2%.

L'effectif est en croissance. Il est de 1 299 agents présents au 31 décembre 2010 contre 1 166 agents en 2009 soit une augmentation de 11,4% sur un an.

1.1.8.3 Les autres achats externes

Les autres charges externes s'élèvent à 163,6 M€ au 31 décembre 2010 contre 129,3 M€ au 31 décembre 2009.

Elles comprennent notamment les autres services extérieurs, rémunérations de prestataires, dépenses locatives, charges d'entretien et réparations, dépenses diverses de fonctionnement.

1.1.9 Les dotations nettes aux amortissements et dépréciation des actifs

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 989,4 M€ au 31 décembre 2010 contre 989,6 M€ au 31 décembre 2009.

Dépréciation des projets en cours :

L'établissement enregistre des provisions pour dépréciation sur des projets en phase avant projet ou post avant projet qui présentent un risque quant à leur aboutissement.

Au 31 décembre 2010, une dotation a été comptabilisée pour un montant de 15,8 M€, parallèlement à une reprise de 18,2 M€. La provision est ainsi amenée à un montant de 28,3 M€. Elle concerne 498 projets et couvre la part des dépenses financées par RFF.

Dépréciation des projets en service : cf § 2.1.3

1.1.10 Quote-part de subvention virée au compte de résultat

Les subventions sont virées au compte de résultat au rythme des amortissements pratiqués pour un montant de 337,9 M€. Ce chiffre inclut principalement les subventions de renouvellement et de mise aux normes reprises à hauteur de 135 M€.

1.1.11 Les autres charges et produits courants

Les autres produits courants s'élèvent à 125,5 M€ sur 2010 comparés à 192,9 M€ pour la même période 2009. Les autres charges courantes sont de 40,5 M€ en 2010 par rapport à 96 M€ en 2009.

Les autres produits courants comprennent les produits des cessions qui s'élèvent à 115,1 M€ en 2010. Ils génèrent une plus-value de 84,6 M€ contre 90 M€ en 2009.

1.2 Résultat financier

(en millions d'euros)			
	31/12/2010 (12 mois)	31/12/2009 (12 mois)	Variation
Coût de l'endettement financier net	(1 197,3)	(1 138,7)	(58,6)
Autres produits financiers	9,2	18,3	(9,1)
Autres charges financières	(5,8)	(8,1)	2,4
Résultat financier	(1 193,8)	(1 128,5)	(65,3)

Le résultat financier s'établit à **(1 193,8) M€** contre **(1 128,5) M€** en 2009, soit une dégradation de **65,3 M€**.

Le coût moyen de la dette de RFF ressort en effet à 4,30% contre 4,25% l'année précédente.

1.2.1 Le coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net se dégrade de **58,6 M€** à **(1 197,3) M€** contre (1 138,7) M€ pour la même période de 2009.

Cette dégradation s'explique par l'impact négatif dû à une remontée de l'inflation malgré un contexte de marché des taux plus favorable.

A titre d'illustration, la moyenne de l'Euribor 3Mois et des taux de swap à 10 ans s'élève respectivement en 2010 à 0,81% et 3,04% contre 1,22% et 3,55% en 2009. Le coût de l'endettement financier net comprend les charges inhérentes à la dette (- 1 210,1 M€), y compris les résultats sur instruments dérivés et la variation de juste valeur des dettes couvertes en juste valeur (- 6,7 M€), diminuées des produits de trésorerie et équivalents de trésorerie (12,8 M€).

1.2.2 Autres charges et produits financiers

	31/12/2010	31/12/2009
Produit d'intérêts en compte courant	3,4	7,4
Autres produits financiers	5,8	10,9
Autres produits financiers	9,2	18,3
Charges d'intérêts d'avance en compte courant	(4,9)	(6,9)
Autres charges financières	(0,8)	(1,2)
Autres charges financières	(5,8)	(8,1)

Les autres charges et produits financiers comprennent d'une part les intérêts sur comptes courants et d'autre part des intérêts moratoires facturés par les fournisseurs ainsi que les intérêts moratoires facturés par RFF lors des retards de versement par ses clients.

2. BILAN

2.1 Immobilisations

2.1.1 Production et acquisition d'immobilisations du réseau ferré

Le montant total des dépenses d'investissements est en baisse de 93 M€, soit 2,8%. Il s'élève à **3 226,7 M€** contre 3 318,7 M€ pour la même période en 2009.

— La part réalisée par les mandataires au nom et pour le compte de RFF s'élève à 2 383,1 M€ pour l'année 2010 contre 2 367 M€ en 2009, soit une augmentation de 0,7%,

— La production directe de RFF atteint 812,3 M€ au 31 décembre 2010 (dont 391,3 M€ pour la LGV Rhin-Rhône Est, 132,2 M€ pour LGV Est Phase 2 et 45,8 M€ pour le Haut Bugey), contre 944,5 M€ pour la même période en 2009, en diminution de 14%,

— La production au titre du PPP GSMR s'élève à 26 M€ au 31 décembre 2010,

— Les avances au titre des réserves foncières augmentent de 5,2 M€ pour atteindre 23,9 M€ au 31 décembre 2010.

Le total des dépenses activées sur projets d'infrastructure au 31 décembre 2010 s'établit à 3 211,8 M€.

La part relative aux projets de développement du réseau est en baisse de - 185 M€ (soit - 12% par rapport au 31 décembre 2009) du fait :

- De l'accélération de la production des projets connexes ou en lien avec les projets en PPP (+ 86 M€) et l'avancement des grands projets avant travaux (+ 19 M€), principalement GPSO ;
- D'une baisse de - 180 M€ sur les grands projets de développement en travaux (LGV Rhin-Rhône branche Est pour - 207 M€ et Haut-Bugey pour - 69 M€, partiellement compensée par la hausse sur LGV EST européenne pour + 101 M€ ;
- D'une diminution de - 110 M€ sur les projets régionaux de développement du fait, notamment, des intempéries, des grèves, de la saturation des moyens de production.

La part relative aux projets de renouvellement et d'amélioration et qualité du réseau augmente de 33 M€ soit + 2% par rapport au 31 décembre 2009.

- Sur les projets de renouvellement, la progression de + 53 M€, soit + 3,7%, est principalement liée aux opérations portant sur la voie (+ 72 M€, soit + 7%)

compte tenu de la poursuite du plan de rénovation du réseau réévalué et prolongé par le contrat de performance et par les plans Rails.

- La baisse des dépenses sur les opérations d'amélioration et qualité du réseau atteint - 20 M€, concentrée sur les projets concernant la sécurité, la régularité, et ERTMS.

(en millions d'euros)					
	31/12/2010		31/12/2009		Variation
Grands projets de développement	–	852,9	–	927,6	(74,7)
Grands projets nationaux avant travaux	22,5	–	3,9	–	–
Grands projets nationaux en travaux	687,1	–	866,5	–	–
Grands projets en PPP	143,3	–	57,2	–	–
Projets régionaux de développement	–	534,3	–	644,4	(110,1)
Projets régionaux de développement	534,3	–	644,4	–	–
Amélioration qualité du réseau	–	166,1	–	186,7	(20,6)
Sécurité	31	–	42,1	–	–
Accès aux trains	66,3	–	55,3	–	–
Régularité	25,9	–	42,3	–	–
Développement technologique (ERTMS, ...)	4,7	–	12,3	–	–
GSM-R	17,6	–	17,7	–	–
Amélioration de la performance	15,8	–	16,1	–	–
Environnement (Acoustique PNB, autres...)	4,7	–	0,9	–	–
Renouvellement	–	1 493,30	–	1 440,10	53,2
Voies	1 105,10	–	1 033,10	–	–
Signalisation et télécom (hors GSMR)	176,7	–	174,6	–	–
Traction électrique	62,1	–	63,9	–	–
Ouvrages d'art et ouvrages de terre	132,4	–	152,1	–	–
Autres programmes (GHV, EM, ...)	17	–	16,4	–	–
Investissements et études commerciaux	–	19,4	–	12,3	7,1
Investissements et études commerciaux	19,4	–	12,3	–	–
Périmètre foncier/immobilier	–	21,9	–	26,9	(5,0)
Périmètre foncier/immobilier	21,9	–	26,9	–	–
Travaux pour tiers	–	34,7	–	41,4	(6,7)
Travaux pour tiers	34,7	–	41,4	–	–
Opérations inclassables	–	63,2	–	17	46,2
Opérations inclassables	63,2	–	17	–	–
Projets en PPP	–	26	–	–	26
Contrat GSM-R en PPP	26	–	–	–	–
Total	–	3 211,80	–	3 296,40	(84,6)

2.1.2 Les mises en service des projets d'investissement

Les mises en service enregistrées au 31 décembre 2010 s'élèvent à **618,3 M€**, correspondant essentiellement à des opérations de renouvellement mandatées, à comparer à 1 286 M€ au 31 décembre 2009.

Les mises en service portent sur les axes suivants :

(en millions d'euros)					
	31/12/2010		31/12/2009		Variation
Grands projets de développement	–	59,7	–	127,4	(67,7)
Grands projets nationaux en travaux	59,7	–	123,3	–	–
Autres	–	–	4,1	–	–
Projets régionaux de développement	–	86,5	–	238,2	(151,6)
Projets régionaux de développement	86,5	–	238,2	–	–
Amélioration qualité du réseau	–	76,5	–	85,1	(8,6)
Sécurité	29,9	–	48,4	–	–
Accès aux trains	13,1	–	9,9	–	–
Régularité	28,3	–	12,3	–	–
GSM-R	0	–	(0,3)	–	–
Amélioration de la performance	4,1	–	11,6	–	–
Environnement (Acoustique PNB, autres...)	1,1	–	3,2	–	–
Renouvellement	–	359	–	759,3	(400,3)
Voies	190,2	–	563	–	–
Signalisation et télécom (hors GSMR)	24,4	–	20	–	–
Traction électrique	42	–	46,6	–	–
Ouvrages d'art et ouvrages de terre	88,8	–	114,6	–	–
Autres programmes (GHV, EM, ..)	13,5	–	15,2	–	–
Investissements et études commerciaux	–	8,2	–	5,8	2,4
Investissements et études commerciaux	8,2	–	5,8	–	–
Périmètre foncier/immobilier	–	7,5	–	0,9	6,6
Périmètre foncier/immobilier	7,5	–	0,9	–	–
Travaux pour tiers	–	20,6	–	69,2	(48,6)
Travaux pour tiers	20,6	–	69,2	–	–
Autres	–	0,3	–	0	0,2
Divers	0,3	–	0	–	–
Total	–	618,3	–	1 286,00	(667,6)

2.1.3 Valorisation des actifs à la date de clôture des comptes

UGT Patrimoine

RFF n'a pas relevé d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

UGT Infrastructure

RFF n'a pas relevé d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

2.2 Subventions d'investissement

Les subventions figurant en passif non courant s'élèvent à **15 596,6 M€** contre 14 714,7 M€ au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 881,9 M€ (+ 6 %).

2.2.1 Les subventions d'investissement de développement

— **Les subventions nettes sur immobilisations**

mises en service s'élèvent à **6 221 M€** contre 6 069,6 M€ à fin 2009. Les mises en service de subventions sur l'exercice 2010 s'élèvent à 359,4 M€. Les reprises au résultat sur cette même période s'élèvent à 207,6 M€.

— **Les subventions d'investissement sur immobilisations en cours (méritées)**, calculées sur la base de l'avancement des travaux, s'élèvent à **5 243,6 M€** contre 4 381,7 M€ à fin 2009. La subvention méritée relative aux dépenses de la période est de 1 199,9 M€.

2.2.2 Les subventions de renouvellement et mises aux normes

Le montant de cette subvention mis en service en 2010 est de **435,5 M€**. Il sera repris sur une durée de 38 ans.

Le montant de reprise au résultat s'élève à **135 M€** au titre de l'exercice 2010.

2.3 Dette nette

La dette nette présentée tient compte de l'ensemble des instruments financiers reconnus au bilan en application du référentiel IFRS.

2.3.1 L'endettement financier net

Il correspond aux emprunts et dettes financières diminués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de la juste valeur des dérivés actifs, augmentés de la juste valeur des dérivés passifs.

(en millions d'euros)						
	31/12/2010			31/12/2009		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Dette financière	4 410,9	27 436,7	31 847,6	3 946,4	25 337,5	29 283,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(4 101,9)		(4 101,9)	(2 002,6)		(2 002,6)
Sous-total dette financière nette avant prise en compte des dérivés	301,9	27 443,8	27 745,7	1 943,8	25 337,5	27 281,4
Dérivés actif affectés à la dette	(230,1)	(757,3)	(987,4)	(47,9)	(250,8)	(298,6)
Dérivés passif affectés à la dette	217,3	1 688,2	1 905,5	138,0	1 872,8	2 010,8
Total dette financière nette	289,0	28 374,7	28 663,8	2 034,0	26 959,5	28 993,5

2.3.2 Répartition de la dette financière

(en millions d'euros)						
	31/12/2010			31/12/2009		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Dette long terme RFF	2 507,8	25 642,9	28 150,7	2 601,3	23 506,1	26 107,3
Dette long terme SNCF	113,6	1 793,9	1 907,5	90,4	1 831,5	1 921,9
Dette court terme	1 789,4	—	1 789,4	1 254,7	—	1 254,7
Dette financière	4 410,9	27 436,7	31 847,6	3 946,4	25 337,5	29 283,9

RFF a levé en 2010 sur les marchés internationaux de capitaux 3,26 Md€ en 26 opérations publiques ou privées libellées en EUR, USD, AUD, GBP, ou CHF.

RFF a notamment augmenté la liquidité de ses émissions publiques de référence sur le marché de la livre sterling, l'euro et par l'émission de nouvelles souches en euro, en dollar australien, en livre sterling et en franc Suisse.

Ces nouvelles émissions et abondements de souches existantes se décomposent de la manière suivante :

— Un abondement de 250 M€ de sa souche RFF 5,00 % à échéance 10 octobre 2033, portant l'encours total à 2,25 Md€.

— Deux abondements, de 250 M€ et de 200 M€ de sa souche RFF 4,50 % à échéance 30 janvier 2024, portant l'encours total à 2,2 Md€.

— Une nouvelle émission d'un montant de 150 millions de dollars australiens 5,375 % à échéance 7 juin 2012.

— Une nouvelle émission d'un montant initial de 200 millions de livres sterling 4,83 % à échéance 25 mars 2060, abondée par la suite deux fois pour 100 millions de GBP et 75 millions de GBP, portant son encours total à 375 millions de GBP.

— Une nouvelle émission d'un montant de 200 millions de GBP 2,375 % à échéance 23 décembre 2015.

— Trois nouvelles émissions en franc Suisse ayant des encours respectifs, de 300 millions de CHF 0,625 % à échéance 1^{er} juin 2012, de 150 millions de CHF 2 % à échéance 12 novembre 2026 et de 100 millions de CHF 2 % à échéance 24 novembre 2034.

Par ailleurs, RFF a procédé à un rachat partiel sur la souche CAD 4,70 % à échéance 1^{er} juin 2035 pour un montant de 23,4 millions de CAD sur une taille initiale de 300 millions de CAD, et à un rachat de la totalité des 20 M€ de la souche FRN 9 janvier 2042.

Les emprunts privés représentent un montant total en coût amorti de 1 445,9 M€ au 31 décembre 2010.

3. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)			
	31/12/2010	31/12/2009	Variation
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt	2 135,0	2 247,4	(112,4)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité opérationnelle	(28,5)	220,3	(248,7)
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	2 106,4	2 467,5	(361,1)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(961,6)	(939,1)	(22,5)
<i>(dont variation de BFR d'investissement)</i>	<i>934,5</i>	<i>952,2</i>	<i>(17,7)</i>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	942,5	(1 416,8)	2 359,3
<i>(dont variation de BFR financier)</i>	<i>31,7</i>	<i>(24,8)</i>	<i>56,5</i>
Variation de la trésorerie nette de découverts bancaires	2 087,3	111,7	1 975,6

La trésorerie dégagée au cours de l'exercice 2010 est une augmentation de 2 087,3 M€ en 2010 contre une augmentation de 111,7 M€ en 2009.

La capacité d'autofinancement, avant coût de l'endettement financier net, ressort à 2 135,0 M€ au 31 décembre 2010 contre 2 247,4 M€ au 31 décembre 2009. La légère diminution est liée à l'augmentation des charges courantes et notamment du coût de la gestion mandatée.

La trésorerie générée par les activités d'investissement est stable. La légère dégradation est liée à la diminution des encaissements de produits de cessions.

L'amélioration de la trésorerie provenant des activités de financement est liée à une augmentation des ressources obtenues par émission d'emprunts. Plus faiblement, l'amélioration résulte d'une augmentation des collatéraux encaissés.

II.

Événements significatifs 2010

L'évolution de la structure et des barèmes de la tarification des péages dans le cadre de l'horaire de service 2010 entraîne une augmentation significative du chiffre d'affaires par rapport à celui de 2009.

Parallèlement, l'État a réduit, par rapport à 2009, le montant de subvention d'exploitation qu'il accorde à RFF.

III.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode comptable n'a été réalisé au cours l'exercice 2010.

IV.

Événements postérieurs à la clôture

Contrat de concession SEA

Dans la perspective de la signature du projet de ligne nouvelle Tours-Bordeaux, dit « SEA », Sud Europe Atlantique, RFF négocie en tant que concédant, avec la société concessionnaire Liséa, dont Vinci est le principal actionnaire aux côtés notamment de la CDC et Axa, depuis sa désignation en juillet 2010 comme attributaire final du contrat de concession.

Le projet SEA consiste en la construction de 340 km de lignes nouvelles, dont 302 km à grande vitesse, entre Tours et Bordeaux et constitue un des maillons-clé du réseau ferroviaire européen.

Le montant total du projet est de l'ordre de 7,8 Md€ pour une durée de concession de 50 ans.

Le financement du projet comprend plusieurs volets parmi lesquels :

— la dette senior d'un montant maximum de 3,1 Md€ dont :

1. banques commerciales – dette en risque projet : 620 M€
 2. banques commerciales dette garantie État : 1,06 Md€
 3. BEI – dette en risque projet : 200 M€
 4. BEI – dette garantie État : 400 M€
 5. CDC-DFE – dette garantie RFF : 760 M€
- Fonds propres actionnaires : 760 M€
- Subventions publiques : 3,96 Md€ dont RFF 2,01 Md€

RFF intervient donc dans ce projet d'une part et avant tout, en tant que concédant au titre du contrat de concession et contributeur public au financement et d'autre part, et à titre exceptionnel, en tant que garant du crédit de la CDC agissant par l'intermédiaire de sa Direction des Fonds d'Épargne, à hauteur de 760 M€ environ.

À ce stade et dans l'attente de la clôture financière du projet (date à laquelle sera signée toute la documentation financière et de projet ainsi que le contrat de concession, dite date de « closing »), les engagements pris par RFF, en tant que concédant, se limitent à la signature de deux lettres relatives à la nullité du contrat de concession à l'attention (i) de la société concessionnaire, Liséa et (ii) des prêteurs (banques commerciales, BEI et CDC-DFE). Ces lettres ont été respectivement signées en date du 7 décembre 2010 et du 7 février 2011 et visent à indemniser la société concessionnaire et les prêteurs en cas de nullité du contrat de concession, dans le cas où il serait signé (prévu à la date de clôture financière du projet) mais n'entrerait pas en vigueur.

Contrat PPP BPL

RFF a désigné courant janvier 2011 la société Eiffage en tant qu'attributaire pressenti pour le contrat de partenariat public-privé pour la conception, la construction, la maintenance et le financement de la ligne à grande vitesse BPL, comprenant 214 km de lignes nouvelles, dont 182 km à grande vitesse.

L'objectif est de signer le contrat de partenariat avec le partenaire pressenti courant du premier semestre 2011, sur la base d'un plan de financement en cours de finalisation par Eiffage.

Le titulaire désigné sera ainsi chargé de la réalisation et de l'entretien de la ligne nouvelle sur une durée de 25 ans.

Il s'agit d'un projet présentant une enveloppe totale de 3,4 Md€ d'investissement. Il serait financé, outre par une participation de RFF de 1,432 Md€, par des financements publics pour un montant restant à préciser. Les financements publics incluent notamment l'État et plusieurs collectivités locales : la région Bretagne avec les départements du Finistère, du Morbihan, des Côtes d'Armor, de l'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole, le Pays de Saint-Malo ainsi que la région Pays de la Loire.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

... AU 31 DÉCEMBRE 2010

SOMMAIRE

Actif.....	24	3.26 Chiffre d'affaires.....	40
Passif.....	25	Note 4 - Compléments d'informations relatifs	
Compte de résultat.....	26	au bilan.....	41
Autres éléments du résultat global.....	27	4.1 Immobilisations incorporelles.....	41
État des flux de trésorerie.....	28	4.2 Immeubles de placement.....	42
État de variation des capitaux propres consolidés.....	29	4.3 Immobilisations corporelles.....	43
Notes aux états financiers consolidés.....	30	4.4 Actifs financiers courants et non courants.....	47
Note 1 - Présentation de l'établissement public		4.5 Impôts différés.....	48
Réseau Ferré de France (RFF).....	30	4.6 Clients.....	48
Note 2 - Comparabilité des comptes.....	30	4.7 Autres débiteurs.....	49
2.1 Changement de méthode.....	30	4.8 Subventions à recevoir.....	50
2.2 Événements et transactions significatifs.....	30	4.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	50
2.3 Autres éléments de comparabilité.....	30	4.10 Actifs non courants détenus en vue	
Note 3 - Résumé des principes et méthodes		de la vente et passifs liés.....	51
comptables et d'évaluation.....	31	4.11 Subventions.....	51
3.1 Base de préparation de l'information financière.....	31	4.12 Provisions.....	53
3.2 Recours à des estimations.....	31	4.13 Endettement financier net.....	55
3.3 Périmètre et méthodes de consolidation.....	32	4.14 Dettes financières.....	55
3.4 Information sectorielle.....	32	4.15 Gestion des risques financiers	
3.5 Conversion des opérations en devises.....	32	et instruments dérivés.....	59
3.6 Parties liées.....	32	4.16 Juste valeur des instruments financiers.....	71
3.7 Structure du bilan, du compte de résultat		4.17 Autres passifs non courants.....	73
et du tableau des flux de trésorerie.....	32	4.18 Fournisseurs.....	73
3.8 Immobilisations incorporelles.....	33	4.19 Autres créiteurs.....	73
3.9 Immeubles de placement.....	33	4.20 Autres passifs financiers courants.....	74
3.10 Immobilisations corporelles.....	33	4.21 Autres éléments d'information.....	74
3.11 Pertes de valeurs des actifs non financiers.....	34	Note 5 - Compléments d'informations relatifs	
3.12 Évaluation et comptabilisation des actifs		au compte de résultat.....	75
financiers.....	35	5.1 Ventilation du chiffre d'affaires	
3.13 Instruments dérivés Actif et Passif.....	36	de l'exercice par nature.....	75
3.14 Impôts différés.....	37	5.2 Subventions d'exploitation.....	77
3.15 Clients et comptes rattachés - Autres débiteurs.....	38	5.3 Rémunération de la gestion déléguée.....	77
3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	38	5.4 Autres charges de réseau.....	78
3.17 Dotation en capital.....	38	5.5 Impôts et taxes.....	78
3.18 Réserves et résultats accumulés.....	38	5.6 Autres charges opérationnelles.....	78
3.19 Provisions.....	38	5.7 Reprises de subventions d'investissement.....	79
3.20 Avantages du personnel.....	38	5.8 Autres charges et produits courants.....	79
3.21 Subventions.....	39	5.9 Autres charges et produits non courants.....	80
3.22 Évaluation et comptabilisation		5.10 Coût de l'endettement financier net.....	80
des passifs financiers.....	39	5.11 Autres charges et produits financiers.....	81
3.23 Fournisseurs et comptes rattachés/ autres créiteurs.....	40	Note 6 - Parties liées.....	82
3.24 Actifs et passifs non courants détenus		Note 7 - Engagements hors bilan.....	83
en vue de la vente.....	40	Note 8 - Évènements postérieurs à la clôture.....	84
3.25 Contrats de location.....	40		

Sauf mention contraire, les données chiffrées sont exprimées en millions d'euros.

BILAN

ACTIF

(en millions d'euros)			
	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Immobilisations incorporelles	4,1	14,4	7,7
Immeubles de placement	4,2	425,2	461,9
Immobilisations corporelles	4,3	41 923,4	39 669,7
Actifs financiers non courants	4,4	31,0	15,8
Instruments dérivés	4,13	757,3	250,8
Impôts différés	4,5	3 719,4	3 809,3
Actifs non courants		46 870,7	44 215,2
Clients	4,6	656,3	638,9
Autres débiteurs	4,7	744,7	454,5
Subventions à recevoir	4,8	919,5	1 526,5
Actifs financiers courants	4,4	41,2	61,9
Instruments dérivés	4,13	230,1	47,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,9	4 101,9	2 002,6
Actifs détenus en vue de la vente	4,10	10,6	0,0
Actifs courants		6 704,4	4 732,1
Total actifs		53 575,1	48 947,3

BILAN

PASSIF

(en millions d'euros)			
	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Dotation en capital	–	9 764,6	9 764,6
Réserves et résultats accumulés	–	(10 957,8)	(11 137,6)
Capitaux propres-part du groupe		(1 193,1)	(1 372,9)
Intérêts minoritaires	–	0,0	0,0
Total des capitaux propres		(1 193,1)	(1 372,9)
Provisions non courantes	4.12	503,3	466,2
Subventions	4.11.1	15 596,6	14 714,7
Dettes financières non courantes	4.13	27 436,7	25 337,5
Instruments dérivés	4.13	1 688,2	1 872,8
Impôts différés	4.5	0,0	0,0
Autres passifs non courants	4.17	91,8	49,4
Passifs non courants		45 316,8	42 440,6
Provisions courantes	4.12	12,6	18,3
Fournisseurs	4.18	672,4	403,3
Subventions	4.11.4	1 811,2	1 427,8
Autres créditeurs	4.19	593,0	669,2
Dettes financières courantes	4.13	4 410,9	3 946,4
Autres passifs financiers courants	4.20	1 696,0	1 238,6
Instruments dérivés	4.13	217,3	138,0
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	4.10	38,0	38,0
Passifs courants		9 451,4	7 879,5
Total passif		53 575,1	48 947,3

COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)			
	Notes	31/12/2010 (12 mois)	31/12/2009 (12 mois)
Chiffre d'affaires	5.1	4 637,1	3 280,7
Subventions d'exploitation	5.2	1 020,8	2 421,6
Rémunération de la gestion déléguée	5.3	(2 990,8)	(2 954,1)
Autres charges de réseau	5.4	(165,9)	(156,6)
Impôts et taxes	5.5	(80,3)	(89,8)
Autres charges opérationnelles	5.6	(351,3)	(324,0)
Dotations nettes aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations		(989,4)	(989,6)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des actifs courants		(12,5)	5,2
Reprises de subventions d'investissement	5.7	337,9	295,3
Autres produits courants	5.8	125,5	192,9
Autres charges courantes	5.8	(40,5)	(96,0)
Résultat opérationnel courant		1 490,8	1 585,6
Produits non courants	5.9	0,1	1,1
Charges non courantes	5.9	(0,9)	(1,3)
Résultat opérationnel		1 490,0	1 585,3
Coût de l'endettement financier brut	5.10	(1 210,1)	(1 156,0)
Résultat de trésorerie et équivalents de trésorerie	5.10	12,8	17,2
Coût de l'endettement financier net	5.10	(1 197,3)	(1 138,8)
Autres produits financiers	5.11	9,2	18,3
Autres charges financières	5.11	(5,8)	(8,1)
Résultat financier		(1 193,8)	(1 128,6)
Impôts sur les bénéfices		(98,8)	(152,8)
Résultat net - Total		197,4	304,0
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
Résultat net - Part du groupe		197,4	304,0

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net	197,4	304,0
Variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(26,4)	(215,3)
Impôt sur les autres éléments de résultat global	8,8	71,2
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(17,6)	(144,1)
Résultat global	179,8	159,9
dont part du groupe	179,8	159,9
dont intérêts minoritaires	0,0	0,0

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)			
	Notes	31/12/2010 (12 mois)	31/12/2009 (12 mois)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat net de l'exercice		197,4	304,0
Résultat lié aux actifs et passifs destinés à la vente		–	–
Plus et moins value de cession		(42,1)	(69,8)
Dotation nette aux amortissements et provisions		990,2	1 034,1
Reprise de subventions		(338,1)	(296,4)
Autres produits et charges calculés		31,4	(16,0)
Coût de l'endettement financier net	5.10	1 197,2	1 138,7
Subvention de désendettement		–	–
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		98,8	152,8
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		2 135,0	2 247,4
Impôt payé		–	–
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	4.21.1	(28,5)	220,3
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles		2 106,4	2 467,5
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Décaissements sur acquisitions	4.21.2	(3 269,7)	(3 136,9)
Subventions sur immobilisations	4.21.2	2 208,2	2 075,7
Variations des autres actifs financiers non courants		0,1	1,1
Cessions ou réductions de l'actif immobilisé		99,9	121,1
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement		(961,6)	(939,1)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Remboursement de dettes financières		(7 816,0)	(8 419,8)
Augmentation des dettes financières		9 508,4	8 182,3
Intérêts financiers nets versés		(1 179,8)	(1 175,6)
Augmentation des dépôts et cautionnements reçus		430,0	(3,8)
Variations des autres actifs financiers non courants		–	–
Trésorerie nette provenant des opérations de financement		942,5	(1 416,8)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		2 087,3	111,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		2 001,6	1 890,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture		4 088,9	2 001,6
Variation de la trésorerie nette		2 087,3	111,6

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)

	Dotations en capital	Réserves et résultats accumulés	Éléments comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2009	9 764,6	(11 137,5)	(159,9)	(1 532,7)	0,0	(1 532,7)
Résultat global	–	304,0	(144,1)	159,9	0,0	159,9
Autres variations	–	–	–	0,0	0,0	0,0
Capitaux propres au 31 décembre 2009	9 764,6	(10 833,5)	(304,0)	(1 372,9)	0,0	(1 372,9)

(en millions d'euros)

	Dotations en capital	Réserves et résultats accumulés	Éléments comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2010	9 764,6	(10 833,5)	(304,0)	(1 372,9)	0,0	(1 372,9)
Résultat global	–	197,4	(17,6)	179,8	0,0	179,8
Autres variations	–	–	–	0,0	0,0	0,0
Capitaux propres au 31 décembre 2010	9 764,6	(10 636,1)	(321,7)	(1 193,1)	0,0	(1 193,1)

NOTES

aux états financiers consolidés

Les comptes consolidés du groupe ont été arrêtés par le conseil d'administration qui s'est tenu le 7 avril 2011.

NOTE 1.

Présentation de l'Établissement public Réseau Ferré de France (RFF)

Réseau Ferré de France est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), créé par la loi n° 97-135 du 13 février 1997, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1997, dont le siège social se situe au 92 avenue de France, Paris 13^e. Cette loi et ses décrets d'application n° 97-444, 97-445

et 97-446 ont créé RFF sous la forme d'une entité indépendante, propriétaire des infrastructures ferroviaires françaises affectées précédemment à la SNCF. Le décret du 6 décembre 2006 a confirmé les missions de RFF tout en précisant les conditions dans lesquelles elles pouvaient être déléguées à la SNCF.

NOTE 2.

Comparabilité des comptes

2.1 Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'a été réalisé en 2010.

2.2 Événements et transactions significatifs

L'évolution de la structure et des barèmes de la tarification des péages dans le cadre de l'horaire de service 2010 entraîne une augmentation significative du chiffre d'affaires par rapport à celui de 2009.

Parallèlement, l'État a réduit, par rapport à 2009, le montant de subvention d'exploitation qu'il accorde à RFF.

2.3 Autres éléments de comparabilité

Il n'y a pas eu de changement dans les principes et méthodes comptables dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010.

NOTE 3.

Résumé des principes et méthodes comptables et d'évaluation

3.1 Base de préparation de l'information financière

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe RFF sont établis conformément aux normes comptables IFRS.

Pour l'arrêté des comptes 2010, les comptes sont établis sur la base des normes adoptées par l'Union Européenne et obligatoirement applicables, telles qu'elles sont connues à ce jour, disponibles sur le site <http://ec.europa.eu/internal-market/accounting/ias-fr.htm#adopted-commission>.

Les nouvelles normes IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010 sont sans incidence significative sur les comptes de RFF au 31 décembre 2010. Le groupe a par ailleurs choisi de ne pas appliquer de nouvelles normes par anticipation.

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Économique Territoriale (CET) qui comprend deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le groupe comptabilise la taxe professionnelle en charges opérationnelles.

Le groupe a conclu que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature.

Le groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions sont donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la taxe professionnelle.

Le contrat de partenariat public-privé GSMR, signé le 18 février 2010, a donné lieu à une première comptabilisation dans les comptes au 31 décembre 2010. Pendant la phase de construction des immobilisations en cours sont comptabilisées à l'avancement, en contrepartie d'une dette financière pour la part non réglée. La subvention méritée correspondante est comptabilisée parallèlement au passif du bilan. La mise en service comptable sera réalisée à l'achèvement de tout ou partie de la construction.

3.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers conformément aux IFRS implique de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction de RFF est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du groupe.

En fonction de la conjoncture ou de l'ajustement de toutes ces hypothèses, les montants inscrits dans les états financiers futurs pourront différer des estimations actuelles. Les états financiers présentés ont été établis à partir des meilleures estimations possibles, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté.

Les estimations comptables qui en découlent affectent notamment les postes suivants :

- **Provision pour dépollution** : le montant de la provision correspond à l'estimation du risque pour le groupe, sur le parc identifié comme étant à dépolluer, sur la base des informations disponibles à la clôture, dans l'attente d'un recensement exhaustif des installations techniques et des bâtiments à dépolluer.
- **Juste valeur des dérivés et autres instruments financiers** : la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation, soit à des fins d'informations données en annexe (cf. note 4.16).

La juste valeur est déterminée :

- Soit en fonction de prix cotés sur un marché actif,
- Soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calculs mathématiques usuels intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux, ...).

- Soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le groupe en l'absence de données observables.

Prix cotés sur un marché actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont ainsi valorisés.

Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant des données observables sur les marchés

La majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors, ...) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations calculées en interne sur les instruments dérivés font l'objet chaque semestre de contrôles de cohérence avec les valorisations transmises par nos contreparties.

La juste valeur des emprunts cotés est calculée en actualisant des flux contractuels au taux d'intérêt du marché.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de règlement utilisés par le groupe.

— **Valeur recouvrable des immobilisations**

corporelles : la valeur d'utilité des actifs d'infrastructure est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui nécessitent de recourir à des estimations et des hypothèses à long terme.

— **Subventions méritées** : les produits afférents aux subventions méritées sont calculés suivant l'avancement des travaux. Ce dernier est estimé en fonction des dépenses engagées et du coût prévisionnel des projets.

— **Immeubles de placement** : l'identification de ces actifs est réalisée en collaboration avec les experts de la direction du patrimoine de RFF.

3.3 Périmètre et méthodes de consolidation

RFF présente des comptes consolidés, avec un périmètre réduit à la seule société mère.

3.4 Information sectorielle

RFF n'ayant qu'un seul secteur d'activité localisé exclusivement sur le territoire national, aucune analyse d'information sectorielle n'est communiquée.

3.5 Conversion des opérations en devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie de présentation des comptes de RFF.

Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle par application du cours de change en vigueur à la date de transaction avec impact en résultat lors du dénouement des transactions.

Les actifs et passifs monétaires en devises sont convertis au taux en vigueur à la date d'arrêté comptable.

Les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat.

3.6 Parties liées

Toutes les entités sous contrôle ou sous influence notable de l'État ainsi que les dirigeants sont des parties liées.

3.7 Structure du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie

Structure du bilan

Les actifs et passifs générés par le cycle normal d'exploitation et ceux dont l'échéance est à moins d'un an par rapport à la date de clôture ont été classés en courant. De même que la trésorerie et équivalents et les découverts bancaires.

Tous les actifs et passifs ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus ont été regroupés en non courant.

Les actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente ont été présentés sur une ligne distincte de l'actif et du passif.

Structure du compte de résultat

Le compte de résultat est présenté par nature et s'articule autour des indicateurs suivants :

Le résultat opérationnel courant

Il regroupe les charges et produits directement liés aux activités de l'entité. Les rubriques « subventions d'exploitation » et « autres charges opérationnelles » ont été isolées afin de mettre en évidence d'une part, la contribution de l'État et des collectivités au résultat et d'autre part, les charges de fonctionnement du groupe (charges de personnel, études et autres charges de fonctionnement).

Le résultat opérationnel

Il correspond au résultat opérationnel courant après prise en compte des charges et produits significatifs, non récurrents et qui ne s'inscrivent pas dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise.

Le résultat financier

Il correspond au coût de l'endettement financier net corrigé des « autres charges et produits financiers ». Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux et de change y afférant :

- charges d'intérêts sur opérations de financement
- résultat des couvertures de taux et de change sur endettement financier.

Structure du tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est structuré autour de la capacité d'autofinancement calculée avant coût de l'endettement financier net et avant impôt.

Ce tableau a pour objectif d'analyser la variation de trésorerie constatée au bilan d'un exercice sur l'autre. A cet effet, l'activité de l'entreprise est scindée en trois grandes fonctions : opérationnelle, investissement et financement.

L'activité opérationnelle correspond au métier d'exploitation des actifs d'infrastructure. L'activité investissement comprend les flux relatifs aux investissements réalisés ainsi qu'aux subventions d'investissement encaissées au cours de la période. L'activité financement comprend les flux relatifs aux activités financières (à court, moyen et long terme) et au coût de l'endettement financier net décaissé. La trésorerie du tableau des flux comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie diminués des découverts bancaires.

3.8 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels comprennent les logiciels acquis ou créés. Les logiciels acquis à titre onéreux sont enregistrés à leur coût d'acquisition, correspondant au prix d'achat majoré des frais accessoires nécessaires à leur mise en service. Ces coûts sont amortis en linéaire sur la durée d'utilité estimée des logiciels, soit douze mois.

Les logiciels développés en interne sont inscrits à l'actif pour leur coût de production dès lors qu'ils remplissent les critères développés dans la norme, et sont amortis en linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit trois ans. Les dépenses ultérieures sont immobilisées si elles accroissent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent et si ce coût peut être imputé de façon fiable à l'actif. Les coûts associés au développement avant conception détaillée de l'application et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

3.9 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus par le groupe en vue d'en retirer des loyers ou de valoriser le capital.

Les immeubles de placement sont évalués au coût d'acquisition et amortis linéairement, sur leurs durées d'utilité respectives.

Dans le cadre de la première application des normes IFRS, leur valeur au bilan a été établie en retenant l'estimation la plus appropriée fondée sur la valeur totale des terrains et constructions.

Ce montant est depuis amorti et diminué de la valeur des cessions.

3.10 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées pour l'essentiel des infrastructures du réseau ferré national. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les investissements réalisés par acquisition sont peu significatifs.

Dans le cadre de la création de RFF au 1^{er} janvier 1997, les immobilisations apportées par la SNCF ont été comptabilisées pour un montant de 22,5 Md€.

3.10.1 Coût de production

La production comptabilisée sur un projet est immobilisée à l'actif du bilan à partir de la phase « avant projet », les études préliminaires restant comptabilisées en charges.

Le coût de production des opérations réalisées sous mandat accordé par RFF est composé des facturations des entreprises réalisant les travaux auxquels se rajoutent les coûts de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

Le coût de production des opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage directe est constitué des études, travaux, acquisitions et indemnités foncières et des frais directs de fonctionnement.

3.10.2 Amortissement des immobilisations

RFF dispose pour le domaine infrastructure d'une nomenclature de composants. Cette nomenclature comprend onze familles déclinées en une centaine de composants. Les voies font notamment l'objet d'une approche détaillée par groupe UIC (indicateur international de trafic de ligne).

RFF a défini une durée d'amortissement pour chaque composant de sa nomenclature. Les amortissements sont calculés en mode linéaire. Les durées, définies sur la base de préconisation des experts techniques de chaque domaine étudié, sont, en résumé, les suivantes :

Nomenclature	Durée
Terrains	non amortis
Aménagements des terrains	30 ans
Constructions	de 15 à 50 ans
Aménagements des constructions	10 ans
Terrassement	10 ans
Voies	de 20 à 100 ans
Installations d'énergie électrique	de 10 à 75 ans
Signalisation	de 15 à 50 ans
Télécommunications	de 5 à 30 ans
Passages à niveaux	15 ans
Ouvrages d'art	de 30 à 70 ans

Les immobilisations relatives au fonctionnement sont amorties selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Nomenclature	Durée
Agencements, installations générales	10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 7 ans
Informatique et télécommunications	3 à 5 ans
Véhicules automobiles	5 ans

3.11 Pertes de valeurs des actifs non financiers

Les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), l'UGT étant le plus petit groupe d'actifs identifiables dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie indépendantes. RFF a distingué deux UGT : une UGT dite « Infrastructure » et une UGT dite « Patrimoine ».

3.11.1 Dépréciation des infrastructures en service (UGT infrastructure)

À chaque clôture des comptes, RFF apprécie s'il existe un indice montrant que les actifs ont pu perdre ou gagner de la valeur. Le cas échéant, un test de dépréciation est effectué.

Indices de perte (ou de reprise) de valeur

RFF a retenu les indices de perte de valeur suivants :

- Évolution des taux de marché,
- Obsolescence ou dégradation physique des actifs non prévues par les plans d'amortissements,
- Changements importants dans le degré ou le mode d'utilisation de l'actif,
- Évolution significative dans la performance des actifs.

L'évolution de ces indices se mesure par l'évolution :
 — du taux de financement de RFF et donc de son taux d'actualisation ;
 — du montant des dépenses d'entretien futures ;
 — du montant des péages futurs ;
 — du montant de CCI (contribution aux charges d'infrastructure) future, ou autres subventions d'exploitation ;
 — de la durée moyenne d'utilisation restante des actifs.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable des actifs, diminuée des subventions en service non encore rapportées au résultat et augmentée du solde d'impôts différés actifs du solde des immobilisations en cours de renouvellement net de subventions et du BFR opérationnel, à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs générés par ces actifs à laquelle est ajoutée la valeur résiduelle de ces actifs.

La valeur recouvrable des actifs de l'UGT « Infrastructure » est constituée par leur valeur d'utilité (il n'existe pas de prix de vente net de ces actifs), c'est-à-dire la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue de ces actifs et de leur sortie à la fin de leur durée d'utilité.

La période pluriannuelle de construction budgétaire permet à RFF d'établir des projections de trésorerie basées sur trois années budgétaires. Au-delà, les cash-flows sont basés sur les données de la dernière année puis projetés jusqu'en 2025, date à laquelle le réseau est considéré comme stabilisé en raison du rattrapage du retard de renouvellement.

Les cash-flows tiennent également compte des données figurant dans le contrat de performance pour la période 2008-2012 approuvé par les Ministères de Tutelle.

Le taux d'actualisation retenu est évalué à partir du coût de la ressource et des risques auxquels sont soumis d'autres gestionnaires d'infrastructure régulés comparables à RFF ; ce taux est également corroboré par un modèle d'évaluation des actifs financiers appliqué à une structure cible vers laquelle RFF pourrait évoluer.

Si la valeur nette comptable de l'UGT Infrastructure est supérieure à la valeur actualisée, alors une dépréciation est enregistrée. Cette dépréciation est répartie sur chacun des actifs composant l'UGT, proportionnellement à la valeur nette comptable de chacun de ces actifs au sein de l'UGT.

Si la valeur nette comptable de l'UGT est inférieure à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs et si une dépréciation a été comptabilisée initialement, alors il est procédé à une reprise de dépréciation à hauteur de la plus faible :

- de sa valeur recouvrable, ou
- de la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours de périodes antérieures.

3.11.2 Dépréciation des projets en cours

RFF procède à des tests de dépréciation annuels de projets en cours de réalisation consistant à comparer leur valeur comptable à leur valeur recouvrable, en l'occurrence, la valeur d'utilité. L'objectif est de matérialiser le risque de non aboutissement du projet conduisant à immobiliser les dépenses sans création de bien *in fine*.

Lorsque les investissements sont arrêtés, les dépenses enregistrées sont dépréciées à concurrence de leur valeur recouvrable.

Si un fait générateur exceptionnel remet en cause l'aboutissement du projet, les dépenses sont dépréciées à 100%.

Les dépréciations sont calculées nettes de subventions méritées afférentes aux projets concernés.

3.11.3 Dépréciation des immeubles de placement (UGT patrimoine)

La valeur recouvrable des actifs de l'UGT « Patrimoine » est égale à la plus forte de la juste valeur nette des frais de vente et de la valeur d'utilité.

Les actifs de cette UGT comprennent des terrains et des bâtiments. Il s'agit des terrains (y compris les cours de marchandises) propriétés de RFF sur lesquels il n'y a pas d'activité ferroviaire. Ces terrains comprennent le foncier nu ou bâti. Leur juste valeur nette de frais de vente est estimée à partir :

- de leur situation dans une zone géographique,
- d'une valeur de marché au m², prenant en compte l'usage probable du terrain après cession.

À chaque clôture des comptes, RFF apprécie s'il existe un indice montrant que les actifs ont pu perdre de la valeur. Lorsqu'il existe, un test de dépréciation est effectué et une provision est comptabilisée le cas échéant.

La dépréciation ainsi calculée et répartie modifie le plan d'amortissement futur des actifs.

Si le test conduit à une valeur nette comptable de l'UGT inférieure à la valeur recouvrable et dans le cas où une dépréciation a été comptabilisée initialement, alors il est procédé à une reprise de dépréciation à hauteur de la valeur recouvrable.

3.12 Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

En application de la norme IAS 39, les actifs financiers du groupe sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes : les actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, les prêts et créances, les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance. Cette classification est fonction des raisons qui ont motivé leur acquisition.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont enregistrés directement en résultat.

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Cette catégorie regroupe :

- les OPCVM monétaires, les titres de créances négociables et les autres produits de trésorerie qui font l'objet d'une option de juste valeur. Cette dernière option est justifiée par le fait que ces instruments sont gérés en juste valeur et que le résultat de cette gestion fait l'objet d'un reporting à la direction générale.
- les dérivés non qualifiés de couverture (dérivés de transaction). Il s'agit des dérivés acquis dans le cadre de la couverture des risques de change et de taux mais qui ne satisfont pas les critères d'efficacité imposés par la norme IAS 39 (cf. § 3.13.4).

Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur et les variations comptabilisées en contrepartie du compte de résultat.

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les actifs financiers non dérivés qui ont des paiements fixes et déterminés et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Dans le groupe, il s'agit des créances d'exploitation et des dépôts et cautionnements versés.

Les créances à court terme sont enregistrées à la juste valeur, correspondant aux flux de trésorerie futurs estimés actualisés. Cette valeur est égale à leur valeur nominale si l'effet de l'actualisation n'est pas jugé significatif. Celles à long terme entrent au bilan à leur juste valeur puis sont évaluées ultérieurement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque l'effet de l'actualisation reste non significatif, ces créances sont traitées comme celles à court terme avec comptabilisation éventuelle d'une provision pour dépréciation dans le cas où la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée. Une reprise de provision est possible en cas d'indicateurs objectifs d'amélioration. La note 3.15 fournit des compléments d'informations sur le calcul de la provision pour dépréciation.

Ces créances sont comptabilisées au bilan aux postes clients et comptes rattachés et autres débiteurs.

Actifs financiers disponibles à la vente

Ces actifs comprennent les titres de participation non consolidés. Ils sont évalués à leur juste valeur, les plus ou moins values latentes étant enregistrées dans les capitaux propres jusqu'à leur cession.

Cependant, s'il existe une indication objective de dépréciation durable, d'un actif financier disponible à la vente, la perte cumulée est comptabilisée en résultat, de manière irréversible pour les instruments de capitaux propres.

Pour les titres de participation non cotés, si la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable, leur valeur demeure le coût d'acquisition corrigé d'éventuelles dépréciations à caractère durable. Les dépréciations des titres de participation comptabilisés à leur coût sont reconnues en résultat de manière irréversible.

Ces titres de participation sont comptabilisés au bilan au poste « Actifs financiers non courants ».

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance et que RFF a la capacité de conserver jusqu'à cette date. Après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

RFF n'a classé aucun actif financier dans cette catégorie au 31 décembre 2010.

3.13 Instruments dérivés actif et passif

3.13.1 Champ d'application

RFF gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêts et des cours de change en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des contrats d'échanges de taux d'intérêt, des options sur contrat d'échanges de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des contrats d'échanges de devises et des options de change.

3.13.2 Évaluation et comptabilisation

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur et les variations sont enregistrées en contrepartie du compte de résultat sauf dans le cas des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Cette juste valeur est déterminée à partir des données de marché en provenance de sources externes ou à partir de modèles développés en interne et reconnus par les intervenants sur le marché.

La qualification ou non du dérivé en tant qu'instrument de couverture entraîne différentes méthodes de comptabilisation des variations de juste valeur déterminées à l'arrêté.

Les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture sont ventilés en courant et non courant à l'actif et au passif suivant leurs échéances.

Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont présentés en actifs financiers courants ou en passifs financiers courants.

3.13.3 Dérivés qualifiés de couverture

Le Groupe applique la comptabilité de couverture lorsque l'opération de couverture est un dérivé désigné dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert. La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de mise en place de l'opération et son caractère hautement efficace est démontré par des tests à chaque arrêté comptable tant qu'elle perdure. Dès la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie, une documentation, mise à jour à chaque arrêté, garantit son caractère hautement efficace.

Les instruments financiers dérivés de couverture sont ventilés en courant et non courant à l'actif et au passif suivant leurs échéances.

Le Groupe utilise deux types de couvertures : la couverture de juste valeur et celle de flux de trésorerie.

La couverture de juste valeur

Celle-ci a pour objet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif, ou d'un engagement ferme qui affecterait le résultat net.

Les variations de juste valeur de l'élément couvert sont enregistrées au compte de résultat et sont neutralisées par les variations symétriques de juste valeur de l'instrument dérivé. Les impacts nets en résultat traduisent ainsi la part d'inefficacité de la couverture.

La couverture de flux de trésorerie

Celle-ci a pour objet de couvrir les variations de valeur des flux futurs attachés à des actifs ou des passifs existants ou à une transaction future hautement probable qui affecterait le résultat net. Le dérivé a pour effet de « fixer » le taux ou le cours de change qui était à l'origine susceptible de varier.

La partie du gain ou de la perte sur le dérivé considéré comme efficace est enregistrée en capitaux propres puis recyclée en résultat au moment où l'élément couvert affecte le compte de résultat. La part inefficace de la couverture qui correspond à l'excédent de variations de juste valeur de l'instrument de couverture par rapport aux variations de juste valeur de l'élément couvert est constatée immédiatement en résultat.

La relation de couverture cesse immédiatement lorsque :

- les conditions de qualification ne sont plus remplies ;
- l'instrument dérivé est vendu ou expire ;
- le groupe décide de supprimer la désignation de couverture par décision de gestion ;
- pour la couverture de flux de trésorerie, la transaction future attendue cesse d'être probable.

3.13.4 Dérivés non qualifiés de couverture

Le groupe utilise principalement les instruments dérivés pour se prémunir contre les risques auxquels il est exposé, conformément à la politique de gestion des risques autorisée par le conseil d'administration de RFF.

Les dérivés non qualifiés de couverture comprennent pour partie des instruments de couverture au sens de la gestion mais non qualifiés comme tels par décision de gestion, de manière à en simplifier le traitement comptable. Il en est ainsi des opérations de change à terme couvrant la dette à court terme. De même, certains dérivés incorporés ne peuvent être qualifiés d'instruments de couverture. Ils assurent cependant pour la plupart d'entre eux une couverture économique. Enfin, certaines opérations qualifiées de couverture à l'origine ne répondent plus aux critères de couverture lorsqu'elles arrivent à une maturité proche de l'échéance, et sont alors déqualifiées.

Ces instruments dérivés sont évalués à la juste valeur et sont présentés en autres actifs ou passifs financiers et les variations de juste valeur sont immédiatement enregistrées au compte de résultat.

3.13.5 Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat qui répond à la définition d'un produit dérivé et dont les caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte. Un dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte et comptabilisé selon les règles applicables aux dérivés si et seulement si les trois conditions suivantes sont remplies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- le dérivé incorporé respecte la définition d'un dérivé selon la norme IAS39, et
- le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Plusieurs dérivés incorporés ont été identifiés dans les dettes financières de RFF. Ces dérivés incorporés ont été séparés du contrat de dette et ont été évalués au bilan à leur juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Un dérivé incorporé non optionnel (tel qu'un contrat à terme de gré à gré ou un swap incorporé) est séparé de son contrat hôte sur la base de ses modalités essentielles, déclarées ou implicites, de manière à avoir une juste valeur nulle lors de la comptabilisation initiale. Un dérivé incorporé reposant sur une option est séparé de son contrat hôte sur la base des termes déclarés de la composante d'option. La valeur comptable initiale de l'instrument hôte (dette au coût amorti) est le montant résiduel après séparation du dérivé incorporé.

3.14 Impôts différés

Les différences temporelles entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable ainsi que les pertes fiscales reportables dans les états financiers consolidés entraînent la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable. Aucun impôt différé n'est enregistré s'il est issu de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, qui lors de cette opération, n'impacte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Seule la réalisation d'un bénéfice imposable futur probable permettant alors l'imputation des différences temporelles et des pertes fiscales reportables, entraîne la reconnaissance des actifs d'impôts différés.

L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice ou dans les capitaux propres selon l'élément auquel il se rapporte. Les impôts différés sont classés en actifs et passifs non courants.

3.15 Clients et comptes rattachés – Autres débiteurs

Lors de leur entrée au bilan, les créances sont valorisées à leur juste valeur qui correspond à la valeur nominale hormis celles à long terme pour lesquelles les effets de l'actualisation sont significatifs.

Les créances sont par la suite évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées en fonction du risque de non recouvrement basé sur des analyses individuelles et statistiques.

Les autres créances enregistrées dans la rubrique « autres débiteurs » comprennent principalement les créances fiscales et sociales, les créances sur cessions d'immobilisations, les comptes courants SNCF.

3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts bancaires à vue.

Les équivalents de trésorerie englobent quant à eux, les placements à très court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur tels que les OPCVM monétaires et certificats de dépôts dont l'échéance à la date d'acquisition est inférieure à trois mois. Ces titres sont comptabilisés à leur juste valeur avec variations de juste valeur en résultat financier (cf. § 3.12).

3.17 Dotation en capital

Établissement public à caractère industriel et commercial, RFF n'a ni capital au sens juridique du terme, ni actions et ne verse pas de dividendes.

Au moment de sa constitution RFF disposait de 0,86 Md€ de fonds propres en termes comptables, cette somme correspondant à l'écart de valorisation entre l'actif et le passif. L'État a ensuite accru ce capital initial par apports complémentaires jusqu'au début de l'année 2003. À la date du 31 décembre 2010, le montant cumulé des dotations en capital s'établit à 9,8 Md€.

3.18 Réserves et résultats accumulés

Cette rubrique est composée du report à nouveau, des réserves convertibles, des réserves de conversion et du résultat de l'exercice.

Une partie des réserves enregistre les variations de juste valeur, constatées depuis l'origine, des actifs financiers disponibles à la vente et des instruments de couverture de flux de trésorerie (uniquement la part efficace des couvertures de flux de trésorerie pour les opérations en vie).

3.19 Provisions

Le groupe comptabilise des provisions lorsque trois conditions sont réunies :

- Le groupe est tenu par une obligation légale ou implicite qui résulte d'événements passés ;
- Une sortie de ressources sera probablement nécessaire à l'extinction de l'obligation sans contrepartie au moins équivalente ;
- Le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

3.19.1 Provision pour dépollution et risques environnementaux

L'entreprise a mis en place des programmes de désamiantage sur ses actifs ainsi qu'un programme de dépollution portant sur la décontamination ou l'élimination des appareils du domaine ferroviaire contenant du PCB. Le montant provisionné est la meilleure estimation de la dépense qui devrait être nécessaire pour éteindre l'obligation, actualisée à la date de clôture lorsque l'impact de l'actualisation s'avère significatif.

3.19.2 Autres provisions

Tous les risques identifiés sont régulièrement passés en revue. Les provisions utilisées sont reprises au compte de résultat en contrepartie des charges correspondantes.

3.20 Avantages du personnel

RFF dispose de régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies.

Dans le premier cas, l'établissement verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Une fois ces cotisations réglées, il n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont enregistrées dans les charges de personnel dès leur exigibilité.

Dans le second cas, les salariés de RFF ne bénéficient pas de régimes à prestations définies autres que les régimes légaux ou conventionnels à savoir les indemnités de fin de carrière.

Indemnités de fin de carrière :

Le passif inscrit au bilan à ce titre est égal à la valeur actualisée de l'obligation du groupe envers les salariés à la date d'évaluation. Cette obligation est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées et est basée sur des hypothèses d'évolution des salaires, de mortalité, d'âge de départ en retraite et de turnover du personnel.

Le taux d'actualisation des paiements futurs est déterminé par référence au taux Bloomberg swap 20 ans.

Les écarts actuariels liés à l'expérience ou générés par ajustement des hypothèses actuarielles sont intégralement comptabilisés en résultat de l'exercice.

3.21 Subventions

RFF reçoit deux grands types de subventions : les subventions reçues dans le cadre des conventions de financement des projets d'investissement conclues avec des tiers (État, Collectivités locales, Régions, ...) et celles attribuées par la loi de finances et notifiées par l'État.

a) Les subventions reçues dans le cadre des conventions de financement des projets d'investissement conclues avec des tiers :

Elles suivent la même règle comptable que les dépenses :

- elles sont enregistrées au compte de résultat dans le compte de produit spécifique « subventions d'exploitation » pour couvrir les dépenses d'exploitation (études générales, études préliminaires),
- elles sont enregistrées au passif du bilan « en subventions » en passifs non courants lorsqu'elles couvrent des dépenses immobilisées. Ces subventions sont ensuite virées au compte de résultat au même rythme que les amortissements pratiqués sur les immobilisations en service. Pour les terrains non amortissables, RFF retient la durée moyenne d'amortissement des actifs attachés à ces terrains.

Les modalités de paiement de ces subventions diffèrent selon les projets d'investissements et l'identité du payeur. Elles sont versées selon un échéancier prévu dans la convention de financement ou selon l'avancement réel des travaux. À chaque arrêté comptable et pour chaque projet, les appels de subventions réalisés sont rapprochés du montant des dépenses comptabilisées. Des ajustements sont alors réalisés et enregistrés soit à l'actif en « subventions à recevoir », soit au poste « subventions » des passifs courants pour les subventions appelées d'avance.

b) La subvention publique attribuée par la Loi de Finances et notifiée :

Cette subvention a un caractère forfaitaire et est destinée à concourir à l'équilibre financier de l'Établissement. Elle est comptabilisée en subvention d'exploitation.

Cette subvention attribuée par le Parlement est enregistrée au bilan au 1^{er} janvier de l'année à laquelle elle se rattache pour le montant voté dans la loi de finances à la fin de l'exercice précédent et notifié par courrier par les autorités de tutelle. Elle est constatée au compte de résultat linéairement.

3.22 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Hormis les instruments dérivés passifs et les passifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat, les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

Dettes financières :

Les emprunts émis par RFF sont initialement enregistrés à leur juste valeur c'est-à-dire pour le montant des fonds encaissés nets des coûts de transaction et des primes d'émission. Ils sont ensuite comptabilisés à leur coût amorti par utilisation de la méthode du taux d'intérêt effectif avec séparation éventuelle des dérivés incorporés.

Pour les dettes en devises, l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif s'effectue avec les flux de trésorerie en devises étrangères. À chaque clôture, le coût amorti est converti au cours de clôture.

Les emprunts sont classés en dettes financières non courantes et passifs financiers courants pour la partie dont l'échéance est inférieure à 1 an. Les concours bancaires sont classés en passifs financiers courants.

Lorsque le passif financier émis comprend un dérivé incorporé devant être comptabilisé de façon séparée, alors le coût amorti est calculé sur la seule composante dette. La valeur du coût amorti correspond à la date d'émission au produit de l'obligation minorée de la juste valeur du dérivé incorporé (cf. § 3.13.5).

Prêts RIF :

Le groupe reçoit de la région Ile de France des prêts à taux bonifiés. Ces prêts sont comptabilisés à leur juste valeur à l'origine (valeur actuelle des flux contractuels actualisés au taux de financement de marché normal de RFF) et la différence avec la trésorerie reçue est traitée comme une subvention.

L'emprunt au taux de marché est ensuite comptabilisé selon la méthode du coût amorti et la subvention est reprise linéairement au résultat sur la durée moyenne d'amortissement des actifs financés (environ 30 ans).

Autres passifs non courants :

Les autres passifs non courants comprennent principalement les dépôts et cautionnements reçus des clients dans le cadre des conventions d'occupation.

Autres passifs financiers courants :

Ces passifs comprennent la part de la dette long terme à moins d'un an ainsi que les émissions à court terme.

3.23 Fournisseurs et comptes rattachés – Autres créiteurs

Fournisseurs et comptes rattachés :

Cette rubrique englobe les dettes commerciales. Ces dettes sont enregistrées à leur juste valeur. Les dettes portant intérêt à un taux différent de celui du marché sont actualisées lorsque l'effet de cette actualisation est significatif.

Autres créiteurs :

Les autres créiteurs comprennent les dettes fiscales et sociales, les avances sur cessions d'immobilisations, les charges imputables à l'exercice en cours mais qui ne seront réglées qu'ultérieurement ainsi que les produits encaissés par avance. Ces dettes sont enregistrées à leur juste valeur.

3.24 Actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente

L'article 63 de la loi de finances pour 2006 permet de déclasser les biens immobiliers de RFF inutiles à ses missions de service public ferroviaire telles que définies à l'article 1^{er} de la loi du 13 février 1997 et de les transférer en pleine propriété à une société détenue par l'État pour assurer leur valorisation. Ces transferts sont réalisés moyennant une indemnité égale à la valeur nette comptable des biens transférés appréciée à la clôture du dernier exercice précédant le transfert.

Les actifs pour lesquels une décision de cession a été prise par le Conseil d'Administration sont classés dans la rubrique « Actifs détenus en vue de la vente » et sont soumis à un traitement comptable spécifique en application de la norme IFRS 5. Les passifs qui se rapportent à ces actifs sont présentés séparément au bilan dans la rubrique « Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente ».

L'amortissement de ces actifs cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

3.25 Contrats de location

Location financement :

Les biens financés en contrat de location financement sont inscrits en immobilisations corporelles dès lors que ces contrats ont pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués, le transfert de propriété pouvant intervenir ou non, in fine. Ces actifs sont amortis sur leur durée d'utilité ou sur la durée du contrat de location correspondant lorsqu'elle est inférieure. Une dette est constatée au passif en contre partie. Les redevances réglées en vertu de ces contrats sont scindées entre amortissement de la dette et charge financière.

À l'heure actuelle, les principaux contrats de location financement concernent des photocopieurs et des véhicules de fonction.

Location simple :

Les contrats de location pour lesquels le bailleur conserve la majeure partie des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les loyers sont comptabilisés au compte de résultat.

3.26 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement par des prestations de services générées par l'activité ferroviaire et est appréhendé au moment de la réalisation de ces prestations. Ces redevances d'infrastructures se décomposent en droit d'accès, droits de réservation des sillons, droits de réservation des accès en gare et droits de circulation. À ces prestations minimales ferroviaires, il convient d'ajouter des prestations complémentaires à savoir la redevance complémentaire d'électricité et les prestations complémentaires relatives aux chantiers de transports combinés, à l'utilisation des triages, au stationnement sur certaines voies ainsi qu'à l'usage des voies de la gare « Futuroscope ».

À ces prestations s'ajoutent des ventes de fournitures qui correspondent pour l'essentiel aux ventes et récupérations de vieilles matières.

Le chiffre d'affaires comprend également des produits hors trafic constitués par les produits d'occupation des actifs de l'UGT Patrimoine.

NOTE 4.

Compléments d'informations relatifs au bilan

4.1 Immobilisations incorporelles

La valeur nette des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2010 s'analyse comme suit :

TABLEAU D'ANALYSE DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions d'euros)	Logiciels fonctionnement	Logiciels développés en interne	Total
Au 31 décembre 2009			
Coût	29,3	30,1	59,3
Amortissements cumulés	(24,1)	(27,5)	(51,6)
Dépréciations cumulées	–	–	–
Valeur nette comptable	5,1	2,6	7,7
Arrêté au 31 décembre 2010			
Valeur nette comptable à l'ouverture	5,1	2,6	7,7
Acquisitions	4,4	7,0	11,5
Productions	–	–	–
Cessions	–	–	–
Différence de conversion	–	–	–
Reclassement	(2,9)	3,0	0,1
Dotations aux amortissements	(3,8)	(1,1)	(4,8)
Reprises sur amortissements	–	–	–
Reprise sur cession	–	–	–
Reprises sur amortissements	–	–	–
Écart de réévaluation	–	–	–
Variation	–	–	–
Changement de méthodes	–	–	–
Restructuration	–	–	–
Entrées de périmètre	–	–	–
Changement de mode (ancien mode)	–	–	–
Changement de mode (nouveau mode)	–	–	–
Variation de taux d'intégration	–	–	–
Augmentation de taux d'intérêt	–	–	–
Sorties de périmètre–	–	–	–
Autres mouvements	(0,1)	–	(0,1)
Valeur nette comptable à la clôture	2,9	11,5	14,4
Arrêté au 31 décembre 2010			
Coût	30,8	40,1	70,9
Amortissements cumulés	(27,9)	(28,6)	(56,4)
Dépréciations cumulées	–	–	–
Valeur nette comptable	2,9	11,5	14,4

4.2 Immeubles de placement

Les produits locatifs des immeubles de placement sont de 83 M€ en 2010 contre 79,6 M€ pour l'année 2009. Les charges opérationnelles directes de gestion du patrimoine s'élève à 77,4 M€ en 2010 contre 72,7 M€ pour l'année 2009, y compris pour la part relative à la gestion des cessions.

Compte tenu de la méthode d'évaluation des immeubles de placement (cf. 3.9), il n'est pas possible de donner une valeur de marché à chacun des actifs de cette catégorie comme le préconise le paragraphe 79.e de la norme IAS 40.

TABLEAU D'ANALYSE DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en millions d'euros)	
Au 1^{er} janvier 2009	
Coût	504,7
Amortissements cumulés	(13,1)
Dépréciations cumulées	–
Valeur nette comptable	491,6
Exercice clos le 31 décembre 2009	
Valeur nette comptable à l'ouverture	491,6
Acquisition	0,0
Cessions	(28,3)
Reclassement et transfert en actifs destinés à être cédés	0,0
Dotations aux amortissements	(1,4)
Reprises sur amortissements	–
Reprise sur cession	–
Autres mouvements	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	461,9
Au 31 décembre 2009	
Coût	476,4
Amortissements cumulés	(14,5)
Dépréciations cumulées	–
Valeur nette comptable	461,9
Arrêté au 31 décembre 2010	
Valeur nette comptable à l'ouverture	461,9
Cessions	0,0
Acquisition	0,0
Reclassement et transfert en actifs destinés à être cédés	0,0
Dotations aux amortissements	0,0
Reprises sur amortissements	–
Reprise sur cession	–
Autres mouvements	(36,7)
Valeur nette comptable à la clôture	425,2
Au 31 décembre 2010	
Coût	439,7
Amortissements cumulés	(14,5)
Dépréciations cumulées	–
Valeur nette comptable	425,2

4.3 Immobilisations corporelles

4.3.1 Tableau des immobilisations corporelles

La valeur nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2010 se décompose comme suit :

TABLEAU D'ANALYSE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)						
	Terrains, bâtiments et aménagements	Voies, terrassement, ouvrages d'art et passages à niveau	Installations techniques, électrification, télécom	Matériel de fonctionnement	Immobilisations en cours	Total
Au 1^{er} janvier 2009						
Coût	6 052,8	25 217,7	7 427,7	37,2	7 690,1	46 425,5
Amortissements cumulés	(243,2)	(5 020,8)	(2 806,3)	(21,0)	0,0	(8 091,3)
Rattrapage amortissements	95,7	(665,5)	(353,1)	–	–	(922,8)
Dépréciations cumulées	–	–	–	0,0	(66,3)	(66,3)
Valeur nette comptable	5 905,3	19 531,4	4 268,3	16,2	7 623,8	37 344,8
Exercice clos le 31 décembre 2009						
Valeur nette comptable à l'ouverture	5 905,3	19 531,4	4 268,3	16,2	7 623,8	37 344,8
Acquisitions	0,9	0,0	0,0	5,7	–	6,7
Productions	–	–	–	–	3 318,7	3 318,7
Cessions	(2,6)	0,0	0,0	(0,5)	–	(3,2)
Différence de conversion	–	–	–	–	–	0,0
Reclassement pour mise en service et transfert en actifs destinés à être cédés	87,7	841,5	354,0	(0,1)	(1 300,0)	(16,9)
Rattrapage amortissements	–	–	–	–	–	0,0
Dotations aux amortissements	(59,5)	(615,3)	(298,6)	(4,2)	(7,6)	(985,1)
Reprises sur amortissements	–	–	–	–	–	–
Autres mouvements	–	–	–	–	3,8	3,8
Valeur nette comptable à la clôture	5 931,9	19 757,6	4 323,8	17,1	9 638,6	39 669,7
Au 31 décembre 2009						
Coût	6 138,8	26 059,2	7 781,7	42,5	9 712,5	49 734,8
Amortissements cumulés	(206,9)	(6 301,6)	(3 457,9)	(25,2)	0,0	(9 991,7)
Rattrapage amortissements	–	–	–	–	–	0,0
Dépréciations cumulées	–	–	–	–	(73,9)	(73,9)
Valeur nette comptable	5 931,9	19 757,6	4 323,8	17,1	9 638,6	39 669,7

TABLEAU D'ANALYSE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

(en millions d'euros)						
	Terrains, bâtiments et aménagements	Voies, terrassement, ouvrages d'art et passages à niveau	Installations techniques, électrification, télécom	Matériel de fonctionnement	Immobilisations en cours	Total
Arrêté au 31 décembre 2010						
Valeur nette comptable à l'ouverture	5 931,9	19 757,6	4 323,8	17,1	9 638,6	39 669,7
Acquisitions	3,8	0,0	0,0	6,0	—	9,8
Productions	—	—	—	—	3 226,6	3 226,6
Cessions	(31,3)	0,0	0,0	(0,4)	(3,7)	(35,3)
Différence de conversion	—	—	—	—	—	0,0
Reclassement et transfert en actifs destinés à être cédés	0,4	0,1	1,7	0,1	9,6	11,8
Dotations aux amortissements	(63,1)	(620,5)	(298,5)	(4,8)	—	(987,0)
Reprises sur amortissements	0,7	0,0	0,0	0,2	—	0,9
Dotations aux provisions pour dépréciation	—	—	—	—	(16,7)	(16,7)
Reprises sur provisions pour dépréciation	—	—	—	—	18,2	18,2
Autres mouvements	2,6	—	—	(0,4)	23,1	25,4
Valeur nette comptable à la clôture	5 845,0	19 137,2	4 027,0	17,7	12 895,9	41 923,4
Au 31 décembre 2010						
Coût	6 129,6	26 059,3	7 783,4	46,8	12 968,4	52 987,5
Amortissements cumulés	(284,7)	(6 922,1)	(3 756,5)	(29,1)	—	(10 992,3)
Dépréciations cumulées	—	—	—	—	(72,4)	(72,4)
Valeur nette comptable	5 845,0	19 137,2	4 027,0	17,7	12 895,9	41 923,4

Le montant des frais d'études constatés en charge (IAS38.126) est de 52,7 M€ en 2010 contre 59,1 M€ pour l'exercice 2009.

4.3.2 Production d'immobilisations

Le montant total des dépenses d'investissement (hors logiciels et immobilisations de fonctionnement) au cours de l'exercice 2010 s'élève à 3 226,7 M€.

Il se décompose en :

- 3 221,5 M€ de dépenses sur projets d'investissement infrastructure;

— dont 2 383,1 M€ de production réalisée par les mandataires au nom et pour le compte de Réseau Ferré de France,
 — dont 812,3 M€ de production directe.
 — dont 26,0 M€ de production au titre du PPP GSMR.
 5,2 M€ d'augmentation des avances au titre des réserves foncières.

Les activées au cours de l'exercice 2010 s'élèvent à 3 211,8 M€ et se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)		Au 31/12/2010	
Grands projets de développement		–	852,9
Grands projets nationaux avant travaux		22,5	–
Grands projets nationaux en travaux		687,1	–
Grands projets en PPP		143,3	–
Projets régionaux de développement		–	534,3
Projets régionaux de développement		534,3	–
Amélioration qualité du réseau		–	166,1
Sécurité		31,0	–
Accès aux trains		66,3	–
Régularité		25,9	–
Développement technologique (ERTMS,...)		4,7	–
GSM-R		17,6	–
Amélioration de la performance		15,8	–
Environnement (Acoustique PNB, autres...)		4,7	–
Renouvellement		–	1493,3
Voies		1 105,1	–
Signalisation et télécom (hors GSMR)		176,7	–
Traction électrique		62,1	–
Ouvrages d'art et ouvrages de terre		132,4	–
Autres programmes (GHV, EM, ..)		17,0	–
Investissements et études commerciaux		–	19,4
Investissements et études commerciaux		19,4	–
Périmètre foncier/immobilier		–	21,9
Périmètre foncier/immobilier		21,9	–
Travaux pour tiers		–	34,7
Travaux pour tiers		34,7	–
Opérations inclassables		–	63,2
Opérations inclassables		63,2	–
Projets en PPP		–	26,0
Contrat GSM-R en PPP		26,0	–
Total			3 211,8

4.3.3 Mises en service

Le montant des immobilisations corporelles mises en service s'élève à 618,3 M€ pour l'année 2010 correspondant essentiellement à des opérations de renouvellement mandatées.

(en millions d'euros)		Au 31/12/2010	
Grands projets de développement		–	59,7
Grands projets nationaux avant travaux		–	–
Grands projets nationaux en travaux		59,7	–
Grands projets en PPP		–	–
Projets régionaux de développement		–	86,5
Projets régionaux de développement		86,5	–
Amélioration qualité du réseau		–	76,5
Sécurité		29,9	–
Accès aux trains		13,1	–
Régularité		28,3	–
Développement technologique (ERTMS,...)		0,0	–
GSM-R		0,0	–
Amélioration de la performance		4,1	–
Environnement (Acoustique PNB, autres...)		1,1	–
Renouvellement		–	359,0
Voies		190,2	–
Signalisation et télécom (hors GSMR)		24,4	–
Traction électrique		42,0	–
Ouvrages d'art et ouvrages de terre		88,8	–
Autres programmes (GHV, EM, ..)		13,5	–
Investissements et études commerciaux		–	8,2
Investissements et études commerciaux		8,2	–
Périmètre foncier / immobilier		–	7,5
Périmètre foncier / immobilier		7,5	–
Travaux pour tiers		–	20,6
Travaux pour tiers		20,6	–
Autres opérations		–	0,3
Divers		0,3	–
Total général mis en service		–	618,3

4.3.4 Valeur recouvrable de l'actif en service à la date de clôture et dépréciation

UGT Infrastructure

RFF n'a pas relevé d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

Taux d'actualisation retenu : compris dans une fourchette de 6 %-6,5 %

Sensibilité à la variation du taux d'actualisation :

une variation de taux de +/- 0,1 % entraîne une variation de -/+ 0,9 Md€ de la valeur actualisée des flux.

Valeur nette comptable de référence au 31 décembre 2010 : 28,5 Md€.

UGT Patrimoine

RFF n'a pas relevé d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

4.3.5 Tableau des dépréciations des immobilisations en cours

(en millions d'euros)					
	Montant des dépenses cumulées au 31/12/2010	Montant des dépréciations au 31/12/2009	Dotations	Reprises	Montant des dépréciations au 31/12/2010
Projets dormants	44,4	30,7	15,8	(18,2)	28,3
Voies de port immobilisations en cours	43,8	43,2	0,6	0,0	43,8
Autres	0,3	0,0	0,3	0,0	0,3
Total	88,5	73,9	16,7	(18,2)	72,4

4.4 Actifs financiers courants et non courants

Répartition entre les actifs financiers courants et non courants

(en millions d'euros)							
	31/12/2010			31/12/2009			Variation
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total	Total
Actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	0,0	0,5	0,5	0,0	0,5	0,5	0,0
Créances à long terme et dépôts versés	0,0	3,8	3,8	0,0	3,9	3,9	(0,1)
Créances sur cession d'immobilisations	35,4	26,7	62,1	35,4	11,4	46,8	15,2
Comptes courants	5,8	0,0	5,8	23,2	0,0	23,2	(17,5)
Autres actifs financiers	0,0	0,0	0,0	3,2	0,0	3,2	(3,2)
Total actifs financiers bruts	41,2	31,0	72,2	61,9	15,8	77,7	(5,5)
Provisions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total actifs financiers	41,2	31,0	72,2	61,9	15,8	77,7	(5,5)

(1) Cette rubrique comprend uniquement la participation de RFF dans la Société par Actions Simplifiée Lyon Turin Ferroviaire.

Les créances à long terme et les dépôts versés sont évalués au coût amorti. Ce coût amorti est jugé représentatif de la meilleure estimation de la juste valeur de ces actifs.

Les relations avec les filiales sont matérialisées dans le tableau suivant :

	% du capital détenu
SAS Lyon Turin Ferroviaire	50%
GEIE ERTMS	16,67%
GIE S2IF	50%
GEIE SEA Vitoria Dax	50%
CORRIDOR C	47%
CORRIDOR D	25%
GEIE NAF GCT	50%

La participation dans la SAS Lyon Turin Ferroviaire a été évaluée au coût historique dans la mesure où il s'agit d'une société en cours de développement dont l'exploitation n'a pas débuté. Sa juste valeur ne peut donc être déterminée de façon fiable.

Le résultat net de la SAS Lyon Turin Ferroviaire est nul au titre de l'exercice 2010; la production immobilisée de la période est de 33,3 M€. Les capitaux propres de l'entreprise s'élèvent à 554,6 M€ au 31 décembre 2010.

Détail des comptes courants

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
LTF	5,1	22,8
GIE S2IF	0,0	0,0
GIE VICTORIA DAX C/C	0,7	0,4
Total	5,8	23,2

4.5 Impôts différés

(en millions d'euros)	
	Impôt différé Actif
Impôt différé au 31/12/2009	3 809,3
Impôt différé sur résultat 2010	(98,8)
Impôt différé sur variation OCI 2010	8,8
Impôt différé au 31/12/2010	3 719,4

4.6 Clients

La valeur nette des créances clients s'analyse comme suit :

Clients et comptes rattachés

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Péages	617,3	341,4
Produits hors trafic	33,3	272,2
Autres	37,9	45,2
Provisions	(32,1)	(20,0)
Valeur nette des clients et comptes rattachés	656,3	638,9

Dépréciation des créances

Les dépréciations ont évolué comme suit :

Provision pour créances douteuses

(en millions d'euros)					
	31/12/2009	Dotations	Reprises		31/12/2010
			Consommées	Non utilisées	
Péages	2,7	13,8	0,5	1,2	14,8
Produits hors trafic	16,6	7,7	1,1	6,1	17,1
Autres	0,7	0,0	0,0	0,5	0,2
Provision pour créances douteuses	20,0	21,5	1,6	7,8	32,1

4.7 Autres débiteurs

Ces créances se composent des éléments suivants :

Autres débiteurs

(en millions d'euros)				
	Créances fiscales et sociales	Charges constatées d'avance	Autres débiteurs	Total autres débiteurs
Valeur brute au 31/12/2009	365,1	1,1	88,2	454,5
Provisions	–	–	–	–
Valeur nette au 31/12/2009	365,1	1,1	88,2	454,5
Valeur brute au 31/12/2010	376,4	244,0	124,4	744,7
Provisions	–	–	–	–
Valeur nette au 31/12/2010	376,4	244,0	124,4	744,7

Les échéances des créances composant la rubrique sont majoritairement à moins d'un an.

Le poste « charges constatées d'avance » comprend la facturation d'avance par la SNCF de la convention de gestion de l'infrastructure pour le mois de janvier 2011.

4.7.1 Créances fiscales et sociales

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Demande de remboursement de crédit de TVA	44,6	106,8
TVA à régulariser	163,5	142,5
TVA déductible	168,1	115,6
Créances sur autres impôts et taxes	0,2	0,2
Total	376,4	365,1

4.7.2 Charges constatées d'avance

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Conventions de gestion de l'infrastructure	240,4	0,0
Autres dont loyers et charges	3,6	1,1
Total	244,0	1,1

4.7.3 Autres débiteurs

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Fournisseurs avoirs à recevoir et avances	89,9	85,8
Autres débiteurs divers	34,5	2,4
Total	124,4	88,2

4.8 Subventions à recevoir

Les subventions à recevoir se décomposent ainsi :

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Subventions à encaisser	453,3	1 087,2
Subventions à appeler	487,2	460,0
Provisions pour dépréciation	(21)	(21)
Total	919,5	1 526,5

4.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)			
	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Banques (comptes en euros) et disponibilités	208,1	1,3	206,8
Banques (comptes en devises) et disponibilités	0,0	0,0	0,0
Fonds en caisse et dépôts à vue	208,1	1,3	206,8
Sicav monétaires	889,4	437,6	451,7
TCN et ICNE sur TCN (échéance 3 mois maximum à l'achat)	3 004,4	1 563,6	1 440,8
Équivalents de trésorerie	3 893,8	2 001,3	1 892,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	4 101,9	2 002,6	2 099,3
Découverts bancaires en euros	12,6	0,7	11,9
Découverts bancaires en devises	0,4	0,3	0,1
Découverts bancaires remboursables à vue	13,0	0,9	12,0
Variation nette de la trésorerie (*)	4 088,9	2 001,7	2 087,2

(*) La variation nette de la trésorerie diffère de celle du tableau des flux en raison de la prise en compte du gain latent sur OPCVM.

4.10 Actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs liés

Au 31 décembre 2010, les actifs déclarés inutiles au ferroviaire et à céder ont une valeur de 10,6 M€. Des passifs leur restent attachés pour une valeur de 38 M€ sans changement par rapport au 31 décembre 2009.

4.11 Subventions

4.11.1 Synthèse des subventions non courantes

(en millions d'euros)			
	Subventions mises en service	Subventions en cours	Total subventions
Subventions sur immobilisations en cours	–	5 281,5	–
Subventions nettes mises en service	6 222,6	–	–
Subventions sur prêts à taux bonifié	19,5	–	–
Reprise voies de port	(1,6)	(37,9)	–
Reprise subvention sur terrains mis en service	16,7	–	–
Subventions de renouvellement	3 745,8	350,1	–
Total	10 002,9	5 593,7	15 596,6

4.11.2 Subventions sur immobilisations mises en service

(en millions d'euros)					
	Montant net au 31/12/2009	Mises en service de subventions sur l'exercice	Virement de poste à poste	Quote part de subvention virée au résultat	Montant net au 31/12/2010
Terrains, bâtiments et aménagements	627,1	48,3	–	(29,5)	645,9
Terrassement, voies, ouvrages d'art et passages à niveau	4 216,3	226,2	(0,4)	(108,9)	4 333,1
Installations techniques, électrification, télécom	1 225,7	84,9	–	(68,4)	1 242,2
Immobilisations de fonctionnement	2,0	0,1	–	(0,8)	1,3
Total	6 071,2	359,4	(0,4)	(207,6)	6 222,6

Le montant des subventions en service s'élève à 6 222,6 M€. Le reclassement de 0,4 M€ correspond à la traduction du caractère irrécouvrable de la subvention. Ce montant a été netté avec le montant de la créance correspondante.

4.11.3 Subventions sur immobilisations en cours

Le montant des subventions méritées, relatives aux immobilisations en cours, est basé sur l'avancement des travaux.

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Total des subventions d'investissement appelées depuis le 1 ^{er} janvier 1997	13 782,9	12 203,5
Total des subventions d'investissement mises en service depuis le 1 ^{er} janvier 1997	(7 099,9)	(6 713,0)
Subventions d'investissement appelées d'avance	(1 691,3)	(1 343,9)
Subventions d'investissement à appeler	289,8	272,9
Total	5 281,5	4 419,5

La subvention méritée au 31 décembre 2010 s'élève à 5 281,5 M€.

Subvention de renouvellement et mise aux normes

RFF ne reçoit plus de subvention de renouvellement depuis la refonte des subventions d'État qui s'applique à compter du 01/01/2009. RFF continue cependant à mettre en service les subventions reçues au cours des exercices précédents et non encore mises en service.

Subvention de renouvellement brute

(en millions d'euros)							
	Subvention de l'année	Montant comptabilisé en 2004	Montant comptabilisé en 2005	Montant comptabilisé en 2006	Montant comptabilisé en 2007	Montant comptabilisé en 2008	Montant comptabilisé total
2004	900,0	675,0	225,0				900,0
2005	900,0		675,0	225,0			900,0
2006	970,0			970,0			970,0
2007	985,2				985,2		985,2
2008	805,2					805,2	805,2
Total brut	4 560,4	675,0	900,0	1 195,0	985,2	805,2	4 560,4

Mise en service de la subvention de renouvellement

(en millions d'euros)					
Année de mise en service	Date de mise en service	Durée de reprise	Montant en service	Cumul reprise	Montant net au 31/12/2010
2004	01/07/2004	38	675,0	(115,5)	559,5
2005	25/03/2005	42	573,9	(78,9)	495,0
2006	09/05/2006	42	878,4	(97,2)	781,2
2007	21/03/2007	35	734,2	(79,4)	654,9
2008	17/04/2008	33	68,8	(5,8)	62,9
2009	17/01/2009	42	844,4	(57,3)	787,1
2010	22/01/2010	38	435,5	(30,4)	405,2
Total			4 210,3	(464,5)	3 745,8

Subvention de renouvellement

(en millions d'euros)			
	Montant brut	Cumul reprise	Montant net au 31/12/2010
Subvention sur immobilisations mises en service	4 210,3	(464,5)	3 745,8
Subvention sur immobilisations en cours	350,1	0,0	350,1
Total	4 560,4	(464,5)	4 095,9

4.11.4 Subventions courantes

Les subventions présentées en passif courant correspondent aux subventions appelées d'avance.

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Subventions d'exploitation appelées d'avance	119,9	83,9
Subventions d'investissement appelées d'avance	1 691,3	1 343,9
Total	1 811,2	1 427,8

4.12 Provisions

4.12.1 Répartition courant / non courant

(en millions d'euros)						
	31/12/2010			31/12/2009		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Litiges	1,4	403,9	405,3	1,9	398,3	400,2
Charges fiscales et sociales	0,0	38,2	38,2	16,4	29,8	46,1
Dépollution et risques environnementaux	11,2	54,6	65,8	0,0	33,5	33,5
Provisions pour avantages du personnel	0,0	6,7	6,7	0,0	4,6	4,6
Provisions	12,6	503,3	515,9	18,3	466,2	484,5

4.12.2 Variation des provisions

(en millions d'euros)					
	31/12/2009	Dotations	Reprises		31/12/2010
			Consommées	Non utilisées	
			Provisions pour risques et charges	—	
Litiges	400,2	12,5	3,3	4,1	405,3
Charges fiscales et sociales	46,1	8,4	16,4	0,0	38,2
Dépollution et risques environnementaux	33,5	43,7	9,3	2,1	65,8
Provisions pour avantages du personnel	4,6	2,1	0,0	0,0	6,7
Provision pour risques et charges	484,5	66,6	28,9	6,3	515,9

Les provisions pour risques et charges concernent, outre les risques environnementaux :

- des litiges touchant d'une part les activités liées à l'infrastructure et d'autre part les activités liées à la gestion du patrimoine. Les principales provisions ont fait l'objet d'une mise à jour au 31 décembre 2010 pour tenir compte des informations nouvelles disponibles à la clôture, et notamment la provision relative à l'opération ZAC PRG, au litige concernant les inondations en Arles, ainsi que celle relative aux coûts de dépollution ;
- des risques fiscaux faisant actuellement l'objet d'une procédure contentieuse.

— **Litiges concernant les inondations en Arles de décembre 2003** : la procédure d'expertise contentieuse se poursuit. RFF a comptabilisé une provision pour charges sur la base du montant des préjudices connus à la date d'arrêt des comptes et pour la quote-part qu'elle estime devoir supporter ;

— **Dépollution et risques environnementaux** : la provision comptabilisée à la date d'arrêt est calculée sur la base de la connaissance à cette date des actifs à traiter ; cette provision reste à actualiser au fur et à mesure de la poursuite par RFF de ses travaux pour identifier les programmes à mettre en œuvre et chiffrer les coûts de dépollution correspondants.

Malgré les mises à jour de provisions réalisées, il convient de rappeler qu'il subsiste une incertitude quant à l'évaluation du montant de trois provisions :

- **ZAC Paris Rive Gauche** : des études ont été engagées de manière à déterminer de manière plus précise, ou sur la base d'hypothèses mises à jour, le résultat à terminaison de cette opération ;

La provision pour avantages du personnel est analysée au § 4.12.3.

4.12.3 Avantages du personnel

a/ Variation de la valeur actualisée de l'obligation

(en millions d'euros)	
Engagements au 31/12/2009	4,6
Coût des services rendus de la période	1,2
Charges d'intérêt sur obligation	0,3
Pertes et gains actuariels	0,9
Prestations payées	(0,4)
Réduction ou liquidation de régime	–
Autres	–
Engagements au 31/12/2010	6,7
Écarts actuariels non reconnus	–
Provisions constituées	6,7

Principales hypothèses de calcul de la valeur actualisée de l'obligation

	31/12/2010	31/12/2009
Taux d'augmentation des salaires	3,00%	2,00%
Taux de charges sociales	48,00%	47,00%
Taux d'actualisation	4,00%	4,06%
Turnover	3,35%	8,80%

b/ Charges au titre des avantages à long terme du personnel

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Traitements et salaires	(59,8)	(51,9)
Charges sociales	(25,9)	(21,8)
Charges de retraites – régimes à cotisations définies	(6,5)	(4,3)
Charges de retraites – régimes à prestations définies	–	–
Autres avantages postérieurs à l'emploi	–	–
Charges au titre des avantages à long terme du personnel	(92,2)	(78,0)

4.13 Endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le groupe correspond aux emprunts et dettes financières diminués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de la juste valeur des dérivés actifs et augmentés de la juste valeur des dérivés passifs.

(en millions d'euros)							
	Note	31/12/2010			31/12/2009		
		Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Dettes financières	4.14	4 410,9	27 436,7	31 847,6	3 946,4	25 337,5	29 283,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9	(4 101,9)	0,0	(4 101,9)	(2 002,6)	0,0	(2 002,6)
Sous-total dette financière nette avant prise en compte des dérivés		309,0	27 436,7	27 745,7	1 943,8	25 337,5	27 281,4
Dérivés actif affectés à la dette	4.15.3	(230,1)	(757,3)	(987,4)	(47,9)	(250,8)	(298,6)
Dérivés passif affectés à la dette	4.15.3	217,3	1 688,2	1 905,5	138,0	1 872,8	2 010,8
Total dette financière nette		296,1	28 367,7	28 663,8	2 034,0	26 959,5	28 993,5

4.14 Dettes financières

Les dettes financières se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)							
	Note	Fin 12/2010			31/12/2009		
		Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Dettes long terme RFF		2 507,8	25 642,9	28 150,7	2 601,3	23 506,1	26 107,3
Dettes long terme SNCF		113,6	1 793,9	1 907,5	90,4	1 831,5	1 921,9
Dettes court terme		1 789,4	—	1 789,4	1 254,7	—	1 254,7
Dettes financières		4 410,9	27 436,7	31 847,6	3 946,4	25 337,5	29 283,9

4.14.1 Dette long terme RFF

RFF a recours aux marchés internationaux de capitaux afin de couvrir son besoin de financement long terme sous la forme majoritairement d'émissions obligataires et de placements privés et dans une moindre mesure d'emprunts contractés auprès d'établissements de crédit et/ou de collectivités locales.

Les ressources à long terme levées par RFF au cours de l'année 2010 ont représenté un montant total de 3,26 Md€, soit 26 opérations réalisées sur les marchés obligataires libellées en devises euro, dollar américain, dollar australien, livre Sterling, et franc Suisse.

Le montant total des nouvelles émissions de 2010 comprend la valeur comptable de placements privés à hauteur de 1 445,9 M€ et d'émissions publiques dont le détail est donné dans le tableau ci-dessous.

Caractéristiques des principaux emprunts

(en millions d'euros)					
Type d'emprunt	31/12/2010				
	Montant nominal	Devise	Date d'échéance	Taux %	Solde bilan
Emprunts obligataires					
EMTN RFF 5,375% – 07/06/2012	150	AUD	07/06/2012	5.375	117,5
EMTN RFF 0,625% – 01/06/2012	300	CHF	01/06/2012	0.625	240,6
EMTN RFF 2% – 12/11/2026	150	CHF	12/11/2026	2	120,3
EMTN RFF 2% – 24/11/2034	100	CHF	24/11/2034	2	79,8
EMTN RFF 4,50% – 30/01/2024	450	EUR	30/01/2024	4.5	511
EMTN RFF 5% – 10/10/2033	250	EUR	10/10/2033	5	277,5
EMTN RFF 2,375% – 23/12/2015	200	GBP	23/12/2015	2.375	232,3
EMTN RFF 4,83% – 25/03/2060	375	GBP	25/03/2060	4.83	461,8

Les caractéristiques des emprunts RFF au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

(en millions d'euros)	
	Montant
Emprunts obligataires	22 808,8
Autres emprunts	5 341,8
Total	28 150,6

Emprunts obligatoires

(en millions d'euros)

Type emprunt	Montant nominal	Devise	Date d'échéance	Taux	Solde bilan
Total EMTN RFF 6% – 12/10/2020	2 000,0	EUR	12/10/2020	6	2 050,8
Total EMTN RFF 4,625% – 17/03/2014	1 900,0	EUR	17/03/2014	4,625	1 970,1
Total EMTN RFF 5,25% – 31/01/2035	475,0	GBP	31/01/2035	5,25	594,9
Total EMTN RFF 5,5% – 01/12/2021	800,0	GBP	01/12/2021	5,5	929,5
Total EMTN RFF 5,25% – 07/12/2028	650,0	GBP	07/12/2028	5,25	741,2
Total EMTN RFF 0,625% – 01/06/2012	300,0	CHF	01/06/2012	0,625	240,6
Total EMTN RFF 5,375% – 07/06/2012	150,0	AUD	07/06/2012	5,375	117,5
Total EMTN RFF 2% – 12/11/2026	150,0	CHF	12/11/2026	2	120,3
Total EMTN RFF 2,375% – 23/12/2015	200,0	GBP	23/12/2015	2,375	232,3
Total EMTN RFF 4,375% – 02/06/2022	2 200,0	EUR	02/06/2022	4,375	2 235,1
Total EMTN RFF 4,45% – 27/11/2017	1 000,0	EUR	27/11/2017	4,45	997,5
Total EMTN RFF 4,50% – 30/01/2024	2 200,0	EUR	30/01/2024	4,5	2 322,9
Total EMTN RFF 4,75% – 25/01/2011	700,0	GBP	25/01/2011	4,75	850,4
Total EMTN RFF 4,83% – 25/03/2060	375,0	GBP	25/03/2060	4,83	461,8
Total EMTN RFF 5% – 10/10/2033	2 250,0	EUR	10/10/2033	5	2 364,5
Total EMTN RFF 5% – 11/03/2052	550,0	GBP	11/03/2052	5	657,5
Total EMTN RFF 1,25% – 23/03/2012	200,0	CHF	23/03/2012	1,25	162,8
Total EMTN RFF 2% – 24/11/2034	100,0	CHF	24/11/2034	2	79,8
Total EMTN RFF 2,875% – 26/02/2021	300,0	CHF	26/02/2021	2,875	255,6
Total EMTN RFF 3% – 24/04/2019	450,0	CHF	24/04/2019	3	369,5
Total OBLIG 4,70% – 01/06/2035	276,6	CAD	01/06/2035	4,7	243,3
Total RFF 1,625% – 20/12/2011	500,0	CHF	20/12/2011	1,625	399,2
Total RFF 3,25% – 01/06/2011	600,0	CHF	01/06/2011	3,25	491,7
Total RFF 3,25% – 30/06/2032	250,0	CHF	30/06/2032	3,25	208,6
Total RFF 5,40% – 26/02/2013	1 200,0	EUR	26/02/2013	5,4	1 297,8
Total RFF OAT Inflat Euro Hors Tabac	2 000,0	EUR	28/02/2023	Inflation (2,45)	2 413,6
Total					22 808,8

Autres emprunts

(en millions d'euros)					
Type emprunt	Montant nominal	Devise	Maturité moyenne	Taux %	Solde bilan
	550,0	CHF	2020	–	441,9
	2456,5	EUR	2024	–	2545,3
	193,6	GBP	2036	–	260,4
	300,0	HKD	2016	–	29,1
	44000	JPY	2021	–	413,4
	1370	USD	2013	–	1050
Placements privés	–	–	–	–	4740,2
Emprunts BEI	550,1	EUR	2016	–	550,7
Prêts RIF	57,3	EUR	2027	–	50,9
Total	–	–	–	–	5341,8

4.14.2 Dette Long Terme SNCF

Lors de la création de RFF au 1^{er} janvier 1997, une dette de 20,5 Md€ vis à vis de la SNCF a été transférée et inscrite au passif de RFF.

(en millions d'euros)				
Devise	Taux d'intérêt facial	Montant nominal en devise	Maturité moyenne	Coût amorti
EUR	Variable	389,3	2015	387,0
	Fixe	1 025,5	2019	1 055,0
	Inflation	–	–	–
GBP	Fixe	–	–	–
	Variable	211,3	2014	245,5
CHF	Fixe	271,0	2016	220,0
	Variable	–	–	–
Total emprunts SNCF	–	–	–	1 907,5

Le montant global en coût amorti de la dette SNCF est de 1 907,5 M€ au 31 décembre 2010. La part courante de la dette issue de la SNCF est constituée de 113,6 M€ principalement sur le taux variable.

4.14.3 Dette court terme

Afin de gérer sa trésorerie, RFF a recours à des instruments de financement à court terme tant domestiques qu'internationaux sous la forme de « Billets de Trésorerie » et de « Commercial Paper », lui permettant ainsi un accès diversifié à des ressources financières liquides. Les titres de créances négociables en devise sont parfaitement couverts par des swaps cambistes.

Devise	Montant total en millions d'euros	Échéance 0 à 6 mois	Échéance 6 à 12 mois	Échéance supérieure à 1 an
EUR	92,5	92,5	0,0	–
USD	1 527,1	1 393,0	134,0	–
GBP	44,2	44,2	0,0	–
CHF	125,6	125,6	0,0	–
Total	1 789,4	1 655,4	134,0	–

La dette à court terme levée par RFF au cours de l'année 2010 a représenté un encours moyen de 1 862 M€.

4.15 Gestion des risques financiers et instruments dérivés

RFF est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risques de marché :
 - risque de taux,
 - risque de change;
- risques de liquidité;
- risques de crédit, de contrepartie.

La gestion des opérations et des risques financiers au sein de RFF est strictement encadrée par les « principes et limites d'intervention sur les marchés de capitaux » édictés par le conseil d'administration. Ce document précise notamment les orientations de la politique de financement, de trésorerie et de gestion de la dette globale, les principes de gestion et limites autorisées pour les risques de taux, de change et de contrepartie, les opérations d'optimisation, les instruments autorisés, les montants des plafonds des programmes de financement, les supports de placement, les délégations de pouvoir accordées par le conseil

d'administration ainsi que les délégations de signature accordées.

RFF dispose également d'un recueil de procédures qui précise les contrôles à effectuer ainsi que leurs modalités de mise en œuvre afin de pouvoir s'assurer de façon quotidienne de l'adéquation des opérations négociées par rapport aux principes et limites définis et par rapport à la structure cible de la dette. Parallèlement, RFF élabore différents reportings, de périodicité hebdomadaire ou mensuelle, afin de rendre compte des opérations réalisées et des résultats des contrôles.

4.15.1 Gestion du risque de change

Dans le cadre de sa stratégie financière visant à diversifier son accès aux ressources et optimiser son coût de financement, RFF émet des emprunts en devises qui font l'objet d'une couverture de change. Les flux en devises (principal et intérêts) sont ainsi couverts par des dérivés de change afin de transformer cette dette en euros.

La position de change de RFF en montant notionnel peut se résumer de la façon suivante à la date d'arrêtés des comptes :

31/12/2010	AUD	USD	GBP	YEN	HKD	CHF	CAD
Dettes libellées en devises	150,0	1 370,0	4 091,2	44 000,0	300,0	3 671,0	276,6
Dérivés de change	150,0	1 370,0	4 091,2	44 000,0	300,0	3 671,0	276,6
Exposition nette en devise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

31/12/2009	AUD	USD	GBP	YEN	HKD	CHF	CAD
Dettes libellées en devises	0,0	1 110,0	3 516,3	44 000,0	300,0	2 781,0	300,0
Dérivés de change	0,0	1 110,0	3 516,3	44 000,0	300,0	2 781,0	300,0
Exposition nette en devise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Les cours de change utilisés pour les principales devises à la clôture sont les suivants :

Cours BCE	31/12/2010	31/12/2009
AUD	1,3136	—
CAD	1,3322	1,5128
CHF	1,2504	1,4836
GBP	0,86075	0,8881
HKD	10,3856	11,1709
YEN	108,65	133,16
USD	1,3362	1,4406

Une augmentation ou une diminution instantanée de 10% de l'euro par rapport aux devises, au 31 décembre 2010 aurait un impact non significatif en résultat et dans les capitaux propres étant donné une couverture de change, toutes choses étant égales par ailleurs.

4.15.2 Gestion du risque de taux

Pour se prémunir contre le risque de taux d'intérêt et optimiser ses charges financières sur un horizon moyen terme, RFF définit une structure cible d'endettement retenue à partir :

— de structures de taux efficaces (répartition entre taux fixe, variable et indexé à l'inflation) optimisant le couple « espérance de coût/risque » ;

— de la part à taux variable maximale permettant de limiter la charge financière supplémentaire en cas de hausse des taux à un niveau supportable pour RFF.

RFF œuvre ainsi dans ce cadre de gestion, soit en agissant sur le type d'indexation de ses financements (taux fixe, variable, indexé à l'inflation), soit *via* des opérations sur produits dérivés dans les limites fixées par son conseil d'administration.

À la date de clôture, les principales caractéristiques en matière d'exposition au taux après prise en compte des dérivés de taux et de change sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Montant exposé après couverture	
	31/12/2010	31/12/2009
Dettes euro à taux fixe	22 616,1	19 878,1
Dettes euro indexées inflation	2 782,2	2 920,0
Dettes euro à taux variable (en net des équivalents de trésorerie)	2 347,4	4 480,4
Total	27 745,7	27 278,4

Le détail des instruments dérivés de change et de taux couvrant la dette est donné dans la note 4.15.3

Le risque de taux d'intérêt est défini par la norme IFRS 7 comme étant le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêts de marché. Ainsi, les instruments non dérivés à taux fixe sont soumis au risque de taux s'ils sont comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat. De la même façon, les instruments non dérivés à taux fixe (non couvert) comptabilisés au coût amorti ne sont pas sujets au risque de taux.

Sensibilité des instruments financiers au risque de taux

L'analyse de sensibilité sur les flux de trésorerie pour les instruments à taux variables a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. Les instruments dérivés non qualifiés comptablement de couverture et les dérivés incorporés séparés des dettes entraînent une certaine volatilité du résultat financier. Le détail des dérivés non qualifiés de couverture est donné en note 4.15.3.

En revanche la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie génère une certaine volatilité des capitaux propres. L'analyse est préparée en supposant que le montant de dette et d'instruments financiers au bilan au 31 décembre reste constant sur une année.

Au regard des taux de marché relativement faibles durant l'année 2010, RFF a décidé de réaliser ses analyses de sensibilité sur une base de variation de taux de +/- 50 points de base.

Une variation de + 50/(- 50) points de base des taux d'intérêt euros à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes. Une analyse similaire, sur cette même base, est présentée au titre de 2009.

Synthèse des Impacts taux

(en millions d'euros)

Type d'instrument	Au 31 décembre 2010				Au 31 décembre 2009			
	Résultat		Capitaux propres		Résultat		Capitaux propres	
	Impact après variation des taux d'intérêt de		Impact après variation des taux d'intérêt de		Impact après variation des taux d'intérêt de		Impact après variation des taux d'intérêt de	
	+ 50 pb	- 50 pb	+ 50 pb	- 50 pb	+ 50 pb	- 50 pb	+ 50 pb	- 50 pb
Dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	(16,9)	17,5	0,0	0,0	(21,4)	22,3	0,0	0,0
Dettes qualifiées de couverture de juste valeur	20,3	(21,0)	0,0	0,0	24,9	(25,8)	0,0	0,0
Total inefficacité de couverture de juste valeur (A)	3,4	(3,5)	0,0	0,0	3,4	(3,5)	0,0	0,0
Inefficacité de couverture de flux de trésorerie	6,1	(6,6)			4,9	(5,2)	0,0	0,0
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0	485,5	(539,2)	0,0	0,0	377,2	(415,6)
Total impact de couverture de flux de trésorerie (B)	6,1	(6,6)	485,5	(539,2)	4,9	(5,2)	377,2	(415,6)
Dérivés qualifiés de Trading (C)	1,4	(1,7)	0,0	0,0	0,9	(0,8)	0,0	0,0
Dettes à taux variable (y compris la dette court terme) (D)	(29,6)	29,6	0,0	0,0	(30,7)	30,7	0,0	0,0
Équivalents de trésorerie (E)	15,0	(15,0)	0,0	0,0	7,8	(7,8)	0,0	0,0

La sensibilité est mesurée de la façon suivante :

- (A) L'inefficacité de couverture de juste valeur due aux variations de valeur de l'élément couvert et de l'instrument de couverture
 (B) L'inefficacité de couverture de flux de trésorerie et l'impact sur les capitaux propres (OCI) dû aux variations de valeur de l'instrument de couverture
 (C) L'incidence du décalage de la courbe des taux sur les dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée
 (D) L'incidence du décalage de la courbe des taux en flux de trésorerie (charge ou produit) sur les emprunts à taux variable ou les emprunts à taux fixe transformés après couverture en taux variable
 (E) L'incidence du décalage de la courbe des taux en flux de trésorerie (produit ou charge) sur les équivalents de trésorerie

4.15.3 Situation comptable des instruments financiers dérivés

Pour couvrir son exposition aux risques de taux et de change, RFF a recours à des instruments dérivés qui sont comptablement qualifiés de couverture ou non.

Les principaux dérivés utilisés sont des contrats d'échange de taux d'intérêt, des options sur contrat d'échange de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des contrats d'échange de devises

et des options de change.

La juste valeur des instruments dérivés inscrites au bilan se répartit de la façon suivante :

(en millions d'euros)									
	2010				2009				
	Actif		Passif		Actif		Passif		
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	
Dérivés qualifiés de couverture									
Couverture de juste valeur									
Taux d'intérêt	–	145,2	–	–	–	148,2	–	77,0	
Change et taux d'intérêt	60,5	202,4	46,5	8,1	–	53,3	43,0	–	
Couverture de Flux de trésorerie									
Taux d'intérêt	–	27,8	–	266,3	–	6,7	–	183,5	
Change et taux d'intérêt	75,2	382,0	66,3	1 413,8	–	42,5	–	1 612,3	
Total dérivés qualifiés de couverture	135,7	757,3	112,8	1 688,2	–	250,8	43,0	1 872,8	
Dérivés et opérations à terme en devises non qualifiés de couverture									
Taux d'intérêt	30,4	–	24,1	–	33,2	–	20,9	–	
Change et taux d'intérêt	62,9	–	43,0	–	14,7	–	35,2	–	
Dérivés incorporés	1,1	–	37,3	–	–	–	39,0	–	
Total dérivés et opérations à terme en devises non qualifiés de couvertures	94,4	–	104,5	–	47,9	–	95,0	–	
Total dérivés	230,1	757,3	217,3	1 688,2	47,9	250,8	138,0	1 872,8	

Couverture de juste valeur

RFF utilise des swaps de taux euros ou des swaps de devises dont l'objectif est de couvrir les variations de juste valeur d'une dette financière ou d'une créance financière.

Les dérivés utilisés en couverture se décomposent de la façon suivante :

	2010			
	Valeur au bilan en M€		Montant notionnel en devise (en millions)	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés qualifiés de couverture de juste valeur				
Swaps taux fixe / taux variable				
Euro/Euro	145,2	–	1 114,0	–
Cross Currency Swaps taux fixe / taux variable				
JPY/Euro	39,3	–	19 000,0	–
GBP/Euro	15,2	43,2	100,0	363,9
USD/Euro	14,4	8,5	200,0	150,0
CHF/Euro	174,7	1,1	1 040,0	100,0
CAD/Euro	19,2	–	132,6	–
HKD/EUR	–	1,8	–	300,0
Total	408,1	54,6	–	–

	2009			
	Valeur au bilan en M€		Montant notionnel en devise (en millions)	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés qualifiés de couverture de juste valeur				
Swaps taux fixe / taux variable				
Euro/Euro	148,2	–	1 114,0	–
Cross Currency Swaps taux fixe / taux variable				
JPY/Euro	12,1	–	12 000,0	–
GBP/Euro	4,7	44,4	100,0	363,9
USD/Euro	–	68,3	–	807,6
CHF/Euro	36,5	0,5	950,0	150,0
CAD/Euro	–	1,5	–	156,0
HKD/Euro	–	5,2	–	300,0
Total	201,5	119,9	–	–

Couverture de flux de trésorerie

RFF utilise des swaps de taux en euro ou des swaps de devises ou une combinaison de swaps de devises et de swaps de taux en euro dont l'objectif est de couvrir les variations des flux contractuels des dettes. Par ailleurs, RFF utilise des swaps de taux euro décalés afin de couvrir des émissions futures.

Les flux contractuels des dérivés sont payés de façon symétrique aux flux contractuels des dettes et le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat. Dans le cas des pré-couvertures de dette future, le résultat de l'instrument de couverture est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette émise impacte le résultat.

À la date de la clôture, les dérivés utilisés en couverture de flux de trésorerie se décomposent de la façon suivante :

2010											
	Juste valeur au bilan en M€		Montant notionnel en devises (en millions)		Réserve de couverture de flux de trésorerie	< 6 mois	6 mois à 1 an	1 à < 5 ans	5 à < 10 ans	10 à < 20 ans	> 20 ans
	Actif	Passif	Actif	Passif							
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie											
Swaps prêteur taux variable/ emprunteur taux fixe en euro	18,4	39,5	275,0	455,8	(12,3)	(0,1)	(0,9)	(3,9)	(4,0)	(3,1)	(0,4)
Cross Currency Swaps taux variable / taux fixe											
GBP	–	116,9	–	197,4	(28,3)	(1,0)	(1,5)	(16,0)	(4,3)	(5,4)	0,0
USD	15,6	0,1	620,0	50,0	3,2	(0,7)	(1,8)	5,7	0,0	0,0	0,0
Cross Currency Swaps taux fixe / taux fixe											
AUD	18,7	–	150,0	–	0,7	0,1	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0
CHF	222,1	–	1 631,0	–	17,6	(0,2)	5,1	5,0	2,7	1,9	3,0
GBP	12,3	1 229,5	75,0	2 500,0	(473,6)	(5,9)	(7,6)	(39,5)	(48,8)	(179,6)	(192,1)
JPY	53,3	–	25 000,0	–	7,8	0,0	(1,1)	(4,4)	5,9	7,4	0,0
USD	2,4	6,4	100,0	250,0	13,7	(1,6)	(0,8)	(2,6)	18,7	0,0	0,0
Cross Currency Swaps taux fixe / taux variable + Swap taux variable / taux fixe											
CAD	23,9	2,8	144,0	–	(14,0)	(0,7)	0,1	(2,2)	(2,8)	(5,5)	(2,9)
GBP	–	338,5	–	920,6	(11,8)	(0,1)	(1,8)	(7,3)	(8,8)	6,5	(0,4)
USD	–	–	–	–	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CHF	118,3	12,6	600,0	–	11,9	0,8	(0,3)	2,2	7,5	1,7	0,0
Opérations de préouverture d'émissions futures	–	–	–	–	3,5	(0,3)	(0,3)	1,0	1,6	0,6	0,8
Total	485,0	1 746,4	–	–	(481,6)	–	–	–	–	–	–

2009

	Juste valeur au bilan en M€		Montant notionnel en devises (en millions)		Réserve de couverture de flux de trésorerie	< 6 mois	6 mois à 1 an	1 à < 5 ans	5 à < 10 ans	10 à < 20 ans	> 20 ans
	Actif	Passif	Actif	Passif							
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie											
Swaps prêteur taux variable / emprunteur taux fixe en euro	-	31,8	-	491,2	(26,1)	(0,9)	(1,1)	(7,9)	(8,8)	(4,7)	(2,8)
Cross Currency Swaps taux variable / taux fixe											
GBP	-	126,4	-	197,4	(28,7)	(0,9)	(3,1)	(13,9)	(6,3)	(4,0)	(0,4)
Cross Currency Swaps taux fixe / taux fixe											
CHF	25,5	-	1 081,0	-	1,2	0,1	0,1	0,4	0,2	0,3	0,1
GBP	-	1 230,8	-	2 000,0	(396,3)	(5,7)	(6,4)	(36,5)	(45,6)	(69,1)	(233,0)
JPY	8,6	0,6	20 000,0	5 000,0	5,1	-	0,5	1,8	2,3	0,5	-
USD	-	28,9	-	350,0	7,9	2,7	0,5	11,3	(6,6)	-	-
Cross Currency Swaps taux fixe / taux variable + Swap taux variable / taux fixe											
CAD	-	1,4	-	144,0	(17,3)	(0,7)	0,1	(2,6)	(3,3)	(6,6)	(4,0)
GBP	6,7	375,8	150,0	2 305,0	(18,1)	(0,3)	(0,6)	(3,7)	(5,2)	(7,8)	(0,4)
USD	0,0	-	0,0	-	0,0	-	-	-	-	-	-
CHF	8,3	-	300,0	-	1,0	0,1	(0,0)	0,4	0,5	-	-
Opérations de préouverture d'émissions futures	-	-	-	-	16,0	0,2	0,2	4,7	5,8	3,9	1,3
Total	49,2	1 795,8	-	-	(455,1)	-	-	-	-	-	-

Les instruments dérivés non qualifiés de couverture Au 31 décembre 2010

31/12/2010

	Juste valeur en M€		Montant notionnel en devises (en millions)	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés non qualifiés de couverture	94,4	104,5	-	-
Swaps de taux	30,4	24,1	1 231,5	1 701,5
Instruments de change				
GBP	0,6	-	38,0	-
CHF	52,3	-	457,0	-
USD	9,9	43,0	817,0	1 226,0
Dérivés incorporés	1,1	37,3	105,5	326,0

Au 31 décembre 2009

	31/12/2009			
	Juste valeur en M€		Montant notionnel en devises (en millions)	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés non qualifiés de couverture	47,9	95,0		
Swaps de taux	33,2	20,9	1 206,5	1 215,6
Instruments de change				
GBP	0,1	–	5,0	–
CHF	–	0,1	–	300,0
USD	14,6	35,1	604,0	1 031,0
Dérivés incorporés	–	39,0	–	605,5

Dérivés incorporés

RFF dispose également d'une option sur un emprunt pour lequel la décision d'exercer ou non l'option appartient à la contrepartie. Cette option a été comptabilisée comme un dérivé autonome conformément à la norme IAS 39 (cf. note 3.13.5). La valeur au 31 décembre 2010 de ce dérivé incorporé s'élève à :

- 37,2 M€ : sur un emprunt d'échéance 2015 incluant une option de mise en place en 2015 d'une dette en EUR convertie en GBP (à un taux de change défini de 0,652 et sans prise en compte d'un spread crédit) sur 14 ans à un taux fixe de 5,35%. Sa sensibilité à un spread de crédit de +/- 50 bp serait au 31 décembre 2010 de 11,7 M€.

En outre, FF dispose d'une ligne de crédit d'un montant de 1,25 Md€, sur une durée de 5 ans, facilité qui n'a pas été utilisée en 2010.

Les tableaux suivants donnent pour les passifs financiers les flux de trésorerie contractuels non actualisés (correspondant aux montants à rembourser y compris les intérêts dont la part variable est fixée sur le fixing du 31 décembre 2010) au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009. Par ailleurs, en complément d'information sur la liquidité, il est mentionné à la fin de ce tableau les actifs courants, indiquant les flux de trésorerie à recevoir sur une maturité inférieure à six mois.

4.15.4 Risque de liquidité

S'appuyant sur une gestion proactive de sa liquidité, de sa qualité de sa signature et de sa présence renouvelée sur les marchés internationaux de capitaux, RFF bénéficie d'un accès diversifié aux ressources financières qu'elles soient à court terme (Billets de Trésorerie, Commercial Paper) ou à long terme (émissions obligataires publiques ou privées).

4.15.4 Risque de liquidité (suite)

(en millions d'euros)

	2010							
	Valeur comptable au bilan	Total des flux de trésorerie	< 6 mois	6 mois à < 1 an	1 à < 5 ans	5 à < 10 ans	10 à < 20 ans	> 20 ans
Passifs financiers non dérivés								
Emprunts LT RFF Euros	(18 799,3)	(27 453,9)	(638,9)	(320,4)	(7 153,4)	(6 204,6)	(9 489,3)	(3 647,2)
Emprunts LT RFF en devises	(9 351,3)	(14 831,3)	(1 530,3)	(533,4)	(2 653,1)	(2 171,8)	(4 082,2)	(3 860,5)
Total Emprunts LT RFF	(28 150,7)	(42 285,2)	(2 169,3)	(853,8)	(9 806,5)	(8 376,4)	(13 571,5)	(7 507,7)
Emprunts LT SNCF Euros	(1 441,9)	(2 225,5)	(1,8)	(90,4)	(1 012,8)	(298,6)	(821,9)	0,0
Emprunts LT SNCF en devises	(465,5)	(518,7)	(4,0)	(81,5)	(297,1)	(136,1)	0,0	0,0
Total Emprunts LT SNCF	(1 907,5)	(2 744,2)	(5,7)	(171,9)	(1 309,9)	(434,7)	(821,9)	0,0
Dette CT en Euros	(92,5)	(92,5)	(92,5)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette CT en devises	(1 696,9)	(1 719,4)	(1 581,7)	(137,7)	0,0	0,0	0,0	0,0
Total Dette CT	(1 789,4)	(1 811,9)	(1 674,2)	(137,7)	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes fournisseurs (*)	(672,4)	(672,4)	(672,4)					
Autres Passifs Financiers courants	(1 696,0)	(1 696,0)	(1 696,0)					
Total des passifs financiers non dérivés	(A) (34 216,0)	(49 209,7)	(6 217,6)	(1 163,5)	(11 116,4)	(8 811,1)	(14 393,4)	(7 507,7)
Dérivés associés aux passifs financiers								
Swaps de taux d'intérêt qualifiés de couverture								
Entrée de trésorerie		2 416,3	64,3	29,8	308,0	477,6	1 214,3	322,3
Sortie de trésorerie		(3 561,2)	(45,8)	(72,5)	(453,5)	(805,6)	(1 637,7)	(546,2)
		(59,4)	(1 144,9)	18,5	(42,6)	(145,5)	(328,0)	(423,4)
Swaps de taux d'intérêt non qualifiés de couverture (**)								
Entrée de trésorerie		109,7	17,1	13,9	62,3	15,0	1,4	0,0
Sortie de trésorerie		(115,3)	(20,9)	(11,1)	(58,5)	(20,0)	(4,8)	0,0
		6,3	(5,6)	(3,8)	2,7	3,8	(4,9)	0,0
Cross Currency Swap de couverture								
Entrée de trésorerie en devise		15 004,7	1 286,8	515,6	2 950,7	2 308,4	4 082,6	3 860,6
Sortie de trésorerie en euros		(15 040,6)	(1 303,5)	(472,6)	(2 786,2)	(2 026,2)	(4 311,3)	(4 140,8)
		(884,8)	(36,0)	(16,7)	43,0	164,6	282,1	(228,7)
Cross Currency Swap non qualifiés de couverture (**)								
Entrée de trésorerie en devise		347,1	247,7	99,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Sortie de trésorerie en euros		(307,3)	(207,9)	(99,3)	0,0	0,0	0,0	0,0
		40,6	39,8	39,8	0,0	0,0	0,0	0,0

4.15.4 Risque de liquidité (suite)

(en millions d'euros)									
2010									
		Valeur comptable au bilan	Total des flux de trésorerie	< 6 mois	6 mois à < 1 an	1 à < 5 ans	5 à < 10 ans	10 à < 20 ans	> 20 ans
Contrats de change à terme									
Entrée de trésorerie en devise			1 719,4	1 581,7	137,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Sortie de trésorerie en euros			(1 720,3)	(1 582,3)	(138,0)	0,0	0,0	0,0	0,0
			(20,7)	(0,9)	(0,6)	(0,3)	0,0	0,0	0,0
Total dérivés associés aux passifs financiers	(B)	(918,1)	(1 147,5)	37,3	2,8	22,8	(50,8)	(655,5)	(504,2)
Total	(A+B)	(35 134,1)	(50 357,2)	(6 180,3)	(1 160,6)	(11 093,6)	(8 861,9)	(15 048,9)	(8 011,9)
Sous total des flux net euros			(50 357,2)	(6 180,3)	(1 160,6)	(11 093,6)	(8 861,9)	(15 048,9)	(8 011,9)
Sous total des flux net en devises			0,00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Actifs courants									
Créances clients		656,34	656,34	656,34	–	–	–	–	–
Subventions		919,49	919,49	919,49	–	–	–	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4 101,89	4 101,89	4 101,89	–	–	–	–	–
Total actifs courants		5 670,1							

(*) hors avoir à établir

(**) bien que non qualifiés comptablement de couverture, la quasi totalité de ces dérivés ne sont pas utilisés dans une activité de trading et restent adossés économiquement aux flux de trésorerie des dettes

(en millions d'euros)									
2009									
		Valeur comptable au bilan	Total des flux de trésorerie	< 6 mois	6 mois à < 1 an	1 à < 5 ans	5 à < 10 ans	10 à < 20 ans	> 20 ans
Passifs financiers non dérivés									
Emprunts LT RFF Euros		(19 112,4)	(27 306,7)	(1 934,9)	(601,8)	(6 797,5)	(4 227,9)	(10 670,6)	(3 074,0)
Emprunts LT RFF en devises		(6 994,9)	(12 607,7)	(160,1)	(435,7)	(3 071,5)	(1 627,7)	(4 149,1)	(3 163,7)
Total emprunts LT RFF		(26 107,2)	(39 914,4)	(2 094,9)	(1 037,5)	(9 869,0)	(5 855,6)	(14 819,7)	(6 237,7)
Emprunts LT SNCF Euros		(1 498,5)	(2 360,4)	(53,3)	(89,2)	(879,8)	(454,8)	(883,2)	(0,1)
Emprunts LT SNCF en devises		(423,4)	(576,6)	(3,2)	(6,1)	(206,8)	(360,5)	0,0	0,0
Total emprunts LT SNCF		(1 921,9)	(2 936,9)	(56,5)	(95,4)	(1 086,6)	(815,2)	(883,2)	(0,1)
Dette CT en Euros		(115,6)	(115,0)	(115,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette CT en devises		(1 139,1)	(1 160,6)	(981,4)	(179,2)	0,0	0,0	0,0	0,0
Total dette CT		(1 254,7)	(1 275,6)	(1 096,4)	(179,2)	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes fournisseurs (*)		(403,3)	(403,3)	(403,3)	–	–	–	–	–
Autres passifs financiers courants		(1 238,6)	(1 238,6)	(1 238,6)	–	–	–	–	–
Total des passifs financiers non dérivés	(A)	(30 925,7)	(45 768,8)	(4 889,7)	(1 312,1)	(10 955,5)	(6 670,8)	(15 702,9)	(6 237,7)

(en millions d'euros)

2009

	Valeur comptable au bilan	Total des flux de trésorerie	< 6 mois	6 mois à < 1 an	1 à < 5 ans	5 à < 10 ans	10 à < 20 ans	> 20 ans	
Dérivés associés aux passifs financiers									
Swaps de taux d'intérêt qualifiés de couverture									
Entrée de trésorerie		2 462,3	57,5	345,2	295,6	341,8	1 096,3	325,8	
Sortie de trésorerie		(542,2)	(6,6)	(14,0)	(77,0)	(61,3)	(193,1)	(190,2)	
	(105,5)	1 920,1	50,9	331,2	218,6	280,6	903,2	135,6	
Swaps de taux d'intérêt non qualifiés de couverture (**)									
Entrée de trésorerie		169,7	61,0	15,6	60,5	27,2	5,4	0,0	
Sortie de trésorerie		(117,1)	(12,2)	(9,9)	(56,3)	(29,8)	(8,8)	0,0	
	12,3	52,6	48,8	5,7	4,1	(2,6)	(3,4)	0,0	
Cross Currency Swap de couverture									
Entrée de trésorerie en devise		12 974,8	156,8	441,9	3 074,6	1 988,5	4 149,3	3 163,7	
Sortie de trésorerie en euros		(15 458,2)	(157,3)	(500,9)	(3 313,4)	(2 487,7)	(5 327,4)	(3 671,5)	
	(1 596,9)	(2 483,5)	(0,5)	(59,0)	(238,8)	(499,3)	(1 178,1)	(507,8)	
Cross Currency Swap non qualifiés de couverture (**)									
Entrée de trésorerie en devise		210,7	6,6	0,0	204,1	0,0	0,0	0,0	
Sortie de trésorerie en euros		(218,5)	(10,4)	0,0	(208,0)	0,0	0,0	0,0	
	(0,1)	(7,8)	(3,8)	0,0	(3,9)	0,0	0,0	0,0	
Contrats de change à terme									
Entrée de trésorerie en devise		1 160,6	981,4	179,2	0,0	0,0	0,0	0,0	
Sortie de trésorerie en euros		(1 161,8)	(981,9)	(179,9)	0,0	0,0	0,0	0,0	
	(20,4)	(1,1)	(0,5)	(0,7)	0,0	0,0	0,0	0,0	
Total dérivés associés aux passifs financiers	(B)	(1 710,6)	(519,6)	95,0	277,2	(20,0)	(221,3)	(278,3)	(372,2)
Total	(A+B)	(32 636,2)	(46 288,4)	(4 794,7)	(1 034,9)	(10 975,5)	(6 892,2)	(15 981,2)	(6 610,0)
Sous total des flux net euros		(46 288,4)	(4 794,7)	(1 034,9)	(10 975,5)	(6 892,2)	(15 981,2)	(6 610,0)	
Sous total des flux net en devises		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Actifs courants									
Créances clients	638,9	638,9	638,9	-	-	-	-	-	
Subventions	1 526,5	1 526,5	1 526,5	-	-	-	-	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 002,6	2 002,6	2 002,6	-	-	-	-	-	
Total actifs courants	4 167,9								

(*) hors avoir à établir

(***) bien que non qualifiés comptablement de couverture, la quasi totalité de ces dérivés ne sont pas utilisés dans une activité de trading et restent adossés économiquement aux flux de trésorerie des dettes

4.15.5 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour RFF dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est la suivante :

(en millions d'euros)			
	Notes	Valeur comptable	
		31/12/2010	31/12/2009
Créances à long terme et dépôts versés	4.4	4,3	7,6
Juste valeur des dérivés non qualifiés de couverture	4.15.3	94,4	47,9
Juste valeur des dérivés qualifiés de couverture	4.15.3	893,0	250,8
Créances clients	4.6	656,3	638,9
Créances subventions	4.8	919,5	1 526,5
Comptes courants	4.4	5,8	23,2
Débiteurs divers (hors charges constatées d'avance)	4.7	495,0	453,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9	4 101,9	2 002,6
Total		7 170,2	4 950,7

Gestion du risque client

La balance âgée des créances clients échues se présente de la façon suivante au 31 décembre 2010 :

(en millions d'euros)				
Montant non soldé		Courant		Non courant
		< 6 mois	> 6 mois	
		Créances clients échues non provisionnées	236,0	
Créances clients échues provisionnées	38,1	38,1	–	–
Provision pour dépréciation client	24,7	24,7	–	–
Total	298,8	298,8	–	–

Ce tableau ne reprend pas les factures à établir, les créances non échues, ni les provisions pour dépréciation afférentes.

La balance âgée des créances subventions échues se présente de la façon suivante au 31 décembre 2010 :

(en millions d'euros)				
Montant non soldé		Courant		Non courant
		< 6 mois	> 6 mois	
		Créances subventions échues non provisionnées	219,2	
Créances subventions échues provisionnées	29,9	29,9	–	–
Provision dépréciation	20,5	20,5	–	–
Total	269,6	269,6	–	–

Ce tableau ne reprend pas les factures à établir, les créances non échues, ni les provisions pour dépréciation afférentes.

Gestion du risque de contrepartie sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et sur les dérivés

RFF est exposé au risque de contrepartie dans le cadre de sa gestion de trésorerie courante (placements d'excédents de trésorerie en certificats de dépôt, billets de trésorerie, ...) de ses opérations de gestion de la dette à moyen et long terme (transactions sur produits dérivés, ...).

Afin de prévenir toute dégradation de la solidité financière des contreparties :

— auprès desquelles RFF place ses liquidités, une limite d'engagement par contrepartie est fixée en montant nominal en fonction de leur notation court terme au moins égale à A1/P1/F1 (respectivement S&P/Moody's/Fitch) ;

— avec lesquelles il réalise des opérations sur instruments financiers, une limite d'exposition par contrepartie en valeur de marché est déterminée en fonction de leur notation long terme au moins égale à BBB-/Baa3/BBB (respectivement S&P/Moody's/Fitch), et de leurs fonds propres ;

— RFF a de plus mis en place un contrat de remise en garantie avec l'ensemble de ses contreparties sur opérations dérivés qui se déclenche dès que la contrepartie voit sa notation passer en dessous de AA-/Aa3/AA- (respectivement S&P/Moody's/Fitch). Est prise en compte la notation attribuée par au moins deux des trois agences de notations suivantes : Standard & Poor's, Moody's, Fitch-IBCA.

4.16 Juste valeur des instruments financiers

(en millions d'euros)

31/12/2010		Catégories comptables IAS 39											
Notes	Actifs évalués à la JV par P/L (trading)	Actifs évalués à la JV par P/L (option JV)	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur de la classe	Niveau 1 Juste valeur évaluée à partir de prix cotés.	Niveau 2 Juste valeur évaluée à partir de prix non cotés	Niveau 3 Juste valeur non liquide	
Actif													
Dérivés actif affectés à la dette	4.15.3	94,4	—	893,0	—	—	—	987,4	987,4	—	987,4	—	
Créances clients	4.6	—	—	—	—	648,7	—	648,7	648,7	—	648,7	—	
Autres actifs financiers	4.4	—	—	—	—	72,2	—	72,2	72,2	—	72,2	—	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.9	—	4101,9	—	—	—	—	4101,9	4101,9	4101,9	—	—	
Total		94,4	4101,9	893,0	0,0	0,0	720,9	0,0	5810,2	5810,2	4101,9	1708,3	0,0
Passif													
Dette long terme RFF	4.14	—	—	—	—	—	28150,7	28150,7	29730,2	—	29730,2	—	
Dette long terme SNCF	4.14	—	—	—	—	—	1907,5	1907,5	2300,4	—	2300,4	—	
Dette court terme	4.14	—	—	—	—	—	1789,4	1789,4	1789,4	—	1789,4	—	
Dérivés passif affectés à la dette	4.15.3	104,5	—	1801,0	—	—	—	1905,5	1905,5	—	1868,2	37,3	
Fournisseurs	4.15.4	—	—	—	—	—	672,4	672,4	672,4	—	672,4	—	
Autres passifs financiers	4.17 et 4.20	—	—	—	—	—	1787,9	1787,9	1787,9	—	1787,9	—	
Total		104,5	0,0	1801,0	0,0	0,0	34307,9	36213,3	38185,7	0,0	38148,4	37,3	

4.16 Juste valeur des instruments financiers (suite)

(en millions d'euros)													
31/12/2009		Catégories comptables IAS 39											
Notes	Actifs évalués à la JV par P/L (trading)	Actifs évalués à la JV par P/L (option JV)	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur de la classe	Niveau 1 Juste valeur évaluée à partir de prix cotés.	Niveau 2 Juste valeur évaluée à partir de prix non cotés	Niveau 3 Juste valeur éléments non liquide	
Actif													
Dérivés actif affectés à la dette	4.15.3	47,9	–	250,8	–	–	–	298,6	298,6	–	298,6	–	–
Créances clients	4.6	–	–	–	–	638,9	–	638,9	638,9	–	638,9	–	–
Autres actifs financiers	4.4	–	–	–	–	77,7	–	77,7	77,7	–	77,7	–	–
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.9	–	2002,6	–	–	–	–	2002,6	2002,6	2002,6	–	–	–
Total		47,9	2002,6	250,8	0,0	0,0	716,6	0,0	3017,8	3017,8	2002,6	1015,2	–
Passif													
Dettes long terme RFF	4.14	–	–	–	–	–	26107,2	26107,2	27098,0	–	27098,0	–	–
Dettes long terme SNCF	4.14	–	–	–	–	–	1921,9	1921,9	2311,8	–	2311,8	–	–
Dettes court terme	4.14	–	–	–	–	–	1254,7	1254,7	1254,7	–	1254,7	–	–
Dérivés passif affectés à la dette	4.15.3	95,0	–	1915,7	–	–	–	2010,8	2010,8	–	2010,8	–	–
Fournisseurs	4.15.4	–	–	–	–	–	403,3	403,3	403,3	–	403,3	–	–
Autres passifs financiers	4.17 et 4.20	–	–	–	–	–	1288,0	1288,0	1288,0	–	1288,0	–	–
Total		95,0	0,0	1915,7	0,0	0,0	0,0	30975,1	32985,9	34366,6	0,0	34366,6	–

Juste valeur des instruments financiers évaluée par Résultat

(en millions d'euros)		2010
Nouvelle classification en niveau 3		36,0
Gains et pertes recyclés en résultat		(1,3)
Clôture		37,3
Total gains ou pertes sur la période, passés en résultat		(1,3)

Cette nouvelle classification concerne uniquement le dérivé incorporé présenté dans la note 4.15.3

4.17 Autres passifs non courants

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Dépôts et cautionnements reçus	74,8	32,4
Autres	17,0	17,0
Total autres passifs non courants	91,8	49,4

Les « Autres passifs non courants » correspondent à des avances reçues sur des cessions en cours.

4.18 Fournisseurs

Les éléments constitutifs de la rubrique se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Dettes fournisseurs	316,8	154,9
Factures non parvenues	355,7	248,4
Avoirs à établir	0,0	0,0
Total	672,4	403,3

Le poste « dettes fournisseurs » comprend également au 31 décembre 2010 la facturation d'avance par la SNCF de la convention pour le mois de janvier.

4.19 Autres créditeurs

Les autres créditeurs s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Dettes fiscales et sociales	213,9	241,7
Produits constatés d'avance	214,8	215,3
Avance sur cessions d'immobilisations	23,6	21,8
Acomptes clients péages	144,2	180,0
Autres dettes	(3,5)	10,4
Total	593,0	669,2

Les « acomptes clients péages » concernent le versement par les clients entreprises ferroviaires d'un acompte correspondant à 20% des redevances de réservation au titre du nouvel horaire de service, le jour de sa publication, conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 novembre 2008. Ces acomptes sont déduits par 1/12^e mensuellement des règlements des factures de redevances de réservation.

4.20 Autres passifs financiers courants

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Dettes sur immobilisations	1 250,7	1 204,8
Dépôt de garantie	441,9	12,6
Comptes courants	3,4	21,2
Total	1 696,0	1 238,6

Les dépôts de garantie reçus sont relatifs à des contrats financiers.

4.21 Autres éléments d'information

4.21.1 Analyse de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

(en millions d'euros)						
	-	31/12/2009	Reclassements	Variation impact en flux de trésorerie	Variation de la juste valeur	31/12/2010
Autres créditeurs		366,6	(75,2)	79,7		365,4
Autres débiteurs		(9,7)	(34,2)	(262,4)		(300,6)
Clients		(494,7)	26,1	(163,2)		(631,8)
Créances fiscales et sociales		(246,6)	0,6	47,7		(198,3)
Dettes fiscales et sociales		124,6	(0,7)	3,5		127,4
Fournisseurs		485,8	(83,7)	268,3		670,4
Subventions exploit. actif		(140,6)	0,0	(38,1)		(178,7)
Subventions exploit. passif		0,0	83,9	36,0		119,9
Besoin en fonds de roulement lié à l'activité		85,4	(83,2)	(28,5)	0,0	(26,4)

Le besoin en fonds de roulement lié à l'activité opérationnel du 31 décembre 2009 a été corrigé pour un montant net de 83,2 M€ correspondant à un transfert en BFR lié aux activités d'investissement.

4.21.2 Analyse des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations

(en millions d'euros)				
	31/12/2010	Dont variation de BFR	31/12/2009	Dont variation de BFR
Immobilisations brutes : acquisition de l'exercice	(3 232,4)		(3 333,6)	
Variation de la dette sur Immobilisations	(37,3)	(37,3)	196,6	196,6
Décaissements sur acquisitions	(3 269,7)	(37,3)	(3 136,9)	196,6
Subventions : attributions de l'exercice	1 221,1		1 320,0	
Variation des créances sur subventions	987,1	987,1	755,6	755,6
Encaissements de subventions	2 208,2	987,1	2 075,7	755,6
Flux de trésorerie net	(1 061,6)	949,8	(1 061,4)	952,2

NOTE 5.

Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

5.1 Ventilation du chiffre d'affaires de l'exercice par nature

Le chiffre d'affaires se décompose ainsi :

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Redevances d'infrastructure	4 204,6	2 855,9
Redevances complémentaires électricité	86,5	89,9
Prestations complémentaires	46,6	39,7
Produits relatifs aux embranchements particuliers	13,6	14,3
Sous-total recettes commerciales d'infrastructure	4 351,3	2 999,8
Transport d'électricité	167,3	158,2
Produits hors trafic en gestion directe et externalisée	83,1	81,8
Ventes fournitures	30,9	32,3
Autres produits des activités annexes	4,5	8,6
Total chiffre d'affaires	4 637,1	3 280,7

Les redevances d'infrastructures

Les redevances d'infrastructure atteignent 4 338 M€ dont :

- 4 204,6 M€ au titre des prestations minimales;
- 86,5 M€ au titre de la redevance complémentaire d'électricité (89,9 M€ en 2009);
- 46,6 M€ au titre des prestations complémentaires (39,7 M€ en 2009).

La modification de la structure tarifaire⁽¹⁾ de l'horaire de service 2010, qui vise à prendre davantage en compte les coûts de l'infrastructure, la situation du marché et la baisse des subventions versées par l'État, a eu pour conséquence l'augmentation de 47,2% des produits des redevances de prestations minimales et ce, malgré la diminution des circulations.

Évolution de la ventilation des redevances perçues par type

(en millions d'euros)			
	31/12/2010	31/12/2009	Variation (%)
Droit d'accès (DA)	–	97,7	–
Droit de réservation des sillons (DRS)	–	1 627,8	–
Droit de réservation des arrêts en gare (DRAG)	–	439,1	–
Droit de circulation (DC)	–	480,0	–
Total redevances d'infrastructures Barème 2009	0,0	2 644,6	–
Redevance d'accès (RA)	1 449,9	72,2	–
Redevance de réservation (RR)	1 483,3	75,3	–
Redevance de circulation (RC)	1 271,8	63,8	–
Total redevances d'infrastructures Barème 2010	4 205,0	211,3	–
Total prestation minimales	4 205,0	2 855,9	47

Dans le cadre de cette nouvelle structure tarifaire, 34% des redevances sont dues au titre de la redevance d'accès payée exclusivement par les autorités organisatrices de transport, 35% sont réglées au titre de la redevance de réservation et 30% au titre de la redevance de circulation.

Les redevances sont perçues pour 96,5% au titre de l'activité voyageurs qui représente 84% des circulations et pour 3,5% au titre de l'activité fret qui représente 16% des circulations.

- Les redevances de l'activité voyageurs se répartissent entre trains aptes à la grande vitesse pour 40% (44% des circulations), trains nationaux et régionaux de voyageurs pour 60% (56% des circulations);
- Les redevances de l'activité fret sont désormais versées, pour 17% par les entreprises ferroviaires alternatives qui représentent désormais 16% des circulations.

La hausse de prestations minimales imputable à la modification de la structure tarifaire masque une diminution globale des circulations de 6,5%. Ce recul s'explique par de nombreux mouvements sociaux ayant impacté 40 jours de notre trafic ferroviaire avec un manque à gagner estimé à 70 M€ ainsi que par l'impact de la crise économique.

Les embranchements particuliers

En 2010, le montant comptabilisé au titre des produits des installations terminales embranchées est de 13,6 M€. (14,3 M€ en 2009).

Cette diminution de 5,6% s'explique notamment par les rattrapages en 2009 de facturations sur des exercices antérieurs (2007 et 2008).

(1) Elle se compose désormais de trois types de redevances : la redevance d'accès, la redevance de réservation et la redevance de circulation (en substitution du droit d'accès, du droit de réservation des sillons, du droit de réservation des arrêts en gare et du droit de circulation).

5.2 Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Subvention d'exploitation État	949,7	2 325,8
Autres subventions d'exploitation	71,1	95,8
Total	1 020,8	2 421,6

5.3 Rémunération de la gestion déléguée

Les différentes composantes de la rémunération de la gestion déléguée sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Rémunération du GID pour la gestion du réseau	(2 867,6)	(2 836,6)
Rémunération du GID pour la gestion des quais	(45,7)	(44,8)
Sous-total rémunération de la gestion déléguée de l'infrastructure	(2 913,4)	(2 881,4)
Rémunération pour la gestion du patrimoine	(77,4)	(72,7)
Total rémunération de la gestion déléguée	(2 990,8)	(2 954,1)

Il est rappelé que RFF délègue à la SNCF les missions suivantes :

1. l'établissement du système d'organisation de l'ensemble des circulations ferroviaires sur le réseau, dit « graphique de circulation »,
2. la gestion des systèmes de régulation et de sécurité et la gestion opérationnelle des circulations,
3. la surveillance, l'entretien régulier, les réparations, dépannages et autres mesures nécessaires au fonctionnement du réseau et de l'ensemble des installations techniques.

En application de l'article 15 du décret précité, la rémunération de la SNCF est définie sur une base forfaitaire pour chacune des trois catégories de missions.

Le montant comptabilisé en charges au 31 décembre 2010 est de 2 867,4 M€. Ce montant tient compte d'un ajustement pour impact d'indice, du versement d'un bonus lié à la réalisation d'objectifs, de la rémunération d'autres prestations d'études ainsi que des dépenses complémentaires d'entretien courant et d'OGÉ en Ile de France.

Ce montant tient compte également, à hauteur de 52 M€, de l'impact sur le coût de cette prestation au 31 décembre 2010 de la réforme des régimes spéciaux des retraites du personnel SNCF.

Autres rémunérations versées dans le cadre de mandats de gestion

L'ensemble des missions de gestion du patrimoine a été réparti par RFF entre la SNCF et de nouveaux prestataires. La convention de prestation de services définit les missions dont la SNCF poursuit la réalisation. Le montant comptabilisé en charge pour l'année 2010 s'élève à 49 M€. La convention financière pour le remboursement des charges immobilières sur surface SNCF ainsi que la rémunération SNCF pour la gestion de ces charges s'élève à 15,3 M€ pour l'exercice 2010.

Pour les missions de gestion du patrimoine confiées par RFF aux sociétés ADYAL et NEXITY, chacune pour une zone géographique, ainsi que la mise à jour de son inventaire patrimoine confiée au groupement ADYAL-IBM, RFF a comptabilisé en 2010 une charge de 13,1 M€.

La convention de gestion des quais, représente une charge de 45,7 M€ pour l'année 2010 dont -0,7 M€ de régularisation sur exercices antérieurs ;

5.4 Autres charges de réseau

Ces autres charges sont constituées du poste « Transport Électricité ».

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Transport Électricité	(165,9)	(156,6)
Total	(165,9)	(156,6)

En vertu d'un contrat en date du 1^{er} mars 2007 signé auprès d'EDF Entreprise, RFF achète l'énergie consommée dans ses installations, c'est à dire essentiellement les pertes par effet joule.

EDF Entreprise en tant que « responsable d'équilibre » assure à RFF par ce même contrat la fourniture de la consommation d'ajustement pour ses achats en propre.

Les contrats d'accès au réseau signés avec RTE (contrat CART), EDF-ERD (contrat CARD) et Électricité de Strasbourg, assurent à RFF le transport de l'énergie consommée par l'ensemble des acteurs du monde ferroviaire sur les réseaux d'électricité haute et moyenne tension, en amont des sous-stations.

L'ensemble de ces prestations représente une charge de 165,9 M€ en 2010, compte tenu d'une CSPE annuelle plafonnée à 0,5 M€.

La charge constatée ainsi que les coûts relatifs à la gestion des contrats sont répartis mensuellement sur les utilisateurs du réseau au prorata de leurs trafics sous la forme d'une redevance complémentaire de traction électrique (RCTE) qui représente un montant de 167,3 M€ pour 2010.

La différence entre les charges et produits relevant de la RCTE s'explique en partie par la refacturation par RFF aux utilisateurs du réseau de certains coûts relatifs à la gestion des contrats, au prorata de leurs trafics respectifs.

5.5 Impôts et taxes

Les éléments constitutifs de la rubrique sont les suivants :

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Impôts, taxes gestion directe	(44,1)	(10,0)
Impôts et taxes gestion mandatée	(44,2)	(33,7)
(Dotations) / Reprises nettes aux provisions pour risques sur impôts	8,0	(46,1)
Total	(80,3)	(89,8)

La diminution s'explique par la présence en 2009 d'impact de régularisations de taxes.

5.6 Autres charges opérationnelles

Ces charges se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Frais d'études nets de production immobilisée	(52,7)	(59,1)
Travaux et équipements ferroviaires nets de production immobilisée	(0,2)	(24,8)
Actes de malveillance	(42,5)	(32,7)
Autres achats externes nets de production immobilisée	(163,6)	(129,3)
Charges de personnel nets de production immobilisée	(92,2)	(78,0)
Total	(351,3)	(324,0)

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'est élevé à 250 000 € au titre de l'exercice 2009 soit 120 000 € pour le cabinet Mazars et 140 000 € pour le cabinet PriceWaterhouseCoopers.

5.6.1 Charges de personnel

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Salaires	(64,8)	(55,5)
Charges sociales	(27,4)	(22,5)
Total	(92,2)	(78,0)

5.6.2 Effectifs

Au 31 décembre 2010, l'effectif est de 1 299 agents RFF, dont 46 fonctionnaires détachés et 65 agents mis à disposition (dont 62 agents par la SNCF, 2 agents par la RATP, 1 agent par GDF, 1 UIC et 1 SCET). Pour mémoire, l'effectif s'élevait à 1 166 agents au 31 décembre 2009.

5.6.3 Rémunération des dirigeants

Pour l'exercice 2010, la rémunération globale des membres du comité exécutif de RFF s'établit à 1 318 951 € pour un effectif moyen de 7,02 personnes.

5.7 Reprises de subventions d'investissement

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Reprises de subventions d'investissement	207,6	196,3
Reprises de subventions de renouvellement et mise aux normes	130,3	99,0
Total	337,9	295,3

5.8 Autres charges et produits courants

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Frais bancaires	(0,1)	(0,1)
Autres charges	(40,3)	(95,9)
Autres charges courantes	(40,5)	(96,0)
Produits sur cessions d'immobilisations du patrimoine	115,1	120,5
Autres produits	10,4	72,4
Autres produits courants	125,5	192,9

Les autres charges comprennent principalement les valeurs nettes comptables des actifs cédés et certaines dotations aux provisions. Les autres produits comprennent principalement des reprises de provisions sans contrepartie.

Ces éléments ne sont par principe pas comparables d'une période à l'autre.

5.9 Autres charges et produits non courants

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Dépréciations	(0,9)	(1,3)
Autres charges non courantes	(0,9)	(1,3)
Reprises subventions	0,1	1,1
Autres produits non courants	0,1	1,1

5.10 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Charges sur passif au coût amorti	(1 203,5)	(1 154,8)
Variation de juste valeur des dettes couvertes en FVH	(7,0)	51,8
Résultat des dérivés qualifiés de couverture	9,5	(66,7)
Résultat des dérivés non qualifiés de couverture	(1,2)	22,2
Report/déport des dérivés de change	(8,0)	(8,6)
Total coût de l'endettement financier brut	(1 210,1)	(1 156,0)
Résultat sur Actif évalué à la juste valeur	12,8	17,2
Coût de l'endettement financier net	(1 197,3)	(1 138,8)

* les impacts sur les dérivés sont hors change, cet élément étant parfaitement compensé avec le change constaté sur la dette.

Analyse du résultat des dérivés qualifiés de couverture de Juste Valeur

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts de la période sur les swaps FVH	95,4	64,8
Variation de juste valeur des dérivés qualifiés de couverture de FVH	12,0	(47,7)
Résultat des dérivés qualifiés de couverture FVH	107,3	17,1

Analyse du résultat des dérivés qualifiés de couverture de Trésorerie

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts nets perçus ou versés sur les swaps CFH	(96,1)	(88,1)
Recyclage en résultat des montants différés en capitaux propres	4,6	5,7
Inefficacité des couvertures	(6,3)	(1,3)
Résultat des dérivés CFH	(97,8)	(83,8)

Analyse du résultat des dérivés non qualifiés de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts nets perçus ou versés sur les swaps non qualifiés de couverture	(0,6)	(1,6)
Variation de juste valeur des dérivés non qualifiés de couverture	(0,6)	23,8
Résultat des dérivés non qualifiés de couverture	(1,2)	22,2

Variation des réserves relatives aux couvertures de flux de trésorerie :

Le résultat différé en capitaux propres comprend l'impact de change constaté sur les couvertures de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2010, les réserves recyclables se décomposent de la façon suivante (en millions d'euros) :

Solde au 31/12/2008	(239,7)
Recyclage en résultat 2009 (*)	227,6
Variation en capitaux propres	(443,0)
Solde au 31/12/2009	(455,1)
Recyclage en résultat 2010 (*)	452,9
Variation en capitaux propres	(479,4)
Solde au 31/12/2010	(481,6)

(*) y compris impact des dérivés de change qualifiés de flux de trésorerie et immédiatement transférés en résultat à hauteur de 145,1 M€ en 2009 et 423,9 M€ en 2010.

5.11 Autres charges et produits financiers

Cette rubrique se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Produit d'intérêts en compte courant	3,4	7,4
Autres produits financiers	5,8	10,9
Autres produits financiers	9,2	18,3
Charges d'intérêts d'avance en compte courant	(4,9)	(6,9)
Autres charges financières	(0,8)	(1,2)
Autres charges financières	(5,8)	(8,1)

Les autres charges et produits financiers sont essentiellement constitués des intérêts sur les comptes courants SNCF ainsi que les intérêts moratoires facturés par RFF aux cofinanceurs ou facturés à RFF par les fournisseurs.

NOTE 6.

Parties liées

Relations avec l'État :

Conformément à la législation applicable aux entreprises dont l'État est actionnaire unique, RFF est soumis au contrôle économique et financier de l'État, de la Cour des Comptes, du Parlement, de même qu'aux vérifications de l'Inspection générale des finances.

Impact sur le résultat :

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Subvention d'exploitation	949,7	2 325,8
Subvention de renouvellement	135,0	103,5
Total	1 084,7	2 429,4

Impact sur le bilan :

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Subvention de renouvellement	4 095,9	4 230,8
Subvention d'exploitation à recevoir	8,9	8,1
Total	4 104,8	4 238,9

Relations avec la SNCF :

Les relations entre RFF et la SNCF sont régies par des conventions. La loi n° 97-135 du 13 février 1997 portant création de RFF prévoit à son article 1^{er} qu'une convention entre RFF et la SNCF fixe, notamment, les conditions d'exécution et de rémunération des missions dévolues à la SNCF à savoir la gestion du trafic et des circulations ainsi que le fonctionnement et l'entretien des installations techniques et de sécurité du réseau. À cet effet, RFF et la SNCF ont signé le 26 octobre 1998 la convention n°98-007. Le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 précise que cette convention peut prévoir, si besoin, la conclusion de conventions particulières de durée adaptée pour l'exécution des différentes missions confiées à la SNCF. Ainsi une convention particulière afférente à la gestion des quais, des grandes halles de voyageurs et ouvrages annexes a été signée.

De même, la convention conclue le 19 mai 1999 matérialise les engagements respectifs de RFF et de la SNCF pour la réalisation des actions de recherche intéressant le réseau ferré national. Deux conventions ont trait aux opérations d'investissement de RFF, la première définit les modalités d'achat groupé, de logistique et de gestion du transport des fournitures à gestion centralisée et la seconde, les prestations liées à ces opérations.

À ces conventions purement ferroviaires, s'ajoutent la convention de gestion du patrimoine qui définit la mission de gestion du patrimoine immobilier de RFF déléguée à la SNCF et la convention relative à la dette de RFF vis-à-vis de la SNCF qui précise la consistance de la dette héritée et ses modalités de remboursement.

(en millions d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
Produits : Péages	2 997,3	3 059,7
Charges : Convention de gestion	2 977,5	2 941,5
Production d'immobilisations mandatée à la SNCF	2 335,9	2 356,1

NOTE 7.

Engagements hors-bilan

Garanties financières

RFF a reçu des cautions bancaires de Calyon pour un montant total de 0,5 M€ au bénéfice :

- de différentes préfectures pour couvrir des dépenses de remise en état de sites exploités dans le cadre de programmes d'investissement (3 cautions pour un total de 0,3 M€);
- de Crédit Suisse Asset Management pour couvrir un bail commercial (1 caution pour 0,2 M€).

Engagements relatifs au contrat de PPP GSMR

RFF a signé en date du 18 février 2010 son premier contrat de partenariat public-privé avec la société SYNERAIL, constituée par Vinci (30%), SFR (30%), AXA Priva Equity (30%) et TDF (10%) pour un montant total de 1,4 Md€. Le contrat porte sur la conception, le déploiement, le financement, l'exploitation et la maintenance d'un système national de télécommunication en technologie GSM-R le long d'environ quatorze mille kilomètres de voies ferrées. RFF est engagé au paiement d'une part de redevances d'investissement pour un montant total de 0,97 Md€, et d'autre part de redevances d'exploitation-maintenance pour un montant total de 0,5 Md€. Le contrat porte sur une durée de quinze ans incluant cinq ans de période de construction. Concomitamment, l'État, au travers de l'AFITF, s'est engagé à assurer le financement de l'investissement pour un montant de 0,9 Md€, dans le cadre de la signature d'une convention de financement.

Au 31 décembre 2010, les redevances d'investissement restant à payer par RFF au titre du contrat s'élèvent à 950,4 M€ et les redevances d'exploitation maintenance à 450 M€. Parallèlement, les financements restant à percevoir s'élèvent à 854,8 M€.

Par ailleurs, RFF bénéficie d'une garantie à première demande de la part d'un organisme bancaire en cas de manquement de SYNERAIL. Cette garantie est accordée progressivement en fonction de l'engagement des phases de déploiement du réseau. Au 31 décembre 2010, RFF bénéficie d'une garantie à première demande pour un montant de 9,9 M€.

Autres engagements donnés relatifs aux cessions d'actifs

RFF est amené à céder régulièrement des biens immobiliers inutiles au ferroviaire.

Le montant des promesses signées et non encore levées au 31 décembre 2010 s'élève à 112,2 M€, contre 117,5 M€ au 31 décembre 2009, comprenant principalement une promesse concernant le site de Batignolles à Paris pour 103 M€.

NOTE 8.

Évènements postérieurs à la clôture

Contrat de concession SEA

Dans la perspective de la signature du projet de ligne nouvelle Tours-Bordeaux, dit « SEA », Sud Europe Atlantique, RFF négocie en tant que concédant, avec la société concessionnaire Liséa, dont Vinci est le principal actionnaire aux cotés notamment de la CDC et Axa, depuis sa désignation en juillet 2010 comme attributaire final du contrat de concession.

Le projet SEA consiste en la construction de 340 km de lignes nouvelles, dont 302 km à grande vitesse, entre Tours et Bordeaux et constitue un des maillons-clé du réseau ferroviaire européen.

Le montant total du projet est de l'ordre de 7,8 Md€ pour une durée de concession de 50 ans.

Le financement du projet comprend plusieurs volets parmi lesquels :

- la dette senior d'un montant maximum de 3,1 Md€ dont :
 - banques commerciales - dette en risque projet : 620 M€ ;
 - banques commerciales dette garantie État : 1,06 Md€ ;
 - BEI – dette en risque projet : 200 M€ ;
 - BEI – dette garantie État : 400 M€ ;
 - CDC-DFE – dette garantie RFF : 760 M€ ;
- Fonds propres actionnaires : 760 M€ ;
- Subventions publiques : 3,96 Md€ dont RFF 2,01 Md€.

RFF intervient donc dans ce projet d'une part et avant tout, en tant que concédant au titre du contrat de concession et contributeur public au financement, et d'autre part, et à titre exceptionnel, en tant que garant du crédit de la CDC agissant par l'intermédiaire de sa Direction des Fonds d'Épargne, à hauteur de 760 M€ environ.

À ce stade et dans l'attente de la clôture financière du projet (date à laquelle sera signée toute la documentation financière et de projet ainsi que le contrat de concession, dite date de « closing »), les engagements pris par RFF, en tant que concédant, se limitent à la signature de deux lettres relatives à la nullité du contrat de concession à l'attention (i) de la société concessionnaire, Liséa et (ii) des prêteurs (banques commerciales, BEI et CDC-DFE).

Ces lettres ont été respectivement signées en date du 7 décembre 2010 et du 7 février 2011 et visent à indemniser la société concessionnaire et les prêteurs en cas de nullité du contrat de concession, dans le cas où il serait signé (prévu à la date de clôture financière du projet) mais n'entrerait pas en vigueur.

Contrat PPP BPL

RFF a désigné courant janvier 2011 la société Eiffage en tant qu'attributaire pressenti pour le contrat de partenariat public-privé pour la conception, la construction, la maintenance et le financement de la ligne à grande vitesse BPL, comprenant 214 km de lignes nouvelles, dont 182 km à grande vitesse. L'objectif est de signer le contrat de partenariat avec le partenaire pressenti courant du premier semestre 2011, sur la base d'un plan de financement en cours de finalisation par Eiffage.

Le titulaire désigné sera ainsi chargé de la réalisation et de l'entretien de la ligne nouvelle sur une durée de 25 ans.

Il s'agit d'un projet présentant une enveloppe totale de 3,4 Md€ d'investissement. Il serait financé, outre par une participation de RFF de 1,432 Md€, par des financements publics pour un montant restant à préciser. Les financements publics incluent notamment l'État et plusieurs collectivités locales : la région Bretagne avec les départements du Finistère, du Morbihan, des Côtes d'Armor, de l'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole, le Pays de Saint-Malo ainsi que la région Pays de la Loire.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

... SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de Réseau Ferré de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.12.2 « Variation des provisions » qui mentionne l'incertitude existant quant à l'évaluation :

- du résultat à terminaison du projet d'aménagement ZAC Paris Rive Gauche, fondée sur les informations disponibles lors de l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2010 ;
- des litiges en cours concernant les inondations survenues en Arles en décembre 2003 ;
- des provisions pour dépollution et risques environnementaux, fondée sur la connaissance à ce jour du parc.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— La note 3.11.1 expose les modalités mises en oeuvre par le Groupe pour tester la valeur des actifs de l'UGT Infrastructure et, le cas échéant, procéder à une dépréciation de ces actifs. Nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses retenues par Réseau Ferré de France ainsi que leur procédure d'approbation et à revoir les calculs effectués par le Groupe ;

— Les notes 3.19 et 4.12 « Provisions » exposent la nature des provisions constituées par le Groupe. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de la détermination de ces provisions établies sur la base des éléments disponibles à ce jour, comme rappelé au dernier alinéa du paragraphe relatif à notre opinion sur les comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion consolidé de Réseau Ferré de France.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 7 avril 2011

Les commissaires aux comptes

Mazars
Xavier CHARTON



PricewaterhouseCoopers Audit
Florence PESTIE



RAPPORT DE GESTION

... COMPTES ANNUELS

L'exercice 2010 se caractérise par un **résultat net de + 294,0 M€ comprenant un résultat exceptionnel de + 83,3 M€**.

Les dépenses relatives aux projets d'infrastructure ferroviaire s'élèvent à **3 226,7 M€** pour l'exercice 2010 contre 3 318,7 M€ pour l'exercice 2009.

Le **résultat courant avant impôts** ressort à **+ 210,7 M€** au 31 décembre 2010 contre 393,8 M€ au 31 décembre 2009.

Les capitaux propres, y compris les subventions d'investissement, s'élèvent à **11,17 Md€** au 31 décembre 2010



I.

Activité au cours de l'année écoulée et commentaires sur les données chiffrées

1. RÉSULTAT

Le résultat net de l'exercice

Le **bénéfice constaté sur l'exercice 2010 est de 294,0 M€** compte tenu d'un résultat exceptionnel de 83,3 M€, contre un bénéfice de 418,3 M€ au 31 décembre 2009, après un résultat exceptionnel de 24,5 M€.

Compte de résultat

(en millions d'euros)			
	2010	2009	Variation
Excédent brut d'exploitation (EBE)	2 092,4	2 225,1	(132,7)
Résultat d'exploitation	1 411,4	1 565,4	(154,0)
Résultat financier	(1 200,7)	(1 171,6)	(29,1)
Résultat exceptionnel	83,3	24,5	58,8
Résultat net	294,0	418,3	124,3

Le **résultat d'exploitation** d'un montant de +1 411,4 M€ au 31 décembre 2010 est en recul par rapport au montant de 1 565,4 M€ enregistré en 2009.

Le **résultat financier** d'un montant de - 1 200,7 M€ au 31 décembre 2010 se dégrade de 29,10 M€ par rapport à l'exercice 2009.

Le tableau ci-après détaille les principales variations du résultat d'exploitation.

Le **résultat exceptionnel** de l'exercice 2010 comprend principalement le résultat de cession des actifs du patrimoine.

Évolution des charges et produits d'exploitation

(en millions d'euros)			
	2010	2009	Variation
Redevances d'utilisation de l'infrastructure	4 338,0	2 985,5	1 352,5
Produits de location du domaine	83,1	81,8	1,3
Subvention exploitation – État	949,7	2 325,8	(1 376,1)
Autres produits d'exploitation	220,1	213,3	6,8
Production immobilisée	19,6	890,0	(870,4)
Coût de la gestion mandatée	(2 990,5)	(2 954,1)	(36,4)
Frais Etudes et travaux nets de subventions	(26,7)	(857,7)	831,0
Autres achats externes	(318,7)	(150,4)	(168,3)
Autres charges d'exploitation	(182,2)	(309,2)	127,0
Variation de l'E.B.E	2 092,4	2 225,1	(132,7)
Dotations aux amortissements des actifs	(991,9)	(983,3)	(8,6)
Dotation aux provisions pour dépréciation des projets en cours (nettes de reprises)	2,3	(6,3)	8,6
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation (nettes de reprises)	(31,4)	15,9	(47,3)
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (nettes de reprises)	(12,4)	5,2	(17,6)
Reprises de subventions totales	342,6	299,8	42,8
Autres	9,8	9,0	0,8
Variation du résultat d'exploitation	1 411,4	1 565,4	(154,0)

Changement de présentation du compte de résultat

La comptabilisation des dépenses de travaux sur les projets d'infrastructure gérés en maîtrise d'ouvrage directe a été harmonisée avec la comptabilisation de ces mêmes dépenses sur les projets en maîtrise d'ouvrage mandatée.

Ainsi, les coûts activables sont directement comptabilisés en immobilisations en cours alors qu'ils étaient préalablement comptabilisés en charges puis activés en contrepartie du compte de production immobilisée. N'apparaissent donc plus au compte de résultat à compter du 1^{er} janvier 2010 que les coûts des projets non encore entrés en phase activable.

Les frais de fonctionnement restent comptabilisés en charges et réaffectés sur les projets en contrepartie du compte de production immobilisée.

Ainsi, la comparabilité des lignes « frais d'études » et « Travaux et équipements ferroviaires » du compte de résultat doit être appréciée au regard de ce changement de présentation :

- Au 31 décembre 2010, des montants d'études et de travaux respectivement de 97,5 M€ et 646,4 M€ ont été comptabilisés directement en immobilisations en cours ;
- Au 31 décembre 2009, les montants correspondants étaient respectivement de 44,8 M€ et 820,5 M€.

1.1 Évolution des produits d'exploitation

1.1.1 Redevances d'infrastructure

Les redevances d'infrastructure atteignent 4 338 M€ dont :

- 4 204,6 M€ au titre des prestations minimales;
- 86,5 M€ au titre de la redevance complémentaire d'électricité (89,9 M€ en 2009);
- 46,6 M€ au titre des prestations complémentaires (39,7 M€ en 2009).

La structure tarifaire de l'horaire de service 2010 marque une évolution significative visant à prendre davantage en compte les coûts de l'infrastructure et la situation du marché.

Elle se compose désormais de trois types de redevances : la redevance d'accès, la redevance de réservation et la redevance de circulation (en substitution du droit d'accès, du droit de réservation des sillons, du droit de réservation des arrêts en gare et du droit de circulation).

Avec la réforme tarifaire, la redevance d'accès (montant forfaitaire pour les services conventionnés de voyageurs) est acquittée par le Syndicat des Transports d'Île-de-France pour le Transilien et par l'État, au titre des régions administratives, pour les autres services régionaux de voyageurs. Les redevances de réservation et de circulation représentent, désormais, chacune, environ 50 % du coût du sillon.

(en millions d'euros par redevance)			
	2010	2009	Variation (%)
Droit d'accès (DA)	–	97,7	–
Droit de réservation des sillons (DRS)	–	1 627,8	–
Droit de réservation des arrêts en gare (DRAG)	–	439,1	–
Droit de circulation (DC)	–	480,0	–
Total PM barème 2009 *	–	2 644,6	–
Redevance d'accès (RA)	1 449,9	72,2	–
Redevance de réservation (RR)	1 482,9	75,3	–
Redevance de circulation (RC)	1 271,8	63,8	–
Total PM barème 2010	4 204,6	211,3	–
Total Prestations Minimales	4 204,6	2 855,9	47,2

* dont 11,4 M€ de produits réalisés au titre d'exercices antérieurs à 2009.

Dans le cadre de cette nouvelle structure tarifaire, 34 % des redevances sont dues au titre de la redevance d'accès payée exclusivement par les autorités organisatrices de transport, 35 % sont réglées au titre de la redevance de réservation et 30 % au titre de la redevance de circulation.

- Les redevances sont perçues pour 96,5 % au titre de l'activité voyageurs qui représente 84 % des circulations et pour 3,5 % au titre de l'activité fret qui représente 16 % des circulations.
- Les redevances de l'activité voyageurs se répartissent entre trains aptes à la grande vitesse pour 40 % (44 % des circulations), trains nationaux et régionaux de voyageurs pour 60 % (56 % des circulations).

Les redevances de l'activité fret sont désormais versées, pour 17 % par les entreprises ferroviaires alternatives qui représentent désormais 16 % des circulations.

La hausse de prestations minimales imputable à la modification de la structure tarifaire masque une diminution globale des circulations de 6,5 %. Ce recul s'explique par de nombreux mouvements sociaux ayant impacté 40 jours de notre trafic ferroviaire avec un manque à gagner estimé à 70 M€ ainsi que par l'impact de la crise économique.

Cette baisse des circulations se traduit par la dégradation du ratio de circulation exprimé en trains km/sillons-km qui ressort à 89 % en 2010 à comparer avec 93 % en 2009. La dégradation touche aussi bien l'activité voyageurs avec un ratio de 93 % en 2010 contre 97 % en 2009 que le fret avec un ratio de 71 % en 2010 contre 74 % en 2009.

L'évolution des circulations par activité est précisée dans le tableau ci-dessous :

Évolution des circulations par activité

(en million de train/km)			
	2010	2009	Variation (%)
Trains aptes à la grande vitesse	134,2	135,6	(1,1)
SNCF	132,6	135,6	-
Entreprises ferroviaires alternatives	1,6	-	-
Corail et Corail Intercités	45,8	51,0	(10,1)
Trains régionaux de voyageurs	227,4	236,3	(3,8)
Activité voyageurs	407,4	422,8	(3,7)
SNCF	63,1	75,5	(13,0)
Entreprises ferroviaires alternatives	12,3	10,4	19,2
Activité fret	75,4	82,9	(9,0)
Divers	2	12,6	(81,3)
Total	484,8	518,3	(6,5)

NB : Les périmètres des activités ont évolué entre 2009 et 2010. En effet, les hauts-le-pied ne font plus partie de l'activité Divers mais sont affectés dans chaque activité concernée. Depuis le 4^e trimestre 2010, Eurostar est une EFA.

- La diminution de l'activité Voyageurs touche principalement les trains nationaux (Corail et Corail Intercités) en majeure partie due à des suppressions de liaisons et des transferts d'activités vers le TER, d'autre part par la baisse structurelle du trafic de cette activité alors que le trafic régional, certes touché notamment par les grèves et les intempéries, résiste mieux. La diminution globale de 1,1 % des circulations des trains aptes à la grande vitesse reste limitée grâce à la poursuite de la croissance sur les lignes à grande vitesse Est Européenne et Méditerranée.
- La baisse de - 9 % de l'activité Fret est imputable en totalité au principal client, Fret SNCF (- 13 %) dans un contexte marqué par la crise économique et l'amorce de l'abandon de la majeure partie du trafic de wagon isolé.
- Les trains régionaux de voyageurs constituent l'activité ayant le volume de réservation le plus important sur le réseau ferré national, devant les trains nationaux et internationaux de voyageurs (34,7 %) et de fret (19,4 %) et même si le volume de réservation en 2010, est également en recul de - 2,1 % par rapport à 2009.

Dans ce contexte, le cadencement coordonné en réseau, nouvelle façon d'organiser la circulation des trains et leurs horaires sur le réseau ferroviaire, revêt une importance particulière car il permettra de fluidifier le trafic, simplifier la lisibilité de l'offre et susciter une redynamisation du transport public. C'est à terme plus de trains et mieux remplis. Après les premières régions pilotes passées au cadencement depuis 2008 (Rhône-Alpes, Sud Aquitaine), le programme a poursuivi sa progression en 2009 sur 5 régions, puis sur le réseau Paris Nord-Est en 2010. Ouvert à la concurrence pour le fret, et, dès 2010, pour les lignes internationales de voyageurs, le ferroviaire français accueille de nouveaux opérateurs intégrés au projet du cadencement.

La redevance complémentaire d'électricité, à 86,5 M€ est en diminution par rapport à celle de l'année 2009 (- 3,78 %).

Les autres prestations complémentaires s'élèvent à 46,6 M€, en hausse de 6,9 M€, soit + 17,38 %, par rapport à 2009.

1.1.2 Les produits de location du domaine

Le montant des produits de location 2010 se monte à 83,1 M€ dont 1,6 M€ au titre de refacturation de charges. Hors refacturation de charges, ces produits s'élèvent à 81,5 M€, à comparer à 81,7 M€ comptabilisés en 2009. Ce dernier montant 2009 intégrait pour 1,6 M€ des régularisations sur exercices antérieurs (avoirs de 0,6 M€ au titre de la régularisation du loyer SNCF EF et produit de 2,2 M€ lié aux dernières régularisations des produits facturés par la SNCF pour le compte de RFF à l'issue de la répartition des actifs).

Hors impact de ces régularisations, les produits locatifs 2010 affichent une hausse de 1,75%, malgré la perte de redevance liée aux cessions de terrains estimée à 3 M€ soit 4% des produits locatif 2010.

Les produits de location sont répartis en 4 grandes catégories : ferroviaire (8,4%), foncier et immobilier (64%), télécommunications (23%), réseaux et autorisations diverses (4,6%).

(en millions d'euros)				
	2010	2009		
	Activité de l'année 2010	Régularisations sur exercices antérieurs	Activité de l'année 2009	Total 2009
Produits locatifs - Ferroviaire	6,88	(0,61)	6,65	6,04
Produits locatifs - Foncier & Immobilier	52,17	2,20	51,03	53,23
Produits locatifs - Télécommunications	18,72		19,23	19,23
Produits locatifs - Autorisations diverses & réseaux	3,74		3,23	3,23
Total	81,52	1,59	80,15	81,74

Les produits « fonciers et immobiliers » atteignent 52,17 M€, en hausse de 2,2% par rapport à 2009, après neutralisation des produits sur exercice antérieurs. Ils intègrent, pour une part importante, les produits de la publicité (périmètres « en gares » et « hors gares ») qui totalisent 30,4 M€, et représentent 58,3% du montant des produits de la catégorie « foncier et immobilier ».

Les produits « télécommunications » 2010 représentent 18,7 M€ à comparer à 19,2 M€ en 2009, la diminution étant notamment liée à la baisse des index de révision sur 2010 par rapport à 2009, ainsi qu'au reclassement analytique d'un certain nombre de contrats de transférés de la catégorie « télécommunications » vers la catégorie « réseaux ».

Les produits « ferroviaires » se répartissent entre les redevances versées au titre des chantiers de transport combiné et les redevances d'occupation de SNCF Entreprise Ferroviaire.

1.1.3 La subvention exploitation d'État

L'évolution de la subvention exploitation d'État se présente de la façon suivante compte tenu de l'évolution tarifaire intervenue en 2010 :

(en millions d'euros)		
	2010	2009
Trains express régionaux		1 140,8
Trains d'équilibre du territoire	242,0	358,7
Fret	707,7	826,3
Total	949,7	2 325,8

1.1.4 Les autres produits d'exploitation

a) Les embranchements particuliers

Au 31 décembre 2010, le montant comptabilisé au titre des produits des installations terminales embranchées est de 13,6 M€. Ce montant est à comparer au montant de 14,2 M€ enregistré au 31 décembre 2009.

Cette diminution de 4,2% s'explique notamment par les rattrapages de facturation effectués en 2009 sur des exercices antérieurs (2007 et 2008).

b) Les ventes de fournitures

Ce produit correspond principalement aux ventes et récupérations de vieilles matières réalisées par la SNCF pour RFF dans le cadre d'opérations d'entretien ou de renouvellement.

Il s'élève à 30,9 M€ au 31 décembre 2010 contre 32,3 M€ au 31 décembre 2009 soit une diminution de 1,4 M€.

1.1.5 La production immobilisée

Compte tenu du changement de présentation du compte de résultat, la production immobilisée ne concerne plus en 2010 que les frais de fonctionnement et s'élève à 19,6 M€.

(en millions d'euros)			
	2010	2009	Variation
Travaux		820,5	(820,5)
Études		44,8	(44,8)
Autres dépenses	19,6	24,7	(5,1)
Production immobilisée	19,6	890,0	(870,4)

Les autres dépenses concernent les charges de personnel et les autres charges de fonctionnement activables.

1.2 Évolution des charges d'exploitation

1.2.1 Coût de la gestion mandatée

a) La gestion des infrastructures ferroviaires et des quais

Le gestionnaire d'infrastructure délégué est rémunéré dans le cadre de la convention de gestion pluriannuelle de l'infrastructure 2007-2010 signée par RFF et la SNCF le 25 mai 2007, et de ses avenants fixant le montant de la base annuelle prévisionnelle.

Pour l'exercice 2010 la rémunération de la gestion du réseau s'élève donc à 2 753 M€. Il convient d'ajouter divers ajustements, notamment l'impact financier sur la convention de la réforme des régimes spéciaux des retraites du personnel SNCF pour un montant de 52 M€, un bonus lié aux objectifs de 4 M€ et la rémunération d'autres prestations d'études ainsi que des dépenses complémentaires d'entretien courant et d'OGE en IDF pour 64,8 M€. Des régularisations sur exercices antérieurs ont également été enregistrées pour -6,4 M€ en 2010.

Le montant comptabilisé en 2010 est ainsi de 2 867,4 M€, contre un total de 2 836,6 M€ en 2009.

Le coût de la gestion des quais déléguée à la SNCF est de 45,7 M€ pour l'exercice 2010 dont -0,7 M€ de régularisations sur exercices antérieurs, contre 44,8 M€ comptabilisés en 2009.

b) La gestion du patrimoine

Les missions de gestion du patrimoine sont réparties entre la SNCF d'une part, et ADYAL et NEXITY d'autre part.

Elles comprennent la gestion immobilière (location, charges, travaux), l'assistance aux cessions, la gestion de la fiscalité, ainsi que la gestion des procédures domaniales et d'urbanisme.

Deux conventions existent avec la SNCF dans le cadre de cette gestion du patrimoine :

- une convention de prestation de services pour les missions confiées à la SNCF. Le coût de cette convention s'élève au 31 décembre 2010 à 49 M€, comprenant la rémunération de la gestion de la fiscalité ainsi que les remboursements de sinistres. La hausse de 9,6% par rapport à 2009 (44,7 M€) résulte des interventions croissantes sur le patrimoine (sinistres, réponses aux sollicitations des propriétaires voisins en conformité avec le durcissement de la réglementation et la couverture des assureurs ;
- une convention financière pour les remboursements des charges immobilières des biens de la SNCF occupés par des installations de l'infrastructure ou par des services SNCF exerçant des missions du GID. Le coût de cette convention s'élève pour l'exercice 2010 à 15,3 M€.

Au total, la charge relative au mandataire SNCF s'élève à 64,3 M€ au 31 décembre 2010.

Pour les autres prestataires ADYAL et NEXITY, le coût de gestion comptabilisé au 31 décembre 2010 s'élève à 13,1 M€.

1.2.2 Frais d'études et travaux nets de subventions

a) Les dépenses d'études

(en millions d'euros)				
Dépenses d'études	2010	2009	Écarts	Variations (%)
Études d'exploitation	38,4	82,2	(43,8)	(53,3)
Études générales	14,3	22,2	(7,9)	(35,6)
Total	52,7	104,4	(51,7)	(49,5)

Les dépenses d'études atteignent 52,7 M€ en 2010, en retrait de 49,5% par rapport à l'année 2009. Elles se répartissent entre études de la phase d'émergence de projets d'investissement identifiés (73%) et études générales et stratégiques (27%). La baisse constatée en 2010 concerne plus particulièrement les études sur projets.

Études d'exploitation

Les dépenses d'études sur projet atteignent 38,4 M€ et se répartissent entre projets de développement pour 80% et projets d'amélioration de la qualité du réseau et de renouvellement pour 15%. Les 5% restant concernent des projets d'investissements sur les autres activités.

Les principales études sur les projets de développement concernent les grands projets nationaux avant travaux et plus précisément :

- LGV Poitiers Limoges pour 4,4 M€,
- LGV Paris Orléans Clermont pour 3,1 M€,
- LGV PACA pour 2,5 M€,
- Grand Projet Sud Ouest pour 2 M€,
- Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan pour 1,4 M€.

Pour ce qui est des études sur les projets en PPP, elles ont concerné :

- LGV Sud Europe Atlantique pour 0,8 M€,
- LGV Bretagne Pays de la Loire pour 3,2 M€,
- Contournement de Nîmes Montpellier pour 1,9 M€.

La diminution des dépenses constatée en 2010 résulte de la maturité des projets (fin de la phase d'études d'émergence). Elle se répartit de la manière suivante :
 — 21 M€ sur les grands projets nationaux en travaux compte tenu de la baisse sur les projets LGV Rhin-Rhône et la 2^e phase de la LGV EST européenne ;
 — 6 M€ sur les grands projets en partenariat public privé, principalement sur le projet LGV Sud Europe Atlantique ;

— 6,7 M€ sur les projets régionaux de développement, les opérations des contrats de projets État-Région 2007-2013 étant pour la plupart en phase de réalisation ;
 — 10,3 M€ sur la qualité et l'amélioration du réseau, dont - 7 M€ sur le projet pilote ERTMS Est Européen, et - 2,8 M€ sur le GSM-R (Principalement sur la tranche 1 et la préparation du contrat de concession ; - 2 M€ sur le renouvellement, principalement sur des opérations de renouvellement de la voie UIC 7 à 9, concernant les projets relevant du contrat de projets État-Région 2007-2013.

Études générales

Le montant des études générales s'élève à 14,3 M€ en retrait de 7,9 M€ par rapport à 2009.

Les études concernent principalement les axes :

- développer l'action commerciale,
- améliorer la performance du réseau.

b) Les dépenses de travaux et équipements ferroviaires

Ce poste comprend principalement le coût des travaux en réparation des actes de malveillance, intempéries et accidents ferroviaires.

Les actes de malveillance, réalisés par des tiers identifiés ou non, ainsi que les conséquences des accidents et les dommages dus aux intempéries s'élèvent à 42,5 M€ pour l'exercice 2010 (dont - 1,5 M€ de régularisation sur exercices antérieurs), contre 32,7 M€ comptabilisés au titre de 2009.

Il concerne également les dépenses sur les projets non encore entrés en phase activable, représentant un montant de 2,6 M€ en 2010. Pour l'exercice 2009, ces dépenses s'élevaient à 849,1 M€ dont 820,5 M€ activés dans le coût des projets en contrepartie de la production immobilisée.

c) Les subventions d'exploitation

Les autres subventions d'exploitation s'élèvent à 71,1 M€ contre 95,8 M€ en 2009.

1.2.3 Les autres achats externes

Les « autres achats et charges externes » s'élèvent à 318,7 M€ au 31 décembre 2010, contre 305,8 M€ en 2009, soit 12,9 M€ d'augmentation.

a) Les charges de fourniture l'énergie électrique

Ce poste inclut notamment la fourniture de l'énergie électrique consommée dans les installations de RFF pour un montant de 165,9 M€ contre 159 M€ en 2009.

b) Les autres services extérieurs

Les autres services extérieurs, rémunérations de prestataires, dépenses locatives, charges d'entretien et réparations, dépenses diverses de fonctionnement s'élèvent à 143,2 M€ au 31 décembre 2010 contre 139,2 M€ au 31 décembre 2009.

Le coût relatif au personnel mis à disposition de RFF s'élève à 7,8 M€ au 31 décembre 2010 contre 8,6 M€ au 31 décembre 2009.

1.2.4 Autres charges d'exploitation

a) Les charges de personnel

L'effectif est en croissance. Il est de 1 299 agents présents au 31 décembre 2010 contre 1 166 agents au 31 décembre 2009 soit une augmentation de 11,4 % sur un an.

Les charges de personnel représentent au 31 décembre 2010 94 M€ contre 77,5 M€ pour l'exercice 2009 soit une augmentation de 21,3 %.

b) Les impôts et taxes

Ce poste comprend la fiscalité gérée pour compte et facturée par la SNCF et les autres impôts et taxes directement gérés par RFF, pour un montant global de 88,2 M€ contre 43,7 M€ en 2009.

L'augmentation liée à ce poste s'explique par l'entrée en vigueur de la contribution économique territoriale ainsi que par le règlement d'un complément de taxe 2009 de 17,3 M€ provisionné au 31 décembre 2009 et qui a fait l'objet d'une reprise de provision en 2010.

1.2.5 Les dotations aux amortissements

Les dotations s'élèvent à 991,8 M€ contre 983,3 M€ pour l'exercice 2009.

1.2.6 La dépréciation des projets en cours

L'établissement enregistre des provisions pour dépréciation sur des projets en phase avant projet ou post avant projet qui présentent un risque quant à leur aboutissement.

Au 31 décembre 2010, une dotation a été comptabilisée pour un montant de 15,8 M€, parallèlement à une reprise de 18,2 M€. La provision est ainsi amenée à un montant de 28,3 M€. Elle concerne 498 projets et couvre la part des dépenses financées par RFF.

1.2.7 Les dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation

a) Dépollution

Le PCG et l'avis du CNC n° 00-01 sur les passifs rendent obligatoires la constitution de provisions pour dépollution ou risques environnementaux lorsque l'entreprise se trouve soumise à une obligation.

Sont notamment concernées les provisions pour désamiantage et l'élimination du PCB contenu dans les appareils du domaine ferroviaire.

RFF a mis en place deux programmes de désamiantage et de décontamination de ses actifs. L'un concerne des immeubles faisant partie de son patrimoine, l'autre les guérites de signalisation, les caisses à piles et les abris à accumulateurs.

Les montants comptabilisés en provision pour dépollution et risques environnementaux sont actualisés sur la base des connaissances de l'établissement lors de chaque clôture de comptes.

Le solde de la provision relative à l'élimination de l'amiante sur le parc immobilier s'élève à 24,9 M€ au 31 décembre 2010 compte tenu d'une dotation complémentaire de 20 M€ et d'une reprise globale de 5,8 M€ incluant celle des Gobelins, du fait de la réalisation de la totalité des travaux sur ce site.

Les travaux de mise aux normes des installations de ce site des Gobelins se poursuivent. La provision constituée à ce titre s'élève au 31 décembre 2010 à 11,2 M€.

Le solde de la provision relative au désamiantage des appareils, la décontamination ou l'élimination des appareils ou installations du domaine ferroviaire contenant du PCB s'élève à 6 M€ au 31 décembre 2010 après une reprise en 2010 de 4,8 M€ correspondant aux dépenses réalisées en 2010.

Des provisions complémentaires ont été comptabilisées en 2010 au titre d'une part, des risques liés à la pollution des sols et d'autre part, à l'obligation de procéder au retraitement des traverses en bois créosotées ; le montant de ces provisions s'élève respectivement à 6,7 M€ et à 17 M€.

Malgré les mises à jour de provisions réalisées, il convient de rappeler qu'il subsiste une incertitude quant à l'évaluation du montant de ces provisions.

b) Autres risques

RFF a par ailleurs mis à jour les autres provisions existantes à la clôture précédente en fonction de l'évolution des risques sur les différents dossiers concernés.

La reprise comptabilisée en 2010 est de 342,6 M€. Elle inclut une quote-part relative aux subventions de renouvellement et de mise aux normes à hauteur de 135 M€.

1.2.8 La quote-part de subvention virée au compte de résultat

Les subventions d'investissement sont virées au compte de résultat au rythme des amortissements pratiqués.

1.3 Résultat financier

Le résultat financier s'établit à - 1 200,7 M€ au 31 décembre 2010 contre - 1 171,7 M€ au 31 décembre 2009, représentant une dégradation de 29 M€.

(en millions d'euros)			
	2010	2009	Variation
Dette court terme	(4,9)	(5,6)	10,5
Dette long terme	(1 214,1)	(1 175,8)	(38,3)
<i>Dont variation provision indexation inflation</i>	<i>(48)</i>	<i>7</i>	<i>(54,9)</i>
Résultat de l'activité de financement	(1 209,2)	(1 181,4)	(27,8)
Autres résultats financiers	8,5	9,8	(1,3)
Résultat financier	(1 200,7)	(1 171,6)	(29,0)

Cette dégradation s'explique essentiellement par une remontée de l'inflation.

Le coût moyen de la dette de RFF ressort à 4,30% pour 2010 contre 4,25% l'année précédente.

À titre d'illustration, la moyenne de l'Euribor 3Mois et des taux de swap à 10 ans s'élève respectivement en 2010 à 0,81% et 3,04% contre 1,22% et 3,55% en 2009.

La structure de la dette totale au 31 décembre 2010 s'établit comme suit : 83% à taux fixe, 7% à taux variable et 10% indexée à l'inflation.

1.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2010 comprend le résultat des cessions d'actifs du patrimoine. La plus value dégagée sur ces cessions d'actifs s'élève à 84,6 M€ en 2010 à comparer à 90 M€ en 2009.

— La part réalisée par les mandataires au nom et pour le compte de RFF s'élève à 2 383,1 M€ au 31 décembre 2010 contre 2 367 M€ au titre de 2009, en augmentation de 0,68%

— La production directe de RFF atteint 812,3 M€ au 31 décembre 2010 (dont 391,3 M€ pour la LGV Rhin Rhône Branche Est, 132,2 M€ pour LGV EST européenne phase 2 et 45,8 M€ pour le Haut Bugéy), contre 944,5 M€ pour la même période en 2009, représentant une diminution de 14%

— La production au titre du PPP GSMR s'élève à 26 M€ au 31 décembre 2010

— Les avances au titre des réserves foncières augmentent de 5,2 M€ pour atteindre 23,9 M€ au 31/12/2010.

Le total des dépenses activées sur projets d'infrastructure s'élève à 3 211,8 M€ en 2010.

La part relative aux projets de développement du réseau est en baisse de - 185 M€ (soit - 12% par rapport au 31 décembre 2009) du fait :

- De l'accélération de la production des projets connexes ou en lien avec les projets en PPP (+ 86 M€) et l'avancement des grands projets avant travaux (+ 19 M€), principalement GPSO ;
- D'une baisse de - 180 M€ sur les grands projets de développement (LGV Rhin Rhône branche Est pour - 207 M€ et Haut Bugéy pour - 69 M€, partiellement compensée par la hausse sur LGV EST européenne pour + 101 M€ ;
- D'une diminution de - 110 M€ sur les projets régionaux de développement du fait, notamment, des intempéries,

2. BILAN

2.1 Immobilisations

2.1.1 Production et acquisition d'immobilisations du réseau ferré

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève au 31 décembre 2010 à **3 226,7 M€** contre 3 318,7 M€ pour la même période en 2009, soit une baisse de 93 M€.

des grèves, de la saturation des moyens de production.

La part relative aux projets de renouvellement et d'amélioration et qualité du réseau augmente de +33 M€ soit +2% par rapport au 31 décembre 2009 :

- Sur les projets de renouvellement, la progression de +53 M€, soit +3,7%, est principalement liée aux

opérations portant sur la voie (+72 M€, soit +7%) compte tenu de la poursuite du plan de rénovation du réseau réévalué et prolongé par le contrat de performance et par les plans Rails;

- La baisse des dépenses relatives aux opérations d'amélioration et qualité du réseau atteint -20 M€ par rapport à 2009, concentrée sur les projets concernant la sécurité, la régularité, et ERTMS.

Détail des dépenses d'investissement activées

(en millions d'euros)					
	31/12/2010		31/12/2009		Variation
Grands projets de développement	-	852,9	-	927,6	(74,7)
Grands projets nationaux avant travaux	22,5	-	3,9	-	-
Grands projets nationaux en travaux	687,1	-	866,5	-	-
Grands projets en PPP	143,3	-	57,2	-	-
Projets régionaux de développement	-	534,3	-	644,4	(110,1)
Projets régionaux de développement	534,3	-	644,4	-	-
Amélioration qualité du réseau	-	166,1	-	186,7	(20,6)
Sécurité	31,0	-	42,1	-	-
Accès aux trains	66,3	-	55,3	-	-
Régularité	25,9	-	42,3	-	-
Développement technologique (ERTMS,...)	4,7	-	12,3	-	-
GSM-R	17,6	-	17,7	-	-
Amélioration de la performance	15,8	-	16,1	-	-
Environnement (Acoustique PNB, autres...)	4,7	-	0,9	-	-
Renouvellement	-	1 493,3	-	1 440,1	53,2
Voies	1 105,10	-	1 033,10	-	-
Signalisation et télécom (hors GSMR)	176,7	-	174,6	-	-
Traction électrique	62,1	-	63,9	-	-
Ouvrages d'art et ouvrages de terre	132,4	-	152,1	-	-
Autres programmes (GHV, EM, ..)	17	-	16,4	-	-
Investissements et études commerciaux	-	19,4	-	12,3	7,1
Investissements et études commerciaux	19,4	-	12,3	-	-
Périmètre foncier / immobilier	-	21,9	-	26,9	(5,0)
Périmètre foncier / immobilier	21,9	-	26,9	-	-
Travaux pour tiers	-	34,7	-	41,4	(6,7)
Travaux pour tiers	34,7	-	41,4	-	-
Opérations inclassables	-	63,2	-	17	46,2
Opérations inclassables	63,2	-	17	-	-
Projets en PPP	-	26,0	-	-	26,0
Contrat GSM-R en PPP	26,0	-	-	-	-
Total	-	3 211,8	-	3 296,4	(84,6)

2.1.2 Les mises en service des projets d'investissement

Les mises en service enregistrées au 31 décembre 2010 s'élèvent à 618,3 M€ à comparer à 1 286 M€ au 31 décembre 2009.

Les mises en service portent sur les axes suivants :

(en millions d'euros)					
	31/12/2010		31/12/2009	Variation	
Grands projets de développement	–	59,7	–	127,4	(67,7)
Grands projets nationaux en travaux	59,7	–	123,3	–	–
Autres	–	–	4,1	–	–
Projets régionaux de développement	–	86,5	–	238,2	(151,6)
Projets régionaux de développement	86,5	–	238,2	–	–
Amélioration qualité du réseau	–	76,5	–	85,1	(8,6)
Sécurité	29,9	–	48,4	–	–
Accès aux trains	13,1	–	9,9	–	–
Régularité	28,3	–	12,3	–	–
GSM-R	0,0	–	(0,3)	–	–
Amélioration de la performance	4,1	–	11,6	–	–
Environnement (Acoustique PNB, autres...)	1,1	–	3,2	–	–
Renouvellement	–	359,0	–	759,3	(400,3)
Voies	190,2	–	563,0	–	–
Signalisation et télécom (hors GSMR)	24,4	–	20,0	–	–
Traction électrique	42,0	–	46,6	–	–
Ouvrages d'art et ouvrages de terre	88,8	–	114,6	–	–
Autres programmes (GHV, EM, ..)	13,5	–	15,2	–	–
Investissements et études commerciaux	–	8,2	–	5,8	2,4
Investissements et études commerciaux	8,2	–	5,8	–	–
Périmètre foncier / immobilier	–	7,5	–	0,9	6,6
Périmètre foncier / immobilier	7,5	–	0,9	–	–
Travaux pour tiers	–	20,6	–	69,2	(48,6)
Travaux pour tiers	20,6	–	69,2	–	–
Autres	–	0,3	–	0,0	0,2
Divers	0,3	–	0,0	–	–
Total	–	618,3	–	1 286,0	(667,6)

2.1.3 Valorisation des actifs à la date de clôture des comptes

UGT Patrimoine :

RFF n'a pas identifié d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

UGT Infrastructure :

RFF n'a pas identifié d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

2.2 Subventions d'investissement

2.2.1 La subvention de renouvellement et mise aux normes

Le montant de cette subvention mise en service au 31 décembre 2010 est de 435,5 M€. Il sera repris en résultat sur une durée de 38 ans.

Le montant de reprise au résultat de cette subvention s'élève au total à 134,9 M€ au 31 décembre 2010.

La subvention nette figurant en capitaux propres s'élève à 3 745,8 M€ au 31 décembre 2010.

2.2.2 Les autres subventions d'investissement

Les autres subventions figurant en capitaux propres s'élèvent à 11 814,7 M€ au 31 décembre 2010 contre 10 451,2 M€ au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 1 363,5 M€ (13,04%).

Les subventions nettes sur immobilisations mises en service s'élèvent à 6 221,0 M€ au 31 décembre 2010 contre 6 069,6 M€ à fin 2009.

Les mises en service de subventions au 31 décembre 2010 s'élèvent à 359,4 M€. Les reprises au résultat sur cette même période s'élèvent à 207,6 M€.

- Les subventions d'investissement sur immobilisations en cours (subventions méritées), calculées sur la base de l'avancement des travaux, s'élèvent au 31 décembre 2010 à 5 243,6 M€ contre 4 381,7 M€ à fin 2009. La subvention méritée relative aux dépenses de la période est de 1 199,9 M€.

2.3 Situation de la dette financière

(en millions d'euros)

Encours	2010	2009	Variation
Dette financière LT			
Encours de dette émise par la SNCF	1 935,1	1 992,3	(57,2)
Encours de dette contractée par RFF	27 778,8	26 580,5	1 198,3
Dette financière LT totale (A)	29 714,0	28 572,8	1 141,2
Dette financière CT (B)	2 403,9	1 868,1	535,7
Trésorerie nette de découverts bancaires (C)	4 089,8	2 002,5	2 087,3
Dette financière nette (A + B - C)	28 028,1	28 438,4	(410,4)
Dette financière nette hors ICNE	27 423,6	27 845,9	(422,3)

RFF a levé 3,26 milliards d'euros en 2010 sur les marchés internationaux de capitaux en 26 opérations publiques ou privées libellées en devises : euro, dollar américain, dollar australien, livre sterling, ou franc suisse.

3. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Changement de présentation du Tableau de flux de trésorerie

La présentation du tableau de flux de trésorerie a été modifiée pour la rendre plus lisible et plus proche de la présentation retenue en normes IFRS pour les comptes consolidés du groupe. Ce changement

de présentation ne modifie pas les modalités de calcul des différents éléments individuels du tableau, ni même que le montant de la variation nette de trésorerie de la période.

La trésorerie dégagée au cours de l'exercice est une augmentation de 2 087,3 M€ en 2010 contre une augmentation de 114,3 M€ en 2009.

Il est rappelé que la trésorerie comprend les disponibilités nettes des découverts bancaires ainsi que les valeurs mobilières de placement.

(en millions d'euros)			
	2010	2009	Variation
Capacité d'autofinancement	2 147,4	2 222,2	(74,8)
Variation du besoin en fonds de roulement activité	(41,0)	247,9	(288,9)
Flux net de trésorerie lié à l'activité	2 106,3	2 470,1	(363,8)
Flux net de trésorerie d'investissement	(3 169,8)	(3 014,7)	(155,1)
Flux net sur opérations financières	3 150,7	658,9	2 491,8
Variation de la trésorerie nette de découverts bancaires	2 087,3	114,3	1 973,0
Trésorerie début d'exercice	2 002,5	1 888,2	
Trésorerie à la clôture	4 089,8	2 002,5	

La capacité d'autofinancement, avant coût de la dette, ressort à 2 147,4 M€ au 31 décembre 2010 contre 2 222,2 M€ au 31 décembre 2009. La légère diminution est liée à l'augmentation des charges d'exploitation et notamment du coût de la gestion mandatée.

La trésorerie liée aux opérations d'investissement concerne d'une part les décaissements relatifs aux travaux d'infrastructure ferroviaire et d'autre part les encaissements liés aux produits de cession d'actifs. La dégradation de la trésorerie est liée principalement à une augmentation des dépenses sur les projets d'infrastructure.

La trésorerie liée aux opérations de financement concerne les flux liés :

- aux émissions et remboursements d'emprunts,
- aux encaissements de subventions d'investissement,
- aux intérêts financiers nets versés,
- aux collatéraux reçus/versés dans le cadre des opérations de couverture.

L'amélioration de la trésorerie est principalement liée à une augmentation des ressources obtenues par émission d'emprunts ainsi que d'une augmentation des subventions d'investissement encaissées. Plus faiblement, l'amélioration de la trésorerie résulte d'une augmentation des collatéraux encaissés.

4. DÉLAI DE RÈGLEMENT FOURNISSEURS

Au 31 décembre 2010, les dettes envers les fournisseurs représentent 901 M€, rapprochées comme suit des montants figurant aux états financiers (en millions d'euros) :

(en millions d'euros)			
	2010	2009	Variation
Dettes fournisseurs et comptes rattachés figurant au passif du bilan	1 932,2	1 619,7	312,5
Charges à payer et Avoirs à établir incluses sous cette rubrique	(1 014,0)	(877,7)	(136,3)
Retenues de garanties et de pénalités sur marchés incluses sous cette rubrique	(17,2)	(14,3)	(2,9)
Soit	901,0	727,7	173,3

Afin de se conformer à la réglementation, la décomposition à la clôture du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance est la suivante :

(en millions d'euros)			
	2010	2009	Variation
Échéances	Montant	Montant	
Factures non échues	840,3	698,4	141,9
Échues depuis < 30 jours	8,7	4,9	3,8
Échues depuis > 30 jours	52	24,4	27,6
Total	901,0	727,7	173,3

Les montants échus et non encore réglés sont relatifs à des factures en litiges. Les litiges correspondants sont en cours de traitement.

II.

Événements significatifs 2010

L'évolution de la structure et des barèmes de la tarification des péages dans le cadre de l'horaire de service 2010 entraîne une augmentation significative du chiffre d'affaires par rapport à celui de 2009.

Parallèlement, l'État a réduit, par rapport à 2009, le montant de subvention d'exploitation qu'il accorde à RFF.

III.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode comptable n'a été réalisé au cours l'exercice 2010.

IV.

Événements postérieurs à la clôture

Contrat de concession SEA

Dans la perspective de la signature du projet de ligne nouvelle Tours-Bordeaux, dit « SEA », Sud Europe Atlantique, RFF négocie en tant que concédant, avec la société concessionnaire Liséa, dont Vinci est le principal actionnaire aux côtés notamment de la CDC et Axa, depuis sa désignation en juillet 2010 comme attributaire final du contrat de concession.

Le projet SEA consiste en la construction de 340 km de lignes nouvelles, dont 302 km à grande vitesse, entre Tours et Bordeaux et constitue un des maillons-clé du réseau ferroviaire européen.

Le montant total du projet est de l'ordre de 7,8 Md€ pour une durée de concession de 50 ans.

Le financement du projet comprend plusieurs volets parmi lesquels :

— la dette senior d'un montant maximum de 3,1 Md€ dont :

- banques commerciales - dette en risque projet : 620 M€
- banques commerciales dette garantie État : 1,06 Md€
- BEI - dette en risque projet : 200 M€
- BEI – dette garantie État : 400 M€
- CDC-DFE – dette garantie RFF : 760 M€

— Fonds propres actionnaires : 760 M€

— Subventions publiques : 3,96 Md€ dont RFF 2,01 Md€

RFF intervient donc dans ce projet d'une part et avant tout, en tant que concédant au titre du contrat de concession et contributeur public au financement, et d'autre part, et à titre exceptionnel, en tant que garant du crédit de la CDC agissant par l'intermédiaire de sa Direction des Fonds d'Épargne, à hauteur de 760 M€ environ.

À ce stade et dans l'attente de la clôture financière du projet (date à laquelle sera signée toute la documentation financière et de projet ainsi que le contrat de concession, dite date de « closing »), les engagements pris par RFF, en tant que concédant, se limitent à la signature de deux lettres relatives à la nullité du contrat de concession à l'attention (i) de la société concessionnaire, Liséa et (ii) des prêteurs (banques commerciales, BEI et CDC-DFE). Ces lettres ont été respectivement signées en date du 7 décembre 2010 et du 7 février 2011 et visent à indemniser la société concessionnaire et les prêteurs en cas de nullité du contrat de concession, dans le cas où il serait signé (prévu à la date de clôture financière du projet) mais n'entrerait pas en vigueur.

Contrat PPP BPL

RFF a désigné courant janvier 2011 la société Eiffage en tant qu'attributaire pressenti pour le contrat de partenariat public-privé pour la conception, la construction, la maintenance et le financement de la ligne à grande vitesse BPL, comprenant 214 km de lignes nouvelles, dont 182 km à grande vitesse.

L'objectif est de signer le contrat de partenariat avec le partenaire pressenti courant du premier semestre 2011, sur la base d'un plan de financement en cours de finalisation par Eiffage.

Le titulaire désigné sera ainsi chargé de la réalisation et de l'entretien de la ligne nouvelle sur une durée de 25 ans.

Il s'agit d'un projet présentant une enveloppe totale de 3,4 Md€ d'investissement. Il serait financé, outre par une participation de RFF de 1,432 Md€, par des financements publics pour un montant restant à préciser. Les financements publics incluent notamment l'État et plusieurs collectivités locales : la région Bretagne avec les départements du Finistère, du Morbihan, des Côtes d'Armor, de l'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole, le Pays de Saint Malo ainsi que la région Pays de la Loire.

COMPTES ANNUELS

... AU 31 DÉCEMBRE 2010

SOMMAIRE

Actif.....	106	7.1.12 Écart de conversion actif.....	126
Passif.....	107	7.1.13 Tableau de variation des capitaux propres.....	126
Compte de résultat.....	108	7.1.14 Subventions d'investissement.....	127
Tableau des flux de trésorerie.....	110	7.1.15 Tableau des provisions pour risques et charges.....	129
Annexe.....	111	7.1.16 Dettes financières.....	130
1-Présentation de l'établissement public « Réseau Ferré de France » (RFF).....	111	7.1.17 Avances et acomptes reçus.....	134
2-Principes et méthodes comptables	111	7.1.18 Autres dettes.....	134
2.1 Immobilisations corporelles	111	7.1.19 État des échéances des dettes.....	135
2.1.1 Immobilisations en cours.....	112	7.1.20 Produits constatés d'avance.....	135
2.1.2 Immobilisations en service.....	112	7.2 Compléments d'information relatifs au compte de résultat.....	136
2.1.3 Cessions.....	115	7.2.1 Ventilation du chiffre d'affaires.....	136
2.2 Subventions	115	7.2.2 Subventions d'exploitation.....	136
2.3 Créances	115	7.2.3 Coût de la gestion mandatée.....	136
2.4 Valeurs mobilières de placement et assimilés	115	7.2.4 Autres achats et charges externes.....	137
2.5 Opérations en devises et provisions pour pertes de change.....	115	7.2.5 Impôts et taxes.....	138
2.6 Instruments financiers dérivés	115	7.2.6 Charges de personnel.....	138
2.7 Dettes financières	115	7.2.7 Honoraires des commissaires aux comptes.....	138
2.8 Provision pour dépollution et risques environnementaux.....	116	7.2.8 Résultat exceptionnel.....	138
2.9 Assurances	116	7.2.9 Impôt sur les sociétés.....	138
3- Changements de méthode	116	7.3 Tableau des flux de trésorerie	139
4- Événements significatifs	116	7.3.1 Trésorerie liée à l'activité.....	139
5- Comparabilité des comptes	117	7.3.2 Trésorerie liée aux opérations d'investissement.....	139
6- Événements postérieurs à la clôture	117	7.3.3 Trésorerie liée aux opérations de financement.....	139
7- Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat.....	118	8- Engagements hors-bilan	140
7.1 Compléments d'information relatifs au bilan	118	8.1 Engagements donnés et reçus sur instruments financiers.....	140
7.1.1 Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles.....	118	8.2 Autres engagements donnés et reçus	142
7.1.2 Tableau des amortissements.....	122		
7.1.3 Valeur actuelle de l'actif à la date de clôture.....	123		
7.1.4 Tableau des dépréciations des immobilisations en cours.....	123		
7.1.5 Immobilisations financières.....	123		
7.1.6 Autres créances.....	124		
7.1.7 État des échéances des créances.....	124		
7.1.8 Dépréciation des créances.....	125		
7.1.9 Valeurs mobilières de placement et assimilées, disponibilités.....	125		
7.1.10 Charges constatées d'avance.....	125		
7.1.11 Charges à répartir.....	126		

BILAN

ACTIF

(en millions d'euros)					
	Références annexe 7.	31/12/2010			31/12/2009
		Montants bruts	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	1.1 / 1.2	70,9	56,4	14,4	7,7
Immobilisations corporelles	1.1 / 1.2	41 097,3	10 992,4	30 104,9	30 496,0
Immobilisations corporelles en cours	1.1 / 1.4	12 299,8	72,4	12 227,4	9 631,8
Immobilisations financières	1.5	4,3	–	4,3	4,4
Actif immobilisé		53 472,2	11 121,2	42 351,0	40 139,9
Avances et acomptes versés sur commandes en cours		67,6	–	67,6	67,1
Créances clients et comptes rattachés	1.7/1.8	688,1	32,1	656,0	652,3
Autres créances	1.6/1.8	1 669,2	21,0	1 648,2	2 158,8
Valeurs mobilières de placement, disponibilités	1.9	4 102,7	–	4 102,7	2 003,4
Charges constatées d'avance	1.10	326,2	–	326,2	64,4
Actif circulant		6 853,8	53,1	6 800,8	4 945,9
Charges à répartir	1.11	573,0	399,0	174,0	192,0
Primes de remboursement des obligations	1.11	12,6	9,0	3,6	4,4
Écart de conversion actif	1.12	287,9	–	287,9	239,9
Total général		61 199,6	11 582,3	49 617,3	45 522,0

BILAN

PASSIF

(en millions d'euros)

	Références annexe 7.	31/12/2010	31/12/2009
Dotation en capital	1.13	9 764,6	9 764,6
Report à nouveau	1.13	(14 445,4)	(14 863,7)
Résultat de l'exercice	1.13	294,0	418,3
Subvention d'investissement	1.14	15 560,5	14 682,0
Capitaux propres		11 173,7	10 001,3
Provisions	1.15	804,2	724,4
Dettes financières	1.16	32 133,4	30 443,9
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1.17	166,0	201,8
Fournisseurs et comptes rattachés	1.19	1 932,2	1 640,9
Dettes fiscales et sociales	1.19	213,9	241,8
Autres dettes	1.18	2 562,1	1 685,7
Produits constatés d'avance	1.20	631,8	582,3
Dettes		37 639,4	34 796,3
Écart de conversion passif			
Total général		49 617,3	45 522,0

COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)			
	Références annexe 7.	31/12/2010	31/12/2009
Ventes de fournitures	2.1	30,9	32,3
Production vendues de services	2.1	4 606,2	3 248,4
Montant net du chiffre d'affaires		4 637,1	3 280,7
Production immobilisée		19,6	890,0
Subventions d'exploitation	2.2	1 020,8	2 421,6
Reprises de subventions d'investissements, de renouvellement et mise aux normes	1.13	342,6	299,8
Reprises sur provisions, dépréciations (et amortissements) transfert de charges		72,9	114,3
Autres produits		4,1	0,1
Produits d'exploitation		6 097,1	7 006,6
Coût de la gestion mandatée	2.3	2 990,5	2 954,1
Etudes		52,7	104,4
Travaux		45,1	881,8
Autres achats et charges externes	2.4	318,7	305,8
Impôts, taxes et versements assimilés	2.5	88,2	43,7
Salaires et traitements	2.6	65,5	54,3
Charges sociales	2.6	28,5	23,2
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations	1.2 / 1.4	1 007,7	995,9
Dotations aux provisions sur actifs circulants	1.8	22,1	14,3
Dotations aux provisions pour risques et charges	1.15	66,6	63,7
Charges d'exploitation		4 685,7	5 441,2
Résultat d'exploitation		1 411,4	1 565,4

(en millions d'euros)

	Références annexe 7.	31/12/2010	31/12/2009
Autres intérêts et produits assimilés		470,8	424,1
Reprise sur provisions			6,8
Différences positives de change		2,4	0,6
Produits sur valeurs mobilières de placement (cessions et intérêts)		19,4	30,9
Produits financiers		492,6	462,3
Intérêts et charges assimilées sur la dette		1 174,6	1 166,9
Autres charges financières		445,5	439,7
Dotations aux provisions	1.12/1.15	48,5	–
Différences négatives de change		1,8	4,6
Amortissement des charges à répartir	1.10	22,9	22,8
Charges financières		1 693,3	1 634,0
Résultat financier		(1 200,7)	(1 171,7)
Résultat courant avant impôt		210,7	393,8
Sur opérations en capital		115,1	120,5
Sur opérations de gestion		(0,0)	–
Reprises sur provision et dépréciations, transfert de charges		0,1	22,1
Produits exceptionnels		115,2	142,6
Sur opérations en capital		31,0	31,0
Sur opérations de gestion		0,0	21,0
Dotations aux amortissements, aux provisions, aux dépréciations		0,9	66,1
Charges exceptionnelles		31,9	118,1
Résultat exceptionnel	2.8	83,3	24,5
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		0,0	0,0
Impôts sur les bénéfices		0,0	0,0
Résultat net de l'exercice		294,0	418,3

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)		31/12/2010	31/12/2009
	Références annexe 7.		
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net de l'exercice		294,0	418,3
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		649,2	622,6
Coût de la dette		1 204,2	1 181,3
Capacité d'autofinancement		2 147,4	2 222,2
Variation du besoin en fonds de roulement	3.1	(41,0)	247,9
Flux net de trésorerie lié à l'activité	3.1	2 106,3	2 470,1
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations		(3 269,8)	(3 136,9)
Cessions d'immobilisations		99,9	121,1
Variation dépôts de garantie		0,1	1,1
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	3.2	(3 169,8)	(3 014,7)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Émissions d'emprunts		9 508,4	8 182,3
Remboursements d'emprunts		(7 816,0)	(8 419,8)
Subventions d'investissements		2 208,1	2 075,6
Variation collatéraux		429,4	(4,2)
Autres dépôts et cautionnements reçus		0,6	0,5
Intérêts financiers décaissés nets		(1 179,7)	(1 175,5)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	3.3	3 150,7	658,9
Variation nette de la trésorerie		2 087,3	114,3
Trésorerie nette à l'ouverture		2 002,5	1 888,2
Trésorerie nette à la clôture		4 089,8	2 002,5
Variation de la trésorerie nette		2 087,3	114,3

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été arrêtés lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 7 avril 2011.

1.

Présentation de l'établissement public « Réseau Ferré de France » (RFF)

Réseau Ferré de France est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), créé par la loi n° 97-135 du 13 février 1997, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1997.

Cette loi et ses décrets d'application n° 97-444, 97-445 et 97-446 ont créé RFF sous la forme d'une entité indépendante, propriétaire des infrastructures ferroviaires françaises affectées précédemment à la SNCF.

La réforme ferroviaire a ainsi institué une séparation entre la propriété des infrastructures ferroviaires (relevant de RFF) et leur exploitation (relevant de la SNCF). En application de la loi précitée, la SNCF assure la gestion et l'entretien des infrastructures pour le compte de RFF, une convention entre la SNCF et RFF en réglant les modalités et le prix. La loi du 5 janvier 2006 et son décret d'application n° 2006-1534 du 7 décembre 2006 ont cependant précisé les missions de chacun des deux établissements ainsi que leurs modalités d'exercice.

À titre de rappel, les principes d'établissement du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 1997 ont été les suivants :

- le montant des immobilisations reprises par RFF au 31 décembre 1996 correspond à leur valeur nette comptable telle qu'elle figurait dans les comptes de la SNCF ;
- les subventions reprises au bilan de RFF incluent d'une part, la totalité des subventions relatives aux investissements de la banlieue parisienne, soit un total de 1 068,8 M€ (556 M€ relatifs à des immobilisations mises en service et 512,8 M€ à des immobilisations en cours) et d'autre part, les subventions relatives aux immobilisations en cours du réseau principal pour 164,5 M€, soit un total de subventions sur immobilisations en cours de 677,3 M€.

Par ailleurs, Réseau Ferré de France a constaté au passif du bilan d'ouverture une dette de 20,5 Md€ vis-à-vis de la SNCF, conformément à la loi n° 97-135 du 13 février 1997 portant création de Réseau Ferré de France.

2.

Principes et méthodes comptables

L'article 3 de la loi du 13 février 1997 prévoit qu'en matière de gestion financière et comptable, RFF est soumis aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales. Les comptes de RFF sont établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et aux principes généralement admis. Conformément aux hypothèses de base :

- séparation des services ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes.

2.1 Immobilisations corporelles

En application des articles 11 de la loi et 5 du décret n° 97-445 du 5 mai 1997 portant constitution

du patrimoine initial de Réseau Ferré de France, RFF dispose d'un patrimoine qu'il peut gérer activement. En effet, RFF s'est vu attribuer en pleine propriété ce patrimoine constitué des voies de chemin de fer mais aussi de terrains et de bâtiments divers qu'il peut valoriser ou céder sous réserve des règles relatives à la domanialité publique.

L'article 46 du décret n° 97-444 précise que les biens du domaine public de RFF sont inaliénables et imprescriptibles.

Le montant des immobilisations corporelles transférées à RFF par la SNCF au 1^{er} janvier 1997 s'est élevé à 22,5 Md€ correspondant à leur valeur nette comptable.

2.1.1 Immobilisations en cours

2.1.1.1 Coût de production des immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. La production comptabilisée sur un projet est immobilisée à l'actif du bilan à partir de la phase avant projet.

Le coût de production des opérations réalisées sous mandat accordé par RFF est composé des facturations des entreprises réalisant les travaux. Les coûts de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sont prévus par les conventions de mandat.

Le coût de production des opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage directe est constitué des études, travaux, acquisitions et indemnités foncières et des frais directs de fonctionnement.

Les dépenses relatives aux contrats de partenariat (hors contrats de concession) sont comptabilisées en immobilisations en cours au fur et à mesure de l'avancement des travaux de construction chez le partenaire en contrepartie d'une dette fournisseur.

2.1.1.2 Dépréciation des projets en cours

RFF procède à des dépréciations de projets en cours de réalisation, enregistrés en immobilisations en cours. L'objectif est de matérialiser le risque de non aboutissement du projet conduisant à immobiliser les dépenses sans création de bien in fine. Deux types de critères ont été retenus pour procéder aux dépréciations :

- la procédure d'exception : un fait générateur exceptionnel remet en cause l'aboutissement du projet. Si le risque de non aboutissement est supérieur à 50 %, les dépenses sont dépréciées à 100 % ;
- la procédure forfaitaire : les dépenses enregistrées sont dépréciées à 25 %, 55 % et 100 % si les investissements sont arrêtés depuis respectivement 2 ans, 3 ans et 4 ans ou plus. Les études liées aux projets

de renouvellement et mise aux normes font l'objet d'une dépréciation uniquement dans le cas où les travaux ne sont pas programmés sur les exercices futurs ;

— Les dépréciations sont calculées nettes de subventions méritées afférentes aux projets concernés.

2.1.2 Immobilisations en service

2.1.2.1 Processus de mise en service

RFF procède aux mises en service de projets selon le processus suivant :

- au lancement de la phase réalisation, lors de l'établissement du détail estimatif, les dépenses prévues par lots techniques sont réparties par biens sur la base des natures d'immobilisations de RFF,
- au fur et à mesure de l'avancement du projet, les lots sont techniquement clôturés et l'ensemble des dépenses réalisées réparties sur les biens ; les biens relatifs à un projet sont mis en service lors de leur achèvement technique ou lors de leur mise à disposition au gestionnaire d'infrastructure délégué,
- les dépenses mises en service sur les projets incluent les charges à payer.

2.1.2.2 Nomenclature des immobilisations

En application du règlement CRC 2002-10, RFF dispose pour le domaine infrastructure d'une nomenclature de composants.

Cette nomenclature comprend onze familles déclinées en une centaine de composants. Les voies font notamment l'objet d'une approche détaillée par groupe UIC (indicateur international de trafic de ligne).

2.1.2.3 Amortissement des immobilisations

Dans le cadre de sa mise en conformité avec le CRC 2002-10, RFF a défini une durée d'amortissement pour chaque composant de sa nomenclature. Les amortissements sont calculés en mode linéaire. Les durées, définies sur la base de préconisation des experts techniques de chaque domaine étudié, sont, en résumé, les suivantes :

	Durée
Aménagements des terrains	30 ans
Terrassements et constructions	15 à 50 ans
Aménagements des constructions	10 ans
Voies	de 20 à 100 ans
Installations d'énergie électrique	de 10 à 75 ans
Signalisation	de 15 à 50 ans
Télécommunications	de 5 à 30 ans
Passages à niveaux	15 ans
Ouvrages d'art	de 30 à 70 ans

Les immobilisations relatives au fonctionnement sont amorties selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

	Durée
Agencements, installations générales	10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 7 ans
Informatique et télécommunications	3 à 5 ans
Véhicules automobiles	5 ans
Logiciels	1 à 5 ans

2.1.2.4 Valorisation des immobilisations en service

Étape 1. Regroupement des actifs en unités génératrices de trésorerie

Le règlement CRC 2002-10 précise les modalités de calcul de la valeur actuelle des actifs et les conditions dans lesquelles il est nécessaire de réaliser des tests de dépréciation de valeur sur ces derniers.

Pour RFF, il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif isolé. Dans ces conditions, l'entreprise utilise de façon dérogatoire la notion d'unité génératrice de trésorerie préconisée par les normes IFRS (IAS 36).

Il est rappelé que l'unité génératrice de trésorerie (UGT) est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation conduit à générer des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Le premier groupe identifié par RFF est constitué des actifs utilisés dans le cadre de l'activité de gestionnaire d'infrastructures de RFF. Il est constitué de terrains et bâtiments dédiés à cette activité, et de l'ensemble des équipements de l'infrastructure. Les entrées et sorties de trésorerie de ce groupe d'actifs sont identifiables et largement indépendantes des autres flux de l'établissement.

Le second groupe identifié par RFF est constitué des actifs non utilisés par RFF pour l'exercice de sa mission de gestionnaire d'infrastructures. Il s'agit de terrains et bâtiments, considérés comme cessibles à terme, dont certains peuvent faire l'objet de conventions d'occupation avec des tiers. Ils font l'objet d'entrées et de sorties de trésorerie qu'il est possible de distinguer des flux liés aux autres actifs, en utilisant des clés de répartition.

Deux UGT ont ainsi été retenues par RFF pour réaliser les tests de dépréciation : une UGT dite « Infrastructure » et une UGT dite « Patrimoine ».

Étape 2. Valorisation des actifs

Définition :

La valeur recouvrable des actifs « Infrastructure » est constituée par leur valeur d'utilité (il n'existe pas de prix de vente net de ces actifs).

La valeur recouvrable des actifs « Patrimoine » est la valeur de marché nette des frais nécessaires à la vente.

Calcul de la valeur d'utilité de l'UGT Infrastructure

La valeur d'utilité des actifs Infrastructure est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue de ces actifs et de leur sortie à la fin de leur durée d'utilité.

a) Périmètre des actifs de l'UGT Infrastructure

L'UGT Infrastructure comprend l'ensemble des biens rattachés aux grandes « familles » de la nomenclature comptable des immobilisations suivantes :

Aménagement des terrains et des constructions, Installations d'énergie électrique, Installations de signalisation, Installation de télécommunication, Ouvrages d'art, Voies, Passages à niveau, Terrassement. Les familles terrains et bâtiments ont été scindées, afin de les répartir en fonction de leur destination entre l'UGT Infrastructure et l'UGT Patrimoine.

Les bâtiments ont été affectés à 90 % à l'UGT Infrastructure au 01/01/2005, en considérant, dans l'attente de l'inventaire définitif et sur la base de nos connaissances actuelles, que 90 % des bâtiments de RFF sont occupés par le gestionnaire d'infrastructure délégué. Les terrains ont été répartis comme suit :

- la totalité des terrains d'assise de voie sont affectés à l'UGT Infrastructure,
- les autres terrains qui ne sont pas classés réserve foncière ou cours de marchandise sont affectés à l'UGT Infrastructure.

La répartition des terrains et des bâtiments entre les 2 UGT a un caractère relativement forfaitaire. Elle devrait pouvoir être affinée.

b) Composition des flux de trésorerie futurs

En entrée :

- les redevances d'infrastructure,
- les redevances d'embranchements particuliers,
- les produits d'occupation du patrimoine pour la part affectable à l'infrastructure,
- la subvention d'exploitation d'État, ou autres subventions d'exploitation,
- les subventions affectées au renouvellement.

En sortie :

- le coût de la convention de gestion du réseau,
- le coût de la convention de gestion du patrimoine pour la part affectable à l'infrastructure,

- le coût de la convention de gestion des quais,
- le coût des investissements de renouvellement, les charges de personnel pour la part affectable à la gestion opérationnelle du réseau existant.

La variation du BFR associé à ces flux est également prise en compte.

c) Projection des cash-flows

La période pluriannuelle de construction budgétaire permet à RFF d'établir des projections de trésorerie basées sur trois années budgétaires. Au-delà, les cash-flows sont basés sur les données de la dernière année puis projetés jusqu'en 2025, date à laquelle le réseau est considéré comme stabilisé en raison du rattrapage du retard de renouvellement. La valeur terminale à l'issue de cette durée d'utilité est également prise en compte.

Les cash-flow tiennent également compte des données figurant dans le contrat de performance 2008-2012 approuvé par les Ministères de Tutelle.

d) Actualisation des cash-flows

Le taux d'actualisation retenu est évalué à partir du coût de la ressource et des risques auxquels sont soumis d'autres gestionnaires d'infrastructure régulés comparables à RFF ; ce taux est également corroboré par un modèle d'évaluation des actifs financiers appliqué à une structure cible vers laquelle RFF pourrait évoluer.

Méthodologie de valorisation des actifs de l'UGT Patrimoine

a) Périmètre des actifs de l'UGT Patrimoine

Les actifs de l'UGT Patrimoine comprennent des terrains et des bâtiments.

Périmètre des terrains :

Il s'agit des terrains cessibles appartenant à RFF, sur lesquels il n'y a pas d'activité ferroviaire. Ils sont considérés comme non utiles à l'infrastructure et non utiles au transport. Les terrains cessibles comprennent également les cours de marchandises.

Périmètre des bâtiments :

Les bâtiments inclus dans l'UGT Patrimoine représentent les bâtiments non utilisés par le gestionnaire d'infrastructure délégué.

b) La méthodologie de valorisation des terrains

Les terrains et constructions rattachés à l'UGT Patrimoine ont été évalués de manière forfaitaire au 01/01/05, à partir notamment :

- de leur situation dans une zone géographique,
- d'une valeur de marché au m², prenant en compte l'usage probable du terrain après cession.

Cette valeur est mise à jour à chaque clôture comptable pour tenir compte des cessions intervenues au cours de la période.

Étape 3. Dépréciation des actifs de l'UGT Infrastructure

Indices de perte de valeur

RFF a retenu les indices de perte de valeur suivants :

- Évolution des taux de marché,
- Obsolescence ou dégradation physique des actifs non prévue par les plans d'amortissement,
- Changements importants dans le degré ou le mode d'utilisation de l'actif,
- Évolution significative dans la performance des actifs.

L'évolution de ces indices se mesure par l'évolution :

- du taux de financement de RFF et donc de son taux d'actualisation,
- du montant des dépenses d'entretien futures,
- du montant des péages futurs,
- du montant de CCI future ou des autres subventions d'exploitation,
- de la durée moyenne d'utilisation restante des actifs.

Réalisation des tests de dépréciation

À chaque clôture des comptes, RFF apprécie s'il existe un indice montrant que les actifs ont pu perdre de la valeur. Lorsqu'il existe, un test de dépréciation est effectué.

Pour l'UGT Infrastructure, le test de dépréciation consiste à comparer la VNC des actifs, diminuée des subventions en service non encore rapportées au résultat et augmentée du solde d'impôts différés actifs, du solde des immobilisations en cours de renouvellement net de subventions et du BFR opérationnel, à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs générés par ces actifs à laquelle est ajoutée la valeur résiduelle de ces actifs.

Calcul des dépréciations

Si la VNC de l'UGT Infrastructure est supérieure à la valeur recouvrable, alors une dépréciation est enregistrée pour la différence. Cette dépréciation est répartie pour chacun des actifs composant l'UGT, proportionnellement à la VNC de chacun de ces actifs au sein de l'UGT.

La dépréciation ainsi calculée et répartie modifie le plan d'amortissement futur des actifs.

Si le test conduit à une VNC de l'UGT inférieure à la valeur recouvrable dans le cas où une dépréciation a été comptabilisée initialement, alors il est procédé à une reprise de dépréciation à hauteur de la valeur d'utilité.

2.1.3 Cessions

Les cessions peuvent être réalisées soit directement par RFF, soit par ses mandataires qui lui communiquent alors les informations relatives à la comptabilisation des produits de cession et des sorties d'actifs correspondantes.

2.2 Subventions

Les subventions reçues par RFF sont de deux types :

a) RFF reçoit des subventions dans le cadre des conventions de financement des projets d'investissement conclues avec des tiers (État, Collectivités locales, Régions, ...).

Elles suivent la même règle comptable que les dépenses :

- elles sont enregistrées en produits d'exploitation pour couvrir les dépenses d'exploitation (études générales, études préliminaires),
- elles sont enregistrées au passif du bilan en capitaux propres lorsqu'elles couvrent des dépenses immobilisées (immobilisations en cours). Ces subventions sont ensuite virées au compte de résultat au même rythme que les amortissements pratiqués sur les immobilisations en service.

b) La loi de Finances pour 2009 a créé une subvention globale destinée à concourir à l'équilibre financier de RFF.

2.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées à 100 % lorsqu'elles sont échues depuis plus de 12 mois à la date de clôture des comptes et 50 % lorsqu'elles sont échues depuis plus de 6 mois. Les créances en litige font l'objet d'une provision à 100 %.

2.4 Valeurs mobilières de placement et assimilés

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur historique. Un calcul de la valeur de marché des valeurs mobilières de placement est effectué à la date d'inventaire. Les éventuelles moins-values font l'objet d'une provision pour dépréciation.

2.5 Opérations en devises et provisions pour pertes de change

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture en contrepartie du compte de résultat, à l'exception de ceux concernant des opérations couvertes de façon parfaite par des contrats

d'échanges de devises, inscrits au taux de couverture. À la date de clôture des comptes, lorsque l'application du taux de conversion du 31 décembre a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent, et à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente. Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques de change.

2.6 Instruments financiers dérivés

RFF gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêts et des cours de change en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des contrats d'échanges de taux d'intérêt, des options sur contrat d'échanges de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des contrats d'échanges de devises et des options de change.

RFF utilise la quasi-totalité de ses instruments financiers dérivés dans le cadre d'opérations de couverture. Les produits et charges de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et des produits de l'élément couvert.

Les différentiels d'intérêts à recevoir ou à payer résultant des opérations de swaps de taux, des caps ainsi que les primes et soultes liées à ces opérations sont constatés sur la durée de vie des contrats comme un ajustement de la charge d'intérêts de la dette financière. Pour les changes à terme et les contrats d'échange de devises, les écarts initiaux entre le cours à terme négocié et le cours comptant sont enregistrés en résultat sur la durée de vie du contrat en gains ou pertes de change.

2.7 Dettes financières

a) Dette SNCF transférée

Lors de la création de RFF au 1^{er} janvier 1997, une dette de 20,5 Md€ de la SNCF a été transférée et inscrite au passif de RFF. Cette dette est représentative en durée, en taux d'intérêt et en devises de la dette financière de la SNCF à la date de création de RFF. Sa consistance après avoir été modifiée en 2001 du fait des clauses de prolongation d'emprunts qu'elle comportait, n'a pas changé depuis.

Les frais liés aux émissions constitutives de la dette SNCF non amorties par celle-ci au 1^{er} janvier 1997, d'environ 21,4 M€, sont amortis par RFF sur la durée de vie résiduelle moyenne de cette dette. Les primes et frais d'émission provenant d'opérations faites en propre sont amortis linéairement au prorata du coupon couru.

b) Dette RFF

Depuis le 1^{er} novembre 2003, les emprunts zéro coupon sont enregistrés au passif à leur prix d'émission et non plus à leur prix de remboursement. La prime de remboursement est soldée. Les intérêts courus capitalisés sont enregistrés en charges financières et en complément de la dette au passif à chaque arrêté. En ce qui concerne les émissions indexées inflation, RFF réévalue la prime de remboursement en fonction de l'évolution de l'inflation. Une provision pour risque et charge est constatée à chaque arrêté. Elle représente le montant de la perte latente sur l'exercice.

2.8 Provision pour dépollution et risques environnementaux

Le PCG et l'avis du CNC n°00-01 sur les passifs rendent obligatoires la constitution de provisions pour

dépollution ou risques environnementaux lorsque l'entreprise se trouve soumise à une obligation. RFF est dans ce cas.

Cette obligation peut porter sur la réparation d'une dégradation ou sur la prévention de dommages causés à l'environnement. Sont notamment concernées les provisions pour désamiantage.

2.9 Assurances

RFF a souscrit des polices d'assurances depuis le 1^{er} juillet 2007. Ces polices couvrent les risques de responsabilité civile liés à l'ensemble de ses activités et les risques de dommages à ses actifs et les pertes de péages consécutifs.

Ces polices, qui sont du type «tous risques sauf», couvrent également les catastrophes naturelles. Elles sont souscrites auprès d'assureurs de premier rang.

3.

Changements de méthode

Aucun changement de méthode comptable n'a été réalisé au cours l'exercice 2010.

4.

Événements significatifs

L'évolution de la structure et des barèmes de la tarification des péages dans le cadre de l'horaire de service 2010 entraîne une augmentation significative du chiffre d'affaires par rapport à celui de 2009.

Parallèlement, l'État a réduit, par rapport à 2009, le montant de subvention d'exploitation qu'il accorde à RFF.

5.

Comparabilité des comptes

Changement de présentation du compte de résultat

Changement de présentation générale :

- Le compte de résultat est présenté sous une forme plus synthétique que lors des exercices précédents de manière à rendre plus lisible le résultat de l'établissement. Les informations détaillées sont présentées uniquement dans les tableaux de l'annexe,
- Changement de présentation des dépenses de travaux sur projets d'infrastructure.

La comptabilisation des dépenses de travaux sur les projets d'infrastructure gérés en maîtrise d'ouvrage directe a été harmonisée avec la comptabilisation de ces mêmes dépenses sur les projets en maîtrise d'ouvrage mandatée.

Ainsi, les coûts activables sont directement comptabilisés en immobilisations en cours alors qu'ils étaient préalablement comptabilisés en charges puis activés en contrepartie du compte de production immobilisée.

Ainsi la comparabilité des lignes « frais d'études », « travaux et équipements ferroviaires » et « production immobilisée » du compte de résultat doit être appréciée au regard de ce changement de présentation :

- En 2010, des montants d'études et de travaux respectivement de 97,5 M€ et 646,4 M€ ont été comptabilisés directement en immobilisations en cours,
- En 2009, les montants correspondant étaient respectivement de 44,8 M€ et 820,5 M€ qui ont été activés à travers le compte de production immobilisée.

Changement de présentation du tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté d'une part sous une forme plus synthétique que celle retenue lors des exercices précédents et d'autre part plus proche de la présentation économique retenue en normes IFRS pour les comptes consolidés. Ce changement de présentation rend plus lisible les principaux flux de trésorerie de l'entreprise pour la période.

6.

Événements postérieurs à la clôture

Contrat de concession SEA

Dans la perspective de la signature du projet de ligne nouvelle Tours-Bordeaux, dit « SEA », Sud Europe Atlantique, RFF négocie en tant que concédant, avec la société concessionnaire Liséa, dont Vinci est le principal actionnaire aux côtés notamment de la CDC et Axa, depuis sa désignation en juillet 2010 comme attributaire final du contrat de concession.

Le projet SEA consiste en la construction de 340 km de lignes nouvelles, dont 302 km à grande vitesse, entre Tours et Bordeaux et constitue un des maillons-clé du réseau ferroviaire européen.

Le montant total du projet est de l'ordre de 7,8 Md€ pour une durée de concession de 50 ans.

Le financement du projet comprend plusieurs volets parmi lesquels :

- la dette senior d'un montant maximum de 3,1 Md€ dont
 - banques commerciales – dette en risque projet : 620 M€
 - banques commerciales – dette garantie État : 1,06 Md€
 - BEI – dette en risque projet : 200 M€
 - BEI – dette garantie État : 400 M€
 - CDC-DFE – dette garantie RFF : 760 M€

- Fonds propres actionnaires : 760 M€
- Subventions publiques : 3,96 Md€ dont RFF 2,01 Md€

RFF intervient donc dans ce projet d'une part et avant tout, en tant que concédant au titre du contrat de concession et contributeur public au financement, et d'autre part, et à titre exceptionnel, en tant que garant du crédit de la CDC agissant par l'intermédiaire de sa Direction des Fonds d'Épargne, à hauteur de 760 M€ environ.

À ce stade et dans l'attente de la clôture financière du projet (date à laquelle sera signée toute la documentation financière et de projet ainsi que le contrat de concession, dite date de « closing »), les engagements pris par RFF, en tant que concédant, se limitent à la signature de deux lettres relatives à la nullité du contrat de concession à l'attention (i) de la société concessionnaire, Liséa et (ii) des prêteurs (banques commerciales, BEI et CDC-DFE). Ces lettres ont été respectivement signées en date du 7 décembre 2010 et du 7 février 2011 et visent à indemniser la société concessionnaire et les prêteurs en cas de nullité du contrat de concession, dans le cas où il serait signé (prévu à la date de clôture financière du projet) mais n'entrerait pas en vigueur.

Contrat PPP BPL

RFF a désigné courant janvier 2011 la société Eiffage en tant qu'attributaire pressenti pour le contrat de partenariat public-privé pour la conception, la construction, la maintenance et le financement de la ligne à grande vitesse BPL, comprenant 214 km de lignes nouvelles, dont 182 km à grande vitesse. L'objectif est de signer le contrat de partenariat avec le partenaire pressenti courant du premier semestre 2011, sur la base d'un plan de financement en cours de finalisation par Eiffage.

Le titulaire désigné sera ainsi chargé de la réalisation et de l'entretien de la ligne nouvelle sur une durée de 25 ans.

Il s'agit d'un projet présentant une enveloppe totale de 3,4 Md€ d'investissement. Il serait financé, outre par une participation de RFF de 1,432 Md€, par des financements publics pour un montant restant à préciser. Les financements publics incluent notamment l'État et plusieurs collectivités locales : la région Bretagne avec les départements du Finistère, du Morbihan, des Côtes d'Armor, de l'Ille et Vilaine, Rennes Métropole, le Pays de Saint-Malo ainsi que la région Pays de la Loire.

7.

Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

7.1 Compléments d'information relatifs au bilan

7.1.1 Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)						
Nature	Valeur brute au 31/12/2009	Augmentations	Virements de postes à postes	Reclassement en charges	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles						
Logiciels	56,4	4,5	5,3	(0,1)	—	66,1
Logiciels en cours de développement	2,9	7,1	(5,2)	—	—	4,8
Total des valeurs brutes des immobilisations incorporelles	59,3	11,6	0,1	(0,1)	0,0	70,9

7.1.1 Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

(en millions d'euros)						
Nature	Valeur brute au 31/12/2009	Augmentations	Virements de postes à postes	Reclassement en charges	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2010
Ferroviaire						
Terrains	4 938,7	1,2	3,9	–	(27,2)	4 916,6
Aménagement des terrains	731,0	0,0	33,8	–	–	764,8
Agencements maisons LGV Med.	1,3	0,0	–	–	–	1,3
Terrassements de lignes	4 807,2	–	16,4	–	–	4 823,6
Bâtiments	864,3	2,6	33,4	(0,4)	(4,0)	895,9
Agencement des constructions	84,9	–	2,5	–	–	87,4
Voies	12 008,9	–	226,1	–	–	12 235,0
Passages à niveau	514,0	–	6,1	–	–	520,1
Ouvrages d'art	8 729,1	–	134,7	(0,1)	–	8 863,7
Électrification	2 966,4	–	67,7	(0,6)	–	3 033,5
Signalisation	3 907,2	–	69,4	(0,8)	–	3 975,8
Télécommunications	903,1	–	21,1	(0,2)	–	924,0
Matériel informatique	5,0	–	4,0	–	–	9,1
Panneaux publicitaires	3,8	–	–	–	–	3,8
Fonctionnement						
Agencements bureaux	21,8	3,3	(0,0)	(0,0)	(0,3)	24,7
Matériel de transport	0,0	–	–	–	–	0,0
Matériel de bureau	0,6	0,1	(0,0)	–	–	0,6
Matériel informatique	8,1	1,9	0,1	(0,0)	(0,0)	10,0
Matériel télécommunication	2,4	0,5	(0,0)	(0,0)	–	2,8
Mobilier	4,4	0,3	0,0	(0,0)	–	4,7
Total des valeurs brutes des immobilisations corporelles	40 502,2	9,8	619,2	(2,2)	(31,6)	41 097,3
Immobilisations en cours	9 683,4	3 221,5	(619,3)	(9,6)	–	12 275,9
Avances s/ immobilisations en cours	22,3	5,2	–	–	(3,7)	23,9
Total des valeurs brutes des immobilisations corporelles en cours	9 705,7	3 226,7	(619,3)	(9,6)	(3,7)	12 299,8

Dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses d'investissement (hors logiciels et immobilisations de fonctionnement) au cours de l'exercice 2010 s'élève à 3 226,7 M€.

Il se décompose en :

— 3 221,5 M€ de dépenses sur projets d'investissement infrastructure,

- dont 2 383,1 M€ de production réalisée par les mandataires au nom et pour le compte de Réseau Ferré de France.
 - dont 812,3 M€ de production directe,
 - dont 26,0 M€ de production au titre du PPP GSMR.
- 5,2 M€ d'augmentation des avances au titre des réserves foncières.

Les dépenses d'investissement activées au cours de l'exercice 2010 s'élèvent à 3 211,8 M€, et se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	
	31/12/2010
Grands projets de développement	852,9
Grands projets nationaux avant travaux	22,5
Grands projets nationaux en travaux	687,1
Grands projets en PPP	143,3
Projets régionaux de développement	534,3
Projets régionaux de développement	534,3
Amélioration qualité du réseau	166,1
Sécurité	31,0
Accès aux trains	66,3
Régularité	25,9
Développement technologique (ERTMS...)	4,7
GSM-R	17,6
Amélioration de la performance	15,8
Environnement (Acoustique PNB, autres...)	4,7
Renouvellement	1 493,3
Voies	1 105,1
Signalisation et télécom (hors GSMR)	176,7
Traction électrique	62,1
Ouvrages d'art et ouvrages de terre	132,4
Autres programmes (GHV, EM, ...)	17,0
Investissement et études commerciaux	19,4
Investissement et études commerciaux	19,4
Périmètre foncier / immobilier	21,9
Périmètre foncier / immobilier	21,9
Travaux pour tiers	34,7
Travaux pour tiers	34,7
Opérations inclassables	63,2
Opérations inclassables	63,2
Total hors PPP	3 185,8
Projets en PPP	26,0
Contrat GSM-R en PPP	26,0
Total	3 211,8

Mises en service de l'exercice :

Le montant des immobilisations mises en service s'élève à 618,3 M€ pour l'exercice 2010.

Elles se répartissent en :

	31/12/2010	
Grands projets de développement		59,7
Grands projets nationaux avant travaux	–	–
Grands projets nationaux en travaux	59,7	–
Projets régionaux de développement		86,6
Projets régionaux de développement	86,6	
Amélioration qualité du réseau		76,5
Sécurité	29,9	–
Accès aux trains	13,1	–
Régularité	28,3	–
Amélioration de la performance	4,1	–
Environnement (Acoustique PNB, autres...)	1,1	–
Renouvellement		359,0
Voies	190,2	–
Signalisation et télécom (hors GSMR)	24,4	–
Traction électrique	42,0	–
Ouvrages d'art et ouvrages de terre	88,9	–
Autres programmes (GHV, EM, ...)	13,5	–
Investissements et études commerciaux		8,2
Investissements et études commerciaux	8,2	–
Périmètre foncier / immobilier		7,5
Périmètre foncier / immobilier	7,5	–
Travaux pour tiers		20,6
Travaux pour tiers	20,6	–
Autres		0,3
Divers	0,3	–
Total		618,3

7.1.2 Tableau des amortissements

(en millions d'euros)					
Nature	Amortissements cumulés au 31/12/2009	Dotations	Virements de postes à postes	Diminutions	Amortissements cumulés au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	51,6	4,8	–	–	56,4
Total des amortissements des immobilisations incorporelles	51,6	4,8	0,0	0,0	56,4
Ferroviaire					
Terrassements de lignes	940,5	101,1	–	–	1 041,6
Aménagement des terrains	70,3	25,9	–	–	96,2
Bâtiments	94,1	30,6	–	(0,7)	124,0
Agencements maisons LGV Med.	0,8	0,1	–	–	0,9
Agencement des constructions	57,0	6,5	–	–	63,5
Voies	3 513,7	376,9	–	–	3 890,6
Passages à niveau	463,9	8,4	–	–	472,3
Ouvrages d'art	1 383,4	134,1	–	–	1 517,5
Électrification	964,5	108,3	–	–	1 072,9
Signalisation	1 789,7	145,5	–	–	1 935,2
Télécommunications	699,8	40,4	–	–	740,2
Matériel informatique	3,9	4,2	–	–	8,1
Panneaux publicitaires	2,4	0,8	–	–	3,2
Total des amortissements des immobilisations corporelles ferroviaire	9 984,1	982,9	0,0	(0,7)	10 966,4
Fonctionnement					
Agencements bureaux	11,5	2,3	–	(0,2)	13,6
Matériel de transport	0,0	–	–	–	0,0
Matériel de bureau	0,5	0,0	–	–	0,5
Matériel informatique	6,0	1,1	–	(0,0)	7,1
Matériel télécommunication	1,1	0,3	–	–	1,3
Mobilier	3,0	0,3	–	–	3,3
Total des amortissements des immobilisations corporelles fonctionnement	22,1	4,0	0,0	(0,2)	25,9
Total des amortissements immobilisations corporelles	10 006,2	986,9	0,0	(0,9)	10 992,3

7.1.3 Valeur actuelle de l'actif à la date de clôture

UGT Infrastructure

RFF n'a pas relevé d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

Taux d'actualisation retenu : compris dans une fourchette de 6,0% - 6,5%.

Sensibilité à la variation du taux d'actualisation : une variation de taux de +/- 0,1% entraîne une variation de +/- 0,9 Md€ de la valeur actualisée des flux.

Valeur nette comptable de référence au 31 décembre 2010 : 28,5 Md€.

UGT Patrimoine

RFF n'a pas relevé d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

7.1.4 Tableau des dépréciations des immobilisations en cours

(en millions d'euros)					
	Montants des dépenses cumulées au 31/12/2010	Montant des dépréciations au 31/12/2009	Dotations	Reprises	Montant des dépréciations au 31/12/2010
Projets dormants	44,4	30,7	15,8	(18,2)	28,3
Voies de port Immobilisations en cours	43,8	43,2	0,6	0,0	43,8
Autres	0,3	0,0	0,3	0,0	0,3
Total	88,5	73,9	16,7	(18,2)	72,4

7.1.5 Immobilisations financières

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Dépôts de garantie	3,8	3,9
Titres de Participation	0,5	0,5
Total des immobilisations financières	4,3	4,4

Filiales et participations

RFF détient une participation à hauteur de 500 000 €, soit 50% du capital, dans la Société par Actions Simplifiée Lyon Turin Ferroviaire (LTF) dont le siège social se situe 1091 avenue de la Boisse à Chambéry (73). La société a pour objet, conformément à l'accord du 29 janvier 2001 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République italienne, de conduire des études, reconnaissances et travaux préliminaires sur la partie commune franco-italienne de la section internationale en vue de la réalisation d'une ligne nouvelle ferroviaire Lyon Turin.

Le résultat net de LTF est nul au titre de l'exercice 2010 ; la production immobilisée de la période est de 33,3 M€. Les capitaux propres de l'entreprise s'élèvent à 554,6 M€ au 31 décembre 2010.

Aucune perte de valeur n'a été constatée au 31 décembre 2010

RFF détient également des parts dans les GIE et GEIE suivants :

- GEIE ERTMS : part de 16,67 %
- GIE S2IF : part de 50 %
- GEIE SEA Victoria Dax : part de 50 %
- CORRIDOR C : part de 47 %
- CORRIDOR D : part de 25 %
- GEIE NAF GCT : part de 50 %

7.1.6 Autres créances

(en millions d'euros)		
Autres créances	31/12/2010	31/12/2009
Demande de remboursement du crédit de TVA	44,6	106,8
TVA à régulariser sur factures non parvenues	161,7	140,5
TVA déductible	168,0	115,6
TVA sur avoirs à établir	1,7	2,0
Créances sur autres impôts et taxes	0,3	0,3
Créances sur cessions d'immobilisations	62,1	46,8
État subvention à appeler	8,9	8,1
Autres subventions à encaisser	453,3	1 087,2
Subventions à appeler ⁽¹⁾	478,3	452,0
Produits à recevoir sur instruments de dette	227,5	189,3
Créance sur le personnel	0,0	0,0
Fournisseurs avoirs à recevoir et avances	21,7	73,4
Autres débiteurs divers	41,1	24,2
<i>Dont : LTF</i>	16,5	22,8
<i>Autres</i>	24,6	1,4
Total	1 669,2	2 246,1

(1) dont en exploitation au 31/12/2010 : 117,9 M€ (109,7 M€ au 31/12/2009)

7.1.7 État des échéances des créances

(en millions d'euros)			
Créances	Montant brut au 31/12/2010	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	688,1	688,1	0,0
Autres créances	1 669,2	1 634,9	34,3
Autres créances d'exploitation :	1 441,7	1 407,4	34,3
<i>Créances fiscales et sociales</i>	376,3	376,3	—
<i>Créances sur cessions d'immobilisations</i>	62,1	27,8	34,3
<i>Subventions à encaisser</i>	453,3	453,3	—
<i>État subvention à appeler</i>	8,9	8,9	—
<i>Subvention à appeler</i>	478,3	478,3	—
<i>Autres</i>	62,8	62,8	—
Autres créances financières :	227,5	227,5	0,0
<i>Produits à recevoir sur instruments de dette</i>	227,5	227,5	—
Total	2 357,3	2 323,0	34,3

7.1.8 Dépréciation des créances

(en millions d'euros)					
Provisions / Créances douteuses	Montants au 31/12/2009	Dotations 2010	Reprises 2010		Montants au 31/12/2010
			Consommées	Non utilisées	
Provisions pour dépréciation créances clients	20,0	21,5	1,6	7,8	32,1
Provisions pour dépréciation autres créances	20,7	0,6	0,1	0,2	21,0
Total	40,7	22,1	1,7	8,0	53,1

Les dépréciations concernent principalement les créances de subventions et les autres créances relatives à l'activité Patrimoine.

7.1.9 Valeurs mobilières de placement et assimilées, disponibilités

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Valeurs mobilières de placement	3 894,6	2 002,1
TCN	3 005,0	1 564,5
O.P.C.V.M.	889,3	437,6
ICNE TCN post comptés EUR	0,3	0,0
Banques	208,1	1,3
Banques (comptes en euros)	208,1	1,3
Banques (comptes en devises)	0,0	0,0
Total	4 102,7	2 003,4

Les OPCVM sont constituées en totalité de FCP monétaires ayant un profil de risque faible.

7.1.10 Charges constatées d'avance

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts sur papier commercial en devises et en euros	2,2	1,7
Intérêts sur billets de trésorerie	0,0	0,0
Soulttes sur contrat d'échange de taux	79,0	60,7
Report et déports	0,9	0,8
Conventions de gestion de l'infrastructure ⁽¹⁾	240,4	–
Autres dont loyers et charges	3,6	1,1
Total	326,2	64,4

(1) Ce poste comprend au 31/12/10 la facturation d'avance par la SNCF de la convention de gestion de l'infrastructure pour le mois de janvier 2011.

7.1.11 Charges à répartir

(en millions d'euros)					
	Montant brut au 31/12/2010	Dotations aux amortissements	Amortissement de la surcôte	Cumul des amortissements	Montant net au 31/12/2010
Primes et frais d'émission sur opérations faites en propre	353,6	22,0	0,0	179,6	174,0
Frais provenant de la dette SNCF	21,4	0,0	0,0	21,4	0,0
Surcote-décote /Portefeuille obligataire	198,0	0,0	0,0	198,0	0,0
Sous-total	573,0	22,0	0,0	399,0	174,0
Prime de remboursement des obligations sur opérations faites en propre	12,6	0,8	0,0	9,0	3,6
Total	585,6	22,8	0,0	408,0	177,6

7.1.12 Écart de conversion actif

(en millions d'euros)					
Nature	Montants au 31/12/2009	Dotations	Reprises		Montants au 31/12/2010
			Consommées	Non utilisées	
Provisions liées aux emprunts indexés sur l'inflation	239,9	48,0	0,0	0,0	287,9
Total écart de conversion Actif	239,9	48,0	0,0	0,0	287,9

7.1.13 Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)						
	Dotations en capital	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions ⁽¹⁾	Subventions virées au résultat	Total
Capitaux propres au 31/12/2009	9 764,6	(14 863,7)	418,3	14 682,1	–	10 001,3
Report à nouveau débiteur	–	418,3	(418,3)	–	–	0,0
Résultat de l'exercice	–	–	294,0	–	–	294,0
Subventions d'investissement nettes sur immobilisations en service	–	–	–	359,3	(207,6)	151,7
Subventions d'investissement sur immobilisations en cours	–	–	–	861,8	–	861,8
Subvention de renouvellement et de mise aux normes nette sur immobilisations en service	–	–	–	435,6	(135,0)	300,6
Subvention de renouvellement et de mise aux normes nette sur immobilisations en cours	–	–	–	(435,6)	–	(435,6)
31/12/2010	9 764,6	(14 445,4)	294,0	15 903,1	(342,6)	11 173,7

(1) voir détail § 7.1.14

7.1.14 Subventions d'investissement

1) Subventions sur immobilisations mises en service

(en millions d'euros)					
	Montant net au 31/12/2009	Mises en service de subventions sur l'exercice	Virement de poste à poste	Quote part de subvention virée au résultat	Montant net au 31/12/2010
Terrains et agencement	418,2	13,9	–	(21,9)	410,2
Terrassements de lignes	1 002,0	8,3	–	(21,8)	988,5
Bâtiments	198,9	34,2	–	(5,8)	227,2
Agencement des constructions	10,1	0,2	–	(1,8)	8,5
Ouvrages d'art	1 939,9	113,3	(0,4)	(33,5)	2 019,3
Voies	1 257,2	102,4	–	(51,4)	1 308,2
Passages à niveau	17,2	2,1	–	(2,2)	17,1
Électrification	561,6	36,4	–	(22,2)	575,8
Signalisation	585,5	34,2	–	(33,3)	586,4
Télécommunications	78,6	14,3	–	(12,9)	80,0
Immobilisations incorporelles	2,0	0,1	–	(0,8)	1,3
Total	6 071,2	359,4	(0,4)*	(207,6)	6 222,6

* Le reclassement de 0.4 M€ correspond à la traduction du caractère irrécouvrable de la subvention. Ce montant a été netté avec le montant de la créance correspondante.

2) Subventions sur immobilisations en cours

Le cumul des subventions méritées, relatives aux immobilisations en cours est basé sur l'avancement des travaux. Ce montant est enregistré dans le poste «subventions d'investissement sur immobilisations en cours» et au niveau des capitaux propres.

(en millions d'euros)	
	31/12/2010
Total des subventions d'investissement appelées depuis le 1 ^{er} janvier 1997	13 782,9
Total des subventions d'investissement mises en service depuis le 1 ^{er} janvier 1997	(7 099,9)
Subventions d'investissement appelées d'avance	(1 691,3)
Subventions d'investissement à appeler	289,8
Subventions d'investissement sur immobilisations en-cours	5 281,5

(en millions d'euros)			
	Montant au 31/12/2009	Augmentation	Cumul au 31/12/2010
Reprise subventions d'investissement en cours voies de port	(37,8)	(0,1)	(37,9)
Reprise subventions d'investissement en service voies de port	(1,6)	–	(1,6)
Reprise subventions d'investissement en cours voies de port	(39,4)	(0,1)	(39,5)

3) Subvention de renouvellement et mise aux normes : (cf note 22.b)**Subvention de renouvellement brute**

(en millions d'euros)							
Année	Subvention de l'année	Montant comptabilisé en 2004	Montant comptabilisé en 2005	Montant comptabilisé en 2006	Montant comptabilisé en 2007	Montant comptabilisé en 2008	Montant comptabilisé total
2004	900,0	675,0	225,0	–	–	–	900,0
2005	900,0	–	675,0	225,0	–	–	900,0
2006	970,0	–	–	970,0	–	–	970,0
2007	985,2	–	–	–	985,2	–	985,2
2008	805,2	–	–	–	–	805,2	805,2
Total	4560,4	675,0	900,0	1 195,0	985,2	805,2	4560,4

Mise en service de la subvention de renouvellement

(en millions d'euros)						
Année de mise en service	Date de mise en service	Durée de reprise	Montant en service	Cumul reprise	Net en capitaux propres	
2004	01/07/2004	38	675,0	(115,5)	559,5	
2005	25/03/2005	42	573,9	(78,9)	495,0	
2006	09/05/2006	42	878,4	(97,2)	781,2	
2007	21/03/2007	35	734,2	(79,4)	654,9	
2008	17/04/2008	33	68,8	(5,8)	62,9	
2009	17/01/2009	42	844,4	(57,3)	787,1	
2010	22/01/2010	38	435,5	(30,4)	405,2	
Total		–	–	4 210,3	(464,5)	3 745,8

La quote-part virée au résultat au 31 décembre 2010 s'élève à 134,9 M€.

Subvention de renouvellement nette

(en millions d'euros)			
	Montant brut	Cumul reprises	Net en capitaux propres
Subvention sur immobilisations mise en service	4 210,3	(464,5)	3 745,8
Subvention sur immobilisations en cours	350,1	–	350,1
Total	4 560,4	(464,5)	4 095,9

4) Synthèse des subventions d'investissement au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)					
	Subventions en cours	Subventions mises en service	Subventions virées au résultat	Cumul reprises	Net en capitaux propres
Subventions sur immobilisations en cours	5 281,5	–	–	(37,9)	5 243,6
Subventions de renouvellement sur immobilisations en cours	350,1	–	–	–	350,1
Subventions d'investissement mises en service	–	6 430,1	(207,6)	(1,6)	6 221,0
Subventions de renouvellement sur immobilisations mises en service	–	4 210,3	–	(464,5)	3 745,8
Total	5 631,6	10 640,4	(207,6)	(504,0)	15 560,5

7.1.15 Tableau des provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)					
Nature	Montants au 31/12/2009	Dotations	Reprises		Montants au 31/12/2010
			Consommées	Non utilisées	
Provisions pour risques et charges :	479,8	64,6	28,9	6,3	509,2
Litiges	400,2	12,5	3,3	4,1	405,2
Charges fiscales & sociales	46,1	8,4	16,4	–	38,2
Dépollution et risques environnementaux	33,5	43,7	9,3	2,1	65,8
Provisions pour engagements de retraite	4,6	2,1	–	–	6,7
Provisions liées aux risques financiers :	239,9	48,5	–	–	288,3
Total	724,4	115,1	28,9	6,3	804,2

Les provisions pour risques et charges concernent,

- des risques environnementaux,
- des litiges touchant d'une part les activités liées à l'infrastructure et d'autre part les activités liées à la gestion du patrimoine,
- des risques fiscaux faisant actuellement l'objet d'une procédure contentieuse.

Malgré les mises à jour de provisions réalisées en 2010, il convient de rappeler qu'il subsiste une incertitude quant à l'évaluation du montant de trois provisions en particulier :

- ZAC Paris Rive Gauche : des études ont été engagées de manière à déterminer de manière plus précise, ou sur base d'hypothèses mises à jour, le résultat à terminaison de cette opération.

- Litiges concernant les inondations en Arles de décembre 2003 : la procédure d'expertise contentieuse se poursuit. RFF a comptabilisé une provision pour charges sur la base du montant des préjudices connus à la date d'arrêt des comptes et pour la quote-part qu'elle estime devoir supporter.

- Dépollution et risques environnementaux : la provision comptabilisée à la date d'arrêt est calculée sur la base de la connaissance à cette date des actifs à traiter ; cette provision reste à actualiser au fur et à mesure de la poursuite par RFF de ses travaux pour identifier les programmes à mettre en œuvre et chiffrer les coûts de dépollution correspondants.

La provision pour engagements de retraite présente un solde de 6,7 M€ au 31 décembre 2010 contre 4,6 M€ au 31 décembre 2009.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur actualisée de l'obligation sont les suivantes :

(en millions d'euros)		
Principales hypothèses de calcul de la valeur actualisée de l'obligation	31/12/2010	31/12/2009
Taux d'augmentation des salaires	3,00%	2,00%
Taux de charges sociales	48,00%	47,00%
Taux d'actualisation	4,00%	4,06%
Turnover	3,35%	8,80%

7.1.16 Dettes financières

Le recours au marché obligataire permet à RFF de couvrir globalement son besoin de financement à long terme. Les ressources ainsi levées au cours de l'année 2010 ont représenté un montant total de 3,26 Md€, soit 26 opérations sur les marchés obligataires libellées en devise euro, dollar américain, dollar australien, livre sterling et franc suisse.

Pour gérer sa trésorerie, RFF a recours à des instruments de financement à court terme sur les marchés monétaires domestiques et internationaux tels que les Billets de trésorerie et le « Commercial Paper » (respectivement 4% et 96% de l'encours de la dette court terme).

(en millions d'euros)			
	31/12/2010 N	31/12/2009 N - 1	Variation N-(N-1)
Dettes SNCF	1 968,9	2 025,5	(56,7)
Capital restant dû :	1 935,1	1 992,3	(57,2)
<i>Dettes transférées (cours historique)</i>	<i>1 654,6</i>	<i>1 711,3</i>	<i>(56,7)</i>
<i>Impact de change sur dette en CHF</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
<i>Prêts RIF</i>	<i>7,0</i>	<i>7,5</i>	<i>(0,4)</i>
<i>Renouvellement BEI</i>	<i>273,5</i>	<i>273,5</i>	<i>—</i>
Intérêts courus	33,7	33,2	0,5
Dettes propres	30 164,6	28 418,4	1 746,2
Capital restant dû	29 578,2	27 856,1	1 722,1
<i>Court terme</i>	<i>1 799,4</i>	<i>1 275,6</i>	<i>523,7</i>
<i>Long terme</i>			
<i>au cours couvert</i>	<i>27 216,4</i>	<i>26 073,4</i>	<i>1 143,1</i>
<i>part de l'inflation</i>	<i>287,9</i>	<i>239,8</i>	<i>48,1</i>
<i>Prêts RIF</i>	<i>57,3</i>	<i>60,6</i>	<i>(3,4)</i>
<i>Zéro coupon</i>	<i>217,2</i>	<i>206,6</i>	<i>10,6</i>
Intérêts courus :	570,8	559,3	11,5
Découverts bancaires :	12,9	0,9	12,0
Dépôts et cautionnements reçus	2,6	2,0	0,6
Total Dettes (A)	32 133,4	30 443,9	1 689,5
Trésorerie - VMP (B)	4 102,7	2 003,4	2 099,3
<i>Dont ICNE</i>	<i>0,3</i>	<i>—</i>	<i>(0,2)</i>
Dettes financières nettes (A) - (B)	28 030,7	28 440,5	(409,8)
Dettes financières nettes hors ICNE	27 426,2	27 847,9	(421,7)

7.1.16.1 Dettes financières RFF

Les tableaux ci-après présentés donnent une répartition par devise et type de taux des dettes financières à court terme et à long terme de RFF :

(en millions d'euros)				
Dettes avant swap	Montant Brut	À un an au plus	À plus d'un an et cinq ans au plus	À plus de cinq ans
A – Dette RFF	29 578,2	3 666,8	5 920,1	19 991,3
1 - Émissions obligataires	27 778,8	1 867,4	5 920,1	19 991,3
Total taux fixe	23 461,3	1 864,0	5 151,4	16 445,9
Total inflation	2 675,9	–	–	2 675,9
Total taux variable	1 641,5	3,4	768,7	869,4
EUR taux fixe	13 905,0	200,0	3 600,0	10 105,0
EUR inflation	2 675,9	–	–	2 675,9
EUR taux variable	1 558,9	3,4	768,7	786,8
Total EUR	18 139,9	203,4	4 368,7	13 567,8
AUD taux fixe	99,0	–	99,0	–
AUD taux variable	–	–	–	–
Total AUD	99,0	–	99,0	–
CAD taux fixe	192,1	–	–	192,1
CAD taux variable	–	–	–	–
Total CAD	192,1	–	–	192,1
CHF taux fixe	2 270,3	708,6	376,9	1 184,8
CHF taux variable	–	–	–	–
Total CHF	2 270,3	708,6	376,9	1 184,8
GBP taux fixe	5 594,7	914,0	234,4	4 446,2
GBP taux variable	82,6	–	–	82,6
Total GBP	5 677,3	914,0	234,4	4 528,8
HKD taux fixe	30,7	–	–	30,7
HKD taux variable	–	–	–	–
Total HKD	30,7	–	–	30,7
JPY taux fixe	326,0	–	40,0	286,0
JPY taux variable	–	–	–	–
Total JPY	326,0	–	40,0	286,0
USD taux fixe	1 043,5	41,4	801,1	201,1
USD taux variable	–	–	–	–
Total USD	1 043,5	41,4	801,1	201,1
2 - T.C.N.	1 799,4	1 799,4	0,0	0,0
Billets de Trésorerie	80,0	80,0	–	–
Euro Commercial Paper	1 719,4	1 719,4	–	–
EUR	–	–	–	–
CHF	114,4	114,4	–	–
GBP	43,5	43,5	–	–
USD	1 561,5	1 561,5	–	–

7.1.16.1 Dettes financières RFF (suite)

(en millions d'euros)				
Dettes avant swap	Montant Brut	À un an au plus	À plus d'un an et cinq ans au plus	À plus de cinq ans
B – Intérêts courus	570,8	570,8	0,0	0,0
Émissions Obligataires	570,8	570,8	0,0	0,0
Total taux fixe	509,3	509,3	–	–
Total inflation	54,5	54,5	–	–
Total taux variable	6,9	6,9	–	–
EUR taux fixe	351,6	351,6	–	–
UR inflation	54,5	54,5	–	–
EUR taux variable	5,7	5,7	–	–
Total EUR	411,9	411,9	–	–
AUD taux fixe	3,5	3,5	–	–
AUD taux variable			–	–
Total AUD	3,5	3,5	–	–
CAD taux fixe	0,8	0,8	–	–
CAD taux variable			–	–
Total CAD	0,8	0,8	–	–
CHF taux fixe	34,1	34,1	–	–
CHF taux variable			–	–
Total CHF	34,1	34,1	–	–
GBP taux fixe	112,3	112,3	–	–
GBP taux variable	0,9	0,9	–	–
Total GBP	113,1	113,1	–	–
HKD taux fixe	0,0	0,0	–	–
HKD taux variable			–	–
Total HKD	0,0	0,0	–	–
JPY taux fixe	2,9	2,9	–	–
JPY taux variable			–	–
Total JPY	2,9	2,9	–	–
USD taux fixe	4,1	4,1	–	–
USD taux variable	0,3	0,3	–	–
Total USD	4,5	4,5	–	–
T.C.N.	(2,6)	(2,6)	0,0	0,0
Billets de Trésorerie	(0,5)	(0,5)	–	–
Euro Commercial Paper	(2,1)	(2,1)	–	–
EUR	0,0	0,0	–	–
CHF	0,0	0,0	–	–
GBP	(0,1)	(0,1)	–	–
USD	(2,0)	(2,0)	–	–

7.1.16.1 Dettes financières RFF (suite)

(en millions d'euros)				
Dettes avant swap	Montant Brut	À un an au plus	À plus d'un an et cinq ans au plus	À plus de cinq ans
C – Intérêts constatés d'avance	4,4	4,4		
Billets de Trésorerie	0,4	0,4	–	–
Euro Commercial Paper	4,0	4,0	–	–
EUR	–	–	–	–
CHF	–	0,1	–	–
GBP	0,1	0,1	–	–
USD	3,9	3,9	–	–

7.1.16.2 Dette SNCF

Le tableau ci-après présente une répartition par grandes catégories de la dette SNCF transférée :

(en millions d'euros)				
Dettes SNCF	Montant Brut	À un an au plus	À plus d'un an et cinq ans au plus	À plus de cinq ans
À – Dette SNCF transférée	1935,2	105,0	1013,5	816,7
Total taux fixe	1200,4	0,0	521,8	678,5
Total taux variable	734,8	105,0	491,6	138,2
EUR taux fixe	1025,5	0,0	412,3	613,2
EUR taux variable	389,3	5,7	315,7	68,0
Dont Prêts RIF	7,0	0,5	1,9	4,7
Total EUR	1414,8	5,7	727,9	681,2
CHF taux fixe	174,9	–	109,6	65,3
CHF taux variable	–	–	–	–
Total CHF	174,9	–	109,6	65,3
GBP taux fixe	–	–	–	–
GBP taux variable	345,5	99,3	175,9	70,2
Dont renouvellement lignes BEI	345,5	99,3	175,9	70,2
Total GBP	345,5	99,3	175,9	70,2
B – Intérêts courus	33,7	33,7	0,0	0,0
Total taux fixe	32,7	32,7	–	–
Total taux variable	1,0	1,0	–	–
EUR taux fixe	29,5	29,5	–	–
EUR taux variable	1,0	1,0	–	–
Total EUR	30,5	30,5	–	–
CHF taux fixe	3,2	3,2	–	–
CHF taux variable	–	–	–	–
Total CHF	3,2	3,2	–	–
GBP taux fixe	–	–	–	–
GBP taux variable	0,1	0,1	–	–
Total GBP	0,1	0,1	–	–
Total (A) + (B)	1968,9	138,7	1013,5	816,7

7.1.16.3 Dettes financières a long terme (éléments de synthèse)

La répartition de la dette financière à long terme après couverture est la suivante :

Devises	Encours taux fixe		Encours indexé inflation		Encours taux variable		Encours total	
	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010
EUR	21 072,3	22 910,4	2 627,8	2 675,9	4 872,6	4 127,6	28 572,7	29 713,9
RFF	19 625,9	21 464,0	2 627,8	2 675,9	4 326,8	3 638,9	26 580,5	27 778,8
SNCF	1 446,4	1 446,4	–	–	545,8	488,7	1 992,3	1 935,1
CHF	0,0	0,0	–	–	0,0	0,0	0,0	0,0
Total :	21 072,3	22 910,4	2 627,8	2 675,9	4 872,6	4 127,6	28 572,7	29 713,9
En% :	73,75%	77,10%	9,20%	9,01%	17,05%	13,89%	100,00%	100,00%

Encours total de la dette au	28 572,7	29 713,9
Montants des ICNE dette propre	559,3	570,8
Montants des ICNE dette transférée	33,2	33,7
Montant total	29 165,3	30 318,4

7.1.17 Avances et acomptes reçus

(en millions d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
Avance sur cessions d'immobilisations	21,8	21,8
Acomptes clients péages	144,2	180,0
Total	166,0	201,8

Les « acomptes clients péages » concernent le versement par les clients entreprises ferroviaires d'un acompte correspondant à 20% des redevances de réservation au titre du nouvel horaire de service, le jour de sa publication, conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 novembre 2008. Ces acomptes sont déduits par 1/12^e mensuellement des règlements des factures de redevances de réservation.

7.1.18 Autres dettes

(en millions d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
Autres dettes d'exploitation	1 931,0	1 512,1
Subventions appelées d'avance ⁽¹⁾	1 811,2	1 427,8
Autres dettes	119,8	84,3
Autres dettes sur instruments financiers	631,0	173,6
Charges à payer sur instruments de dette	184,0	154,3
Comptes Currency SWAP	5,1	6,8
Dépôt de garantie colatéral	441,9	12,6
Total	2 562,1	1 685,7

(1) dont 119,91 M€ en exploitation en 2010 contre 83,93 M€ en 2009.

7.1.19 État des échéances des dettes

(en millions d'euros)

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an et moins de 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Dettes				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ⁽¹⁾	1 932,2	1 932,2	–	–
Dettes fiscales et sociales	213,9	213,9	–	–
Autres dettes	2 562,1	2 562,1	–	–
Autres dettes d'exploitation	1 931,0	1 931,0	–	–
Subventions appelées d'avance	1 811,2	1 811,2	–	–
Autres dettes	119,8	119,8	–	–
Autres dettes sur instruments financiers	631,0	631,0	–	–
Charges à payer sur instruments de dette	184,0	184,0	–	–
Comptes Currency SWAP	5,1	5,1	–	–
Dépôt de garantie collatéral	441,9	441,9	–	–
Total	4 708,1	4 708,1	–	–

(1) Les dettes fournisseurs incluent la facturation d'avance par la SNCF de la convention de gestion de l'infrastructure pour le mois de janvier 2011.

7.1.20 Produits constatés d'avance

(en millions d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
Produits constatés d'avance sur redevances d'occupation	40,0	82,9
Produits constatés d'avance sur redevances d'infrastructure	174,8	123,6
Produits constatés d'avance sur subvention d'exploitation	–	8,8
Prime d'émission des obligations	280,3	217,3
Soulttes sur contrats d'échange de taux	123,3	136,2
Produits constatés d'avance sur obligations et autres instruments	13,4	13,5
Total	631,8	582,3

7.2 Compléments d'information relatifs au compte de résultat

7.2.1 Ventilation du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Ventes de vieilles matières	30,9	32,3
Production vendues de services	4 606,2	3 248,4
Redevances d'utilisation des infrastructures	4 204,6	2 855,9
Transport électricité	167,3	158,2
Prestations complémentaires d'électricité	86,5	89,9
Prestations complémentaires	46,6	39,7
Produits relatifs aux installations terminales embranchées	13,6	14,2
Produits de redevances d'occupation facturation directe	83,1	81,8
Autres produits des activités annexes	4,5	8,6
Total	4 637,1	3 280,7

7.2.2 Subventions d'exploitation

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Subvention d'exploitation État	949,7	2 325,8
Autres subventions d'exploitation	71,1	95,8
Total	1 020,8	2 421,6

Évolution de la subvention État : cf §4 Événements significatifs

7.2.3 Coût de la gestion mandatée

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Rémunération du GID pour la gestion du réseau	2 867,4	2 836,6
Rémunération du GID pour la gestion des quais	45,7	44,8
Rémunération des mandataires pour la gestion du patrimoine	77,4	72,7
Total	2 990,5	2 954,1

Rémunération versée au gestionnaire d'infrastructure délégué

La SNCF assure trois grandes missions pour le compte de RFF :

1. l'établissement du système d'organisation de l'ensemble des circulations ferroviaires sur le réseau, dit «graphique de circulation»,
2. la gestion des systèmes de régulation et de sécurité et la gestion opérationnelle des circulations,
3. la surveillance, l'entretien régulier, les réparations, dépannages et autres mesures nécessaires au fonctionnement du réseau et de l'ensemble des installations techniques.

Le montant comptabilisé en charges au 31 décembre 2010 est de 2 867,4 M€. Ce montant tient compte d'un ajustement pour impact d'indice, du versement d'un bonus lié à la réalisation d'objectifs, de la rémunération d'autres prestations d'études ainsi que des dépenses complémentaires d'entretien courant et d'OGE en Ile de France.

Ce montant tient compte également, à hauteur de 52 M€, de l'impact sur le coût de cette prestation au 31 décembre 2010 de la réforme des régimes spéciaux des retraites du personnel SNCF.

Autres rémunérations versées dans le cadre de mandats de gestion

L'ensemble des missions de gestion du patrimoine a été réparti par RFF entre la SNCF et de nouveaux prestataires. La convention de prestation de services définit les missions dont la SNCF poursuit la réalisation. Le montant comptabilisé en charge pour l'année 2010 s'élève à 49 M€. La convention financière pour le remboursement des charges immobilières sur surface SNCF ainsi que la rémunération SNCF pour la gestion de ces charges s'élève à 15,3 M€ pour l'exercice 2010.

Pour les missions de gestion du patrimoine confiées par RFF aux sociétés ADYAL et NEXITY, chacune pour une zone géographique, ainsi que la mise à jour de son inventaire patrimoine confiée au groupement ADYAL-IBM, RFF a comptabilisé en 2010 une charge de 13,1 M€.

La convention de gestion des quais, représente une charge de 45,7 M€ pour l'année 2010 dont - 0,7 M€ de régularisation sur exercices antérieurs.

7.2.4 Autres achats et charges externes

	31/12/2010	31/12/2009
Achats de fournitures non stockables	168,0	159,0
Services extérieurs	143,2	139,2
Services bancaires & assimilés	7,5	7,6
Total	318,7	305,8

Les achats de fournitures non stockables comprennent à hauteur de 165,9 M€, la fourniture de l'énergie électrique consommée dans les installations de RFF, c'est à dire essentiellement les pertes par effet joule, ainsi que la prestation de transport de l'énergie consommée par l'ensemble des acteurs du monde ferroviaire sur les réseaux d'électricité haute et moyenne tension, en amont des sous-stations.

L'ensemble de ces prestations incluant une CSPE (Contribution Service Public de l'Électricité) annuelle plafonnée à 0,5 M€, ainsi que certains coûts relatifs à la gestion des contrats d'accès au réseau est réparti mensuellement aux utilisateurs au prorata de leurs trafics sous la forme d'une redevance complémentaire de traction électrique (RCTE).

Le montant du produit enregistré par RFF pour l'exercice est de 167,3 M€.

Les services extérieurs s'élèvent à 143,2 M€ au 31 décembre 2010 contre 139,2 M€ au 31 décembre 2009. Ils comprennent :

- des rémunérations de prestataires,
- des dépenses de loyers et charges locatives,
- des charges d'entretiens et réparation,
- et des dépenses diverses de fonctionnement.

7.2.5 Impôts et taxes

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Impôts directs	81,7	34,4
Autres impôts et taxes	6,6	9,3
Total	88,2	43,7

L'augmentation du poste en 2010 s'explique :

- d'une part, par l'entrée en vigueur au 01/01/2010 de la réforme de la taxe professionnelle remplacée par la contribution économique territoriale (C.E.T.),
- d'autre part le paiement en 2010 de compléments de taxes 2009, pour 17,3 M€, montant provisionné dès le 31/12/2009. Cette provision a parallèlement été reprise en 2010.

7.2.6 Charges de personnel

Rémunération directe

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Salaires	65,5	54,3
Charges sociales	28,5	23,2
Total	94,0	77,5

Le coût relatif au personnel mis à disposition est comptabilisé dans le poste « **Autres achats et charges externes** ».

(en millions d'euros)		
	31/12/2010	31/12/2009
Personnel mis à disposition	7,8	8,6

Effectifs et masse salariale

Au 31 décembre 2010, l'effectif est de 1 299 agents RFF, dont 46 fonctionnaires détachés et 65 agents mis à disposition (dont 62 agents par la SNCF, 2 agents par la RATP, 1 agent par la SCET). Pour mémoire, l'effectif s'élevait à 1 166 agents au 31 décembre 2009.

L'effectif moyen est de 1 253,4 agents dont 65,8 de mise à disposition en 2010 contre 1 054,3 agents dont 64,4 de mise à disposition en 2009.

Pour l'exercice 2010, la rémunération globale des membres du comité exécutif de RFF s'établit à 1 318 951 € pour un effectif moyen de 7,02 personnes.

Droit individuel à la formation (DIF)

Le volume d'heures de formation cumulé par les salariés et correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'élève à 80 045 au 31 décembre 2010.

Le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande s'élève à 78 407 au 31 décembre 2010.

7.2.7 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'est élevé pour les cabinets Mazars et PWC à respectivement 120 000 € et 140 000 € au titre de l'exercice 2010.

7.2.8 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2010 de 83,3 M€ comprend essentiellement le résultat de cession des actifs du patrimoine.

7.2.9 Impôt sur les sociétés

RFF bénéficie d'un déficit fiscal reportable de 10,5 Md€ au 31 décembre 2010 contre 10,8 Md€ au 31 décembre 2009.

L'établissement n'a pas comptabilisé de charges d'impôts au cours de ces deux exercices.

7.3 Tableau des flux de trésorerie

Comme indiqué en note 5 relative à la comparabilité des comptes, la présentation du tableau de flux de trésorerie a été modifiée pour la rendre plus lisible et plus proche de la présentation retenue en normes IFRS pour les comptes du groupe. Ce changement de présentation ne modifie pas les modalités de calcul des différents éléments individuels du tableau, ni même que le montant de la variation nette de trésorerie de la période.

La trésorerie dégagée au cours de l'exercice est en augmentation de 2 087,3 M€ en 2010 contre une augmentation de 114,3 M€ en 2009.

Il est rappelé que la trésorerie comprend les disponibilités nettes des découverts bancaires ainsi que les valeurs mobilières de placement.

7.3.1 Trésorerie liée à l'activité

La capacité d'autofinancement, avant coût de la dette, ressort à 2 147,4 M€ au 31 décembre 2010 contre 2 222,2 M€ au 31 décembre 2009. La légère diminution est liée à l'augmentation des charges d'exploitation et notamment du coût de la gestion mandatée.

Analyse de la variation du BFR lié à l'activité :

(en millions d'euros)			
	BFR au 31/12/2009	BFR au 31/12/2010	Variation
Autres créditeurs	(291,40)	(371,09)	(79,69)
Autres débiteurs	43,95	300,69	256,73
Clients	509,29	684,95	175,66
Créances fiscales et sociales	246,05	204,07	(41,98)
Dettes fiscales et sociales	(123,88)	(127,37)	(3,48)
Fournisseurs	(402,14)	(670,44)	(268,30)
Subventions exploit. Actif	140,60	178,68	38,07
Subventions exploit. Passif	(83,93)	(119,91)	(35,98)
Total	38,5	79,6	41,0

7.3.2 Trésorerie liée aux opérations d'investissement

La trésorerie liée aux opérations d'investissement concerne d'une part les décaissements relatifs aux travaux d'infrastructure ferroviaire et d'autre part les encaissements liés aux produits de cession d'actifs.

La dégradation de la trésorerie est principalement liée à une augmentation des dépenses sur les projets d'infrastructure.

7.3.3 Trésorerie liée aux opérations de financement

La trésorerie liée aux opérations de financement concerne les flux liés :

- aux émissions et remboursements d'emprunts
- aux encaissements de subventions d'investissement
- aux intérêts financiers nets versés
- aux collatéraux reçus/versés dans le cadre des opérations de couverture

L'amélioration de la trésorerie est principalement liée à une augmentation des ressources obtenues par émission d'emprunts. Plus faiblement, l'amélioration de la trésorerie résulte d'une augmentation des collatéraux encaissés.

8.

Engagements hors-bilan

8.1 Engagements donnés et reçus sur instruments financiers

RFF est exposé aux risques de marché liés à la gestion de sa dette. Sur la base d'une analyse de son exposition générale aux risques, essentiellement liés aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change, RFF utilise divers instruments financiers dans les limites fixées par son Conseil d'Administration, avec pour objectif d'optimiser le coût de son financement.

Gestion de la dette long terme

— *Répartition taux fixe, taux variable, indexée inflation*

RFF gère une position structurelle taux fixe / taux variable / taux indexé inflation en euros afin de réduire le coût de sa dette, et utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échanges de taux d'intérêt (contrats d'échanges de taux d'intérêt, option sur contrats d'échange de taux d'intérêt) dans le cadre des limites fixées par le Conseil d'Administration.

Gestion des risques de signature et de contrepartie

— *Principes et limites*

La gestion des opérations et des risques financiers au sein de RFF est strictement encadrée par les « principes et limites d'intervention sur les marchés de capitaux » édictés par le Conseil d'Administration. Ce document précise notamment les orientations de la politique de financement, de trésorerie et de gestion de la dette globale, les principes de gestion et limites autorisées pour les risques de taux, de change et de contrepartie, les opérations d'optimisation, les instruments autorisés, les montants des plafonds des programmes de financement, les supports de placement, les délégations de pouvoir accordées par le Conseil d'Administration ainsi que les délégations de signature accordées.

RFF dispose également d'un recueil de procédures qui précise les contrôles à effectuer ainsi que leurs modalités de mise en œuvre afin de pouvoir s'assurer de façon quotidienne de l'adéquation des opérations négociées par rapport aux principes et limites définis et par rapport à la structure cible de la dette.

Parallèlement, RFF élabore différents reportings, de périodicité hebdomadaire ou mensuelle, afin de rendre compte des opérations réalisées et des résultats des contrôles.

— *Limites d'exposition par contrepartie*

Les risques encourus par RFF vis-à-vis de ses contreparties sont liés à l'utilisation d'instruments de hors-bilan de change et de taux, négociés de gré à gré. Ils correspondent au risque de défaut de la contrepartie aux échéances d'un contrat en cas d'écart favorable pour RFF.

— *Critères d'autorisation des contreparties*

- Seules sont autorisées les contreparties bénéficiant au minimum d'un rating long terme de BBB- / Baa3 / BBB-, délivré par au moins deux des trois agences suivantes :
 - Fitch,
 - Moody's,
 - Standard and Poor's.

Ces limites sont fixées en montant notionnel.

Les contreparties doivent avoir un rating court terme au moins égal à A1 / P1 / F1 (respectivement S&P / Moody's / Fitch) et l'encours maximum est plafonné par contrepartie en fonction de celui-ci. Les dépositaires d'OPCVM sont appréciés de la même manière.

RFF évalue ces risques en valorisant chaque semaine au prix du marché (« Marked to Market ») les engagements qu'il détient sur les contreparties. Critère de détermination : Une limite d'exposition par contrepartie est déterminée en fonction du rating long terme et des fonds propres de la contrepartie. Le pourcentage appliqué aux fonds propres se traduit par un montant absolu qui est revu annuellement.

— *Dépassement de limite d'exposition par contrepartie*

Tout dépassement de limite fait l'objet d'une autorisation expresse du Président.

RFF a mis en place un contrat de remise en garantie avec l'ensemble de ses contreparties. La remise en garantie se déclenche dès que la contrepartie voit sa notation long terme passer en dessous de AA- / Aa3 / AA- (respectivement S&P / Moody's / Fitch). Est prise en compte la notation attribuée par au moins deux des trois agences de notations suivantes : Standard & Poor's, Moody's, Fitch-IBCA.

Montant notionnel des instruments financiers dérivés :

Les contrats ou montants notionnels présentés ci-dessous ne représentent pas les montants à payer ou à recevoir et par conséquent ne représentent pas non plus le risque encouru par RFF lié à l'utilisation des instruments dérivés :

I – Marché à terme d'instruments financiers

(en millions de devises)					
		31/12/2010	MtM	31/12/2009	MtM
Opérations de couvertures négociées de gré à gré					
Échanges de taux en EUR					
Micro-couverture	< 1 an	2 276,9 EUR	0,4 EUR	1 772,0 EUR	1,3 EUR
	de 1 à 5 ans	1 694,0 EUR	138,9 EUR	864,0 EUR	98,5 EUR
	> 5 ans	2 552,2 EUR	(235,7 EUR)	2 789,0 EUR	(100,1 EUR)
Macro-couverture	< 1 an	0,0 EUR	0,0 EUR	19,0 EUR	0,0 EUR
Opérations de trading					
	< 1 an	100,0 EUR	0,0 EUR	125,0 EUR	0,0 EUR
	> 5 ans	80,0 EUR	0,1 EUR	–	–

II – Les opérations en devises

(en millions de devises)						
		31/12/2010	MtM	31/12/2009	MtM	
Opérations de couvertures négociées de gré à gré :						
Change à terme contre EUR	< 1 an	0,0 AUD	0,0 EUR	0,0 AUD	0,0 EUR	
		157,0 CHF	11,0 EUR	0,0 CHF	0,0 EUR	
		38,0 GBP	0,7 EUR	5,0 GBP	0,1 EUR	
		0,0 JPY	0,0 EUR	0,0 JPY	0,0 EUR	
		2 043,0 USD	(32,4 EUR)	1 635,0 USD	(20,8 EUR)	
		de 1 à 5 ans	–	–	–	–
		> 5 ans	–	–	–	–
Swaps de devises contre EUR	< 1 an	1 100,0 CHF	176,3 EUR	0,0 CHF	0,0 EUR	
		50,0 USD	(3,3 EUR)	400,0 USD	(14,8 EUR)	
		763,8 GBP	(109,5 EUR)	0,0 GBP	0,0 EUR	
	de 1 à 5 ans	150,0 AUD	18,7 EUR	0,0 AUD	0,0 EUR	
		719,1 CHF	95,5 EUR	1 350,0 CHF	37,8 EUR	
		303,1 GBP	(82,5 EUR)	806,9 GBP	(156,5 EUR)	
	> 5 ans	5 000,0 JPY	9,4 EUR	5 000,0 JPY	0,7 EUR	
		0,0 HKD	(1,8 EUR)	0,0 HKD	0,0 EUR	
		1 070,0 USD	16,8 EUR	450,0 USD	(54,1 EUR)	
		276,6 CAD	40,1 EUR	300,0	(3,0 EUR)	
		1 851,9 CHF	276,5 EUR	1 431,0 CHF	31,7 EUR	
		3 087,9 GBP	(1 297,2 EUR)	2 709,4 GBP	(1 482,9 EUR)	
		300,0 HKD	(1,8 EUR)	300,0 HKD	(5,2 EUR)	
39 000,0 JPY	83,2 EUR	39 000,0 JPY	10,2 EUR			
250,0 USD	3,8 EUR	250,0 USD	(17,6 EUR)			

III – Autres engagements de hors bilan financiers

	31/12/2010	31/12/2009
Engagements de financement reçus		
Emprunt syndiqué multidevises	1 250,0 EUR	1 250,0 EUR
Emprunt région Île-de-France	0,7 EUR	0,7 EUR

La ligne de crédit syndiqué mise en place le 11 décembre 2007 pour 1 250 M€ et d'une maturité de cinq ans n'a pas fait l'objet de tirages au 31 décembre 2010.

Par ailleurs RFF dispose d'options de renouvellement ou de remboursement par anticipation de certaines lignes de dette dont la valeur est non significative. RFF est maître d'exercer ou non ces options.

RFF dispose également d'une option sur un emprunt pour lequel la décision d'exercer ou non l'option appartient à la contrepartie :

— Option sur une ligne d'emprunt à échéance 2015, si elle n'est pas exercée, prolongation en 2015 de la dette en Euro convertie en GBP à un taux de change défini de 0,652, sur 14 ans au taux fixe de 5,35 %; la valeur de cette option au 31 décembre 2010 s'élève à (37,3) M€.

8.2 Autres engagements donnés et reçus

Cautions bancaires

RFF a reçu des cautions bancaires à hauteur de 0,5 M€ au 31 décembre 2010, au bénéfice de :

- différentes préfectures pour couvrir des dépenses de remise en état de sites exploités dans le cadre de programmes d'investissement soit 3 cautions pour un total de 0,3 M€,
- de Crédit Suisse Asset Management pour couvrir un bail commercial soit 1 caution de 0,2 M€.

Autres engagements donnés relatifs aux cessions d'actifs

RFF est amené à céder régulièrement des biens immobiliers inutiles au ferroviaire.

Le montant des promesses signées et non encore levées au 31 décembre 2010 s'élève à 112,2 M€ contre 117,5 M€ au 31 décembre 2009, comprenant principalement une promesse concernant le site de Batignolles à Paris pour 103 M€.

Engagements relatifs au contrat de PPP GSMR

RFF a signé en date du 18 février 2010 son premier contrat de partenariat public-privé avec la société SYNERAIL, constituée par Vinci (30 %), SFR (30 %), AXA Priva Equity (30 %) et TDF (10 %) pour un montant total de 1,4 Md€. Le contrat porte sur la conception, le déploiement, le financement, l'exploitation et la maintenance d'un système national de télécommunication en technologie GSM-R le long d'environ quatorze mille kilomètres de voies ferrées. RFF est engagé au paiement d'une part de redevances d'investissement pour un montant total de 0,97 Md€, et d'autre part de redevances d'exploitation-maintenance pour un montant total de 0,5 Md€. Le contrat porte sur une durée de quinze ans incluant cinq ans de période de construction. Concomitamment, l'État, au travers de l'AFITF, s'est engagé à assurer le financement de l'investissement pour un montant de 0,9 Md€, dans le cadre de la signature d'une convention de financement.

Au 31 décembre 2010, les redevances d'investissement restant à payer par RFF au titre du contrat s'élèvent à 950,4 M€ et les redevances d'exploitation maintenance à 450 M€. Parallèlement, les financements restant à percevoir s'élèvent à 854,8 M€.

Par ailleurs, RFF bénéficie d'une garantie à première demande de la part d'un organisme bancaire en cas de manquement de SYNERAIL. Cette garantie est accordée progressivement en fonction de l'engagement des phases de déploiement du réseau. Au 31 décembre 2010, RFF bénéficie d'une garantie à première demande pour un montant de 9,9 M€.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

... SUR LES COMPTES ANNUELS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de Réseau Ferré de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe aux comptes annuels :

— La note 5 « Comparabilité des comptes » qui expose les différents éléments affectant la comparabilité des comptes au 31 décembre 2010 par rapport à ceux établis au 31 décembre 2009 ;

— La note 7.1.15 « Tableau des provisions pour risques et charges » qui mentionne l'incertitude existant quant à l'évaluation :

- du résultat à terminaison du projet d'aménagement ZAC Paris Rive Gauche, fondée sur les informations disponibles lors de l'établissement des comptes au 31 décembre 2010 ;
- des litiges en cours concernant les inondations survenues en Arles en décembre 2003 ;

- des provisions pour dépollution et risques environnementaux, fondée sur la connaissance à ce jour du parc.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— La note 2.1.2 expose les modalités mises en oeuvre par l'établissement pour tester la valeur des actifs de l'UGT Infrastructure et, le cas échéant, procéder à une dépréciation de ces actifs. Nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses retenues par Réseau Ferré de France ainsi que leur procédure d'approbation et à revoir les calculs effectués par l'établissement ;

— La note 7.1.15 « Tableau des provisions pour risques et charges » expose la nature des provisions constituées par Réseau Ferré de France. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de la détermination de ces provisions établies sur la base des éléments disponibles à ce jour, comme rappelé au dernier alinéa du paragraphe relatif à notre opinion sur les comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. À l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 7 avril 2011

Les commissaires aux comptes

Mazars
Xavier CHARTON



PricewaterhouseCoopers Audit
Florence PESTIE



92, avenue de France
75648 Paris Cedex 13 - France
Tél. : +33 (0) 1 53 94 30 00
Fax : +33 (0) 1 53 94 38 00
www.rff.fr

